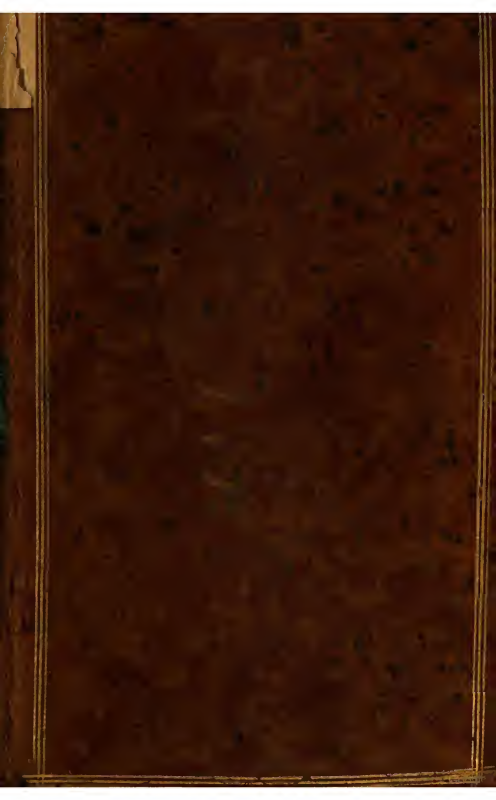
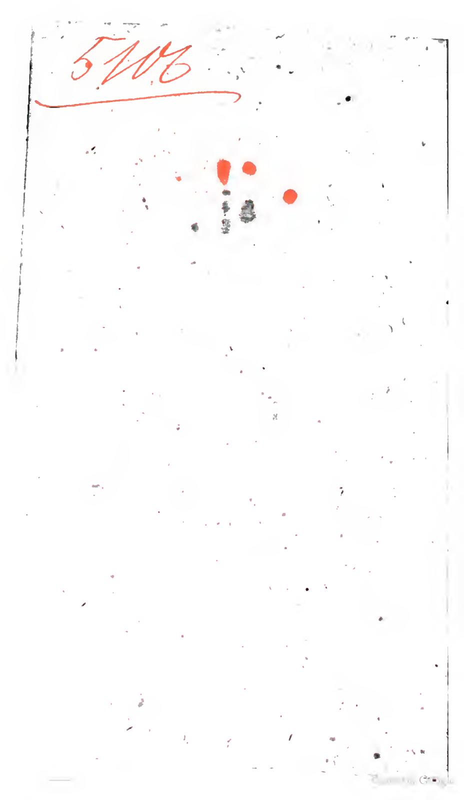





Digitized by Google



Digitized by Google

Palat. L X 1 137

BIBLIOTHEQUE

UNIVERSELLE

DES DAMES.

Seconde Claſſe :

HISTOIRE.

Digitized by Google

Il paroît tous les mois deux Volumes de cette Bibliothèque. On les délivre soit brochés, soit reliés en veau fauve ou écaillé, & dorés sur tranche, ainsi qu'avec ou sans le nom de chaque Souscripteur imprimé au frontispice de chaque volume.

La souscription pour les 24 vol. reliés est de 72 liv., & de 54 liv. pour les volumes brochés.

Les Souscripteurs de Province, auxquels on ne peut les envoyer par la poste que brochés, payeront de plus 7 liv. 4 s. à cause des frais de poste.

Il faut s'adresser à M. CUCHET, Libraire, *rue & hôtel Serpente, à Paris.*

BIBLIOTHEQUE
UNIVERSELLE
DES DAMES.
HISTOIRE.
TOME DIX-HUITIÈME.



A PARIS,

RUE ET HÔTEL SERPENTE.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

1788.

BIBLIOTHEQUE

UNIVERSELLE

DES DAMES.

HISTOIRE MODERNE.

LIVRE SIXIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

De l'Allemagne, de l'Angleterre, de la France & de l'Italie pendant les règnes de Rodolphe de Habſbourg, de Philippe-le-Hardi & de Charles d'Anjou.

LORSQUE nous nous ſommes arrêtés pour conſidérer l'état de l'Europe, S. Louis & Henri III

étoient morts, Charles d'Anjou étoit roi de Naples & de Sicile, & Rodolphe de Habsbourg avoit été élu empereur.

Philippe III, dit le Hardi, fils de S. Louis, après avoir remporté quelques avantages ſur les Maures, fit un traité de paix avec le roi de Tunis, & revint en France.

Edouard I, qui avoit accompagné S. Louis, étoit encore en Sicile, lorſqu'il apprit la mort de Henri ſon père. Les ſeigneurs, ſans attendre ſon retour, s'aſſemblèrent, le reconnurent & lui prêtèrent ſerment de fidélité. On eſt étonné de cette ſoumiſſion, quand on ſonge à leurs révoltes ſous le dernier règne : mais elle fut l'effet de la ré-

putation qu'Edouard avoit acquise. Les princes ont de l'autorité sur leurs sujets à proportion qu'ils en sont considérés. L'histoire de France & d'Angleterre en fournit bien des preuves. Edouard revint en 1274 dans ses états ; & il fut reçu avec les plus grandes marques d'amour & de respect.

Afin d'être plus indépendans, les seigneurs d'Allemagne avoient choisi pour empereur un prince dont les états étoient peu considérables. Rodolphe avoit été grand-maître d'hôtel d'Ottocare, roi de Bohème : mais il avoit du courage, & il jetta les fondemens d'une maison qui deviendra florissante.

Nous allons dans ce chapitre &

dans les ſuivans, jetter un coup d'œil ſur les principaux événemens que fourniſſent l'Allemagne, la France, l'Angleterre & l'Italie. Nous aurons auſſi occaſion de parler de l'Eſpagne dont les intérêts commencent à ſe mêler avec ceux des autres puiſſances.

Le premier ſoin de Rodolphe fut de réprimer les déſordres, qui étoient une ſuite des troubles précédens. Il eut beſoin d'autant d'adreſſe que de courage, parce que ſes propres états le rendoient peu puiſſant; & que l'empire dont les revenus avoient été pillés, ne lui fourniſſoit guère que des ſoldats. Il réuſſit pourtant à rétablir la paix & la ſûreté.

Ottocare refuſant de le reconnoître, Rodolphe, qui ſut ménager les autres princes de l'empire, le fit déclarer rebelle dans une diète tenue à Augsbourg : on le condamna même à être dépouillé du duché d'Autriche, de la Stirie, de la Carniole & de la Carinthie qu'il avoit envahis.

Le roi de Bohême perſiſta dans le refus de rendre hommage à Rodolphe, diſant qu'il ne lui devoit rien, puiſqu'il lui avoit payé ſes gages. Cette réponſe inſultante ne fut pas ſoutenue par des ſuccès : Ottocàre perdit la vie dans une bataille.

L'empereur gagna ſi bien l'affection des autrichiens & des ſtiriens,

qu'ils demandèrent un duc de sa maison. Il avoit tout préparé pour les amener là, & pour ne point trouver d'opposition de la part des princes de l'empire. Ainsi du consentement des états assemblés à Augsbourg, il investit Albert son fils aîné, de l'Autriche, de la Stirie, de la Carinthie & de la Carniole; & il envestit encore du comté de Souabe, Rodolphe un autre de ses fils.

Occupé du gouvernement de l'empire & de l'agrandissement de sa maison, il ne chercha point à faire valoir ses droits sur l'Italie. Au lieu d'armer contre les villes qui refusoient de le reconnoître, il leur vendit les priviléges & les

immunités dont elles étoient jalouses. Lucques acheta sa liberté douze mille écus : Florence, Gènes & Bologne ne l'achetèrent chacune que six mille. Cette conduite fit passer Rodolphe pour un prince qui faisoit argent de tout, & flétrit sa réputation. Cependant pouvoit-on se rappeller les guerres précédentes, & ne pas trouver ces sortes de marchés avantageux tout à la fois à l'Allemagne & à l'Italie? Le pape Nicolas III profita des dispositions où étoit l'empereur & fit avec ce prince un traité, qui fut tout à l'avantage du saint siége. Rodolphe mourut dans la dix-huitième année de son règne. L'agrandissement de sa maison & l'ordre

rétabli dans l'Allemagne font voir que, s'il n'avoit pas de grands états quand il parvint à l'empire, il avoit au moins des talens.

Pendant cet intervalle que nous venons de parcourir en Allemagne, Edouard travailloit avec son parlement au bonheur de ses peuples & il réunissoit à sa couronne le pays de Galles. Il en avoit fait la conquête sur Léwlyn, qui avoit fait des courses sur ses états & qui ne cessoit d'exciter les mécontens d'Angleterre. Les gallois étoient un reste des anciens bretons : ils n'avoient point encore subi le joug des anglois; & ils se maintenoient dans l'indépendance depuis plus de huit cens ans.

En France Philippe III, dit le Hardi, jouiſſoit de tous les droits, qui ſous ſes prédéceſſeurs étoient devenus des prérogatives de la couronne, & il ſe les confirmoit tous les jours par l'uſage. Il exerçoit le droit de reſſort ſur les juſtices des plus grands vaſſaux : il avoit ſeul celui d'établir de nouveaux marchés dans les bourgs & des communes dans les villes; il régloit de ſon autorité ce qui concernoit les ponts, les chauſſées, & tout ce qui intéreſſoit le public; en un mot, il avoit la police générale du royaume. Après quelques guerres peu importantes, une révolution, arrivée en Sicile en 1282, lui fit prendre les armes

contre Pierre III, roi d'Arragon.
Charles, maître de la Sicile, de la Pouille, de la Calabre, des comtés de Provence, du Maine, d'Anjou, de l'isle de Corfou & de celle de Malte, avoit encore à sa disposition toutes les villes guelfes d'Italie : & Marie, fille du prince d'Antioche, lui avoit cédé tous ses droits sur la principauté d'Antioche & sur le royaume de Jérusalem. Il avoit embelli Naples, où il faisoit sa résidence, à l'exemple de Frédéric II : il tenoit sur pied un nombre considérable de troupes ; & ses ports étoient remplis de vaisseaux. Charles paroissoit donc puissant : mais il ne l'étoit pas, si la puissance d'un prince se mesure

fur fes vertus & fur fes talens. Celui-ci, pour vouloir acquérir encore, va bientôt perdre une partie de ce qu'il a.

Il fe préparoit non-feulement à la conquête du royaume de Jérufalem : il formoit encore le projet de faire la guerre à Michel Paléologue & de remettre fur le trône de Conftantinople, Baudouin, qui lui abandonnoit la Morée, plufieurs ifles & la troifième partie de tout ce qui feroit conquis fur l'empereur grec. Mais Jean de Procida, citoyen de Salerne, dont les biens avoient été confifqués lorfque Charles monta fur le trône, & qui s'étoit retiré en Arragon, forma lui-même un autre projet; ce fut de mettre

ſur la tête de Pierre III, roi d'Arragon, la couronne de Naples & de Sicile. Pierre, au reſte, avoit des prétentions, qui pouvoient paroître des droits : car il avoit épouſé Conſtance, qui étant fille de Mainfroi & couſine de Conradin, ſe regardoit comme héritière de la maiſon de Souabe. Jean de Procida, allant continuellement de Sicile en Arragon & à Conſtantinople, prépara les eſprits à la révolte, & ménagea une ligue entre Michel Paléologue & Pierre III : le premier fournit l'argent néceſſaire, & le ſecond arma ſous prétexte de porter la guerre en Afrique.

Le roi de Naples étoit un vaſſa trop puiſſant pour les papes, qu

prétendoient à tout, & à qui on contestoit quelquefois jusqu'au moindre village du patrimoine de S. Pierre. Un pareil suzerain n'étoit pas fait pour être toujours respecté. Nicolas III entra donc dans les vues de Jean de Procida, & donna un nouveau titre à Pierre d'Arragon, en lui offrant l'investiture du royaume de Naples & de Sicile. Telle étoit la situatiou des papes; trop foibles pour tenir leur vassal dans la dépendance, ils transportoient cette couronne d'un allemand à un françois, & d'un françois à un espagnol; comme s'ils eussent voulu chercher dans toutes les nations un prince qui fût tout à la fois soumis & puissant. Mais ils ne

faisoient qu'exposer ce malheureux pays à de nouvelles calamités.

Charles, qui avoit indisposé contre lui Nicolas, se rendit encore odieux à ses sujets, qu'il ne cessoit de vexer. Voilà quelles sont les causes connues de la révolution qui arriva le jour de pâques de l'année 1282, & qu'on nomme les Vêpres Siciliennes; parce que le massacre des françois commença lorsque le peuple alloit à vêpres. Si l'on en croit la plupart des historiens, les françois auront été égorgés en même-tems dans toute la Sicile; & cette conspiration, qui se tramoit depuis plus de deux ans, n'aura éclaté qu'au moment précis, quoique le peuple de cette isle &

beaucoup d'étrangers fussent dans le secret.

Quoi qu'il en soit, Pierre, qui avoit tout préparé pour son entreprise, saisit cette conjoncture pour l'exécuter. Tout lui fut favorable. Les siciliens le reçurent avec de grandes acclamations; & Charles, qui étoit en Sicile, fut obligé d'abandonner cette île, & de se retirer en Calabre. De la sorte, la Sicile & la Pouille formèrent deux royaumes séparés, dont l'un resta à la maison d'Arragon & l'autre à la maison d'Anjou.

Cependant Nicolas étoit mort quelque tems auparavant, & le nouveau pape Martin IV, ayant embrassé les intérêts de Charles,

excommunia Pierre, fit prêcher une croisade contre lui, & donna les royaumes de Valence & d'Arragon à Charles de Valois, second fils de Philippe-le-Hardi.

Charles d'Anjou n'eut que des revers jusqu'à sa mort, qui arriva au commencement de l'année 1285. Il laissa le royaume de Naples à son fils Charles II, prince de Salerne, qui étoit alors prisonnier de guerre.

Pierre, se voyant assuré de la Sicile par la mort de Charles d'Anjou, & par la détention du prince de Salerne, porta toutes ses forces en Arragon, où le roi de France étoit entré; mais il fut défait & mourut des suites de ses blessures.

La même année 1285, ſes fils Alphonſe & Jacques lui ſuccédèrent; le premier ſur le trône d'Arragon, & le ſecond ſur celui de Sicile.

Cependant les ſuccès des françois ne ſe ſoutinrent pas; ils furent au contraire ſuivis de grandes pertes, & Philippe-le-Hardi, contraint de repaſſer les Pyrénées, tomba malade à Perpignan, où il mourut.

Tant de morts arrivées à la même année mirent les nouveaux ſouverains dans la néceſſité de négocier. Le traité ne rétablit pas la paix, mais le prince de Salerne recouvra la liberté; & Naples eut en lui un ſouverain qui ſe fit aimer. Il eſt connu ſous le nom de Charles II, dit le Boiteux.

CHAPITRE II.

Des principaux états de l'Europe, pendant le pontificat de Boniface VIII.

Au mois de juillet 1294, Pierre de Mourron fut élu pape, & prit le nom de Céleſtin V. C'étoit un homme ſimple, qui, dit l'abbé Fleuri, prenoit aiſément ſes penſées pour des inſpirations, ſes ſonges pour des révélations, & tout ce qui lui paroiſſoit extraordinaire pour des miracles. Il menoit la vie la plus auſtère dans un hermitage où il s'étoit retiré; & où pluſieurs s'étant venus joindre à lui, formèrent un nouvel ordre religieux, qui

prit de leur fondateur le nom de Céleſtin. Il dut le pontificat à la réputation de ſa ſainteté : les cardinaux, dit encore l'abbé Fleuri, ſe ſentirent comme inſpirés d'élire Pierre de Mourron.

Cependant ils ſe repentirent bientôt de leur choix, & quelques-uns lui perſuadèrent de renoncer au pontificat, l'aſſurant qu'il ne pouvoit le conſerver en sûreté de conſcience. En effet, ſans expérience, ſans lumières, & livré à tous ceux qui l'approchoient, il étoit tout-à-fait incapable de gouverner l'égliſe. Il abdiqua quelques mois après, & on élut en ſa place Benoît Caïétan, qui avoit contribué plus qu'aucun autre à lui faire prendre ce parti.

Il n'y avoit point encore eu de pape qui se fût démis, comme il n'y en a point eu depuis, & parce que les hommes ne raisonnent communément que d'après des exemples, c'étoit une grande question, de savoir si un pape peut se démettre. Car si d'un côté, l'on reconnoissoit qu'un ecclésiastique peut renoncer à sa dignité avec le consentement de son supérieur, l'on reconnoissoit aussi, d'un autre côté, qu'un pape n'a point de supérieur : il faut convenir que cela étoit bien embarrassant.

Boniface VIII, c'est le nom que prit Benoît Caïétan, craignant que Célestin n'eût la simplicité de se croire encore pape, & de juger que

ſon abdication étoit nulle, parce qu'elle n'avoit pas été autoriſée par un ſupérieur, fit enfermer ce ſaint homme dans un lieu ſi étroit, qu'il pouvoit à peine s'y coucher, & ſi mal ſain qu'il falloit continuellement changer ceux qui le ſervoient, parce qu'ils y tomboient malades. Célestin y mourut lui-même treize mois après.

Boniface forma le projet de ſoumettre toutes les puiſſances au ſaint ſiége : mais il étoit bien foible en Italie, où les Gibelins formoient un parti puiſſant, au milieu même du patrimoine de S. Pierre. Il étoit encore foible au dehors : car ſi les armes ſpirituelles paroiſſoient redoutables à proportion qu'on en

étoit plus éloigné, elles s'affoiblissoient tous les jours, à mesure qu'on en faisoit un usage plus fréquent. Il ne fit qu'augmenter les troubles, & donner occasion d'ouvrir les yeux sur l'abus que les papes faisoient de leur autorité. C'est ce que nous comprendrons en examinant sa conduite avec les différens princes de l'Europe.

En 1290, Alexandre III, roi d'Ecosse, étant mort sans enfans, les écossois, qui vouloient éviter une guerre civile, choisirent Edouard pour juge entre les prétendans à la couronne. Ce prince décida en faveur de Jean Bailleul, & saisit cette occasion pour faire reconnoître par les écossois même, que l'Ecosse

étoit un fief mouvant de la couronne d'Angleterre. Devenu par-là ſouverain de ce royaume, il fit ſentir tout le poids de ſon joug; de ſorte que Bailleul ne ſongea qu'aux moyens de ſortir d'eſclavage.

Sur ces entrefaites, la guerre s'étant élevée entre la France & l'Angleterre, Bailleul s'allia de Philippe-le-Bel, fils de Philippe-le-Hardi, & Edouard s'allia d'Adolphe de Naſſau, ſucceſſeur de Rodolphe. Boniface voulut envain contraindre d'autorité ces princes à mettre bas les armes. Il eſt vrai que ſes légats ne firent pas un voyage abſolument inutile, car ils tirèrent beaucoup d'argent des religieux d'Angleterre : mais ils ne

réussirent pas à rétablir la paix. Edouard ayant conquis l'Ecosse, pendant que le roi de France lui enlevoit la Guienne, passa la mer pour joindre ses forces à celles du comte de Flandre. Alors les écossois se soulevèrent, Philippe eut de nouveaux succès, Edouard fut forcé à demander une suspension d'armes, & on fit une trève de deux ans.

Le comte de Flandre, que Philippe vouloit punir comme vassal rebelle, ayant appelé au pape, Boniface se porta pour juge, & envoya l'évêque de Meaux son légat, pour sommer le roi à comparoître devant le tribunal du saint siége. Philippe aussi étonné qu'un de

de ſes ſujets ſe fût chargé de cette commiſſion, qu'indigné de cette entrepriſe du pape, répondit que ſa cour des pairs avoit ſeule le droit de juger de ces ſortes de différens, & qu'il n'avoit d'autre ſupérieur que Dieu. Cette tentative de Boniface n'eut pas d'autre ſuite. Bien loin de la ſoutenir, il ne ſongea pour lors qu'à ménager le roi de France, afin de pouvoir accabler plus ſûrement les ennemis qu'il avoit en Italie.

Il avoit été Gibelin, quand il n'étoit encore que particulier ; & en devenant pape, il devint l'ennemi d'un parti qui avoit toujours été contraire au ſaint ſiége. Il tenta tout pour ruiner, ſur-tout, les Co-

lonnes, qui étoient de tous les Gibelins les plus animés & les plus puiſſans.

Les Colonnes de leur côté ne gardoient aucun ménagement. Ils ne nommoient Boniface que Benoît Caïétan ; ils refuſoient de le reconnoître pour pape ; ils prétendoient que la renonciation de Céleſtin étoit nulle, & parce qu'un pape n'a point de ſupérieur, & parce qu'elle lui avoit été arrachée par ſurpriſe & par fraude : enfin ils ajoutoient qu'il y avoit bien des raiſons de nullité dans l'élection même de Benoît, & ils demandoient qu'on tînt un concile général pour juger cette queſtion. Cette diſpute cauſoit de grands troubles en Italie.

Cependant Boniface étoit encore occupé des affaires de Sicile, & il étoit entré dans les intérêts de Charles le Boiteux, qui l'avoit élevé sur le saint siége.

En 1291, Jacques étoit monté sur le trône d'Arragon après la mort d'Alphonse, son frère. Boniface le somma de tenir le traité, par lequel Alphonse avoit promis de restituer la Sicile à Charles le Boiteux, le menaçant, s'il désobéissoit, de lui ôter les royaumes d'Arragon & de Valence. Jacques, qui se voyoit encore menacé des armes de la France, fut enfin contraint de céder, & donna en 1294 sa renonciation à la Sicile. Mais Fréderic, son frère, qui commandoit pour lui dans cette

île, refusa de la rendre, & fut couronné roi par les siciliens. Tel étoit l'état de l'Italie vers l'année 1297.

Alors se préparoit une révolution en Allemagne. Pendant qu'Adolphe de Nassau étoit occupé à secourir le roi d'Angleterre contre le roi de France, une puissante ligue se forma tout-à-coup, le déposa, & donna l'empire au duc d'Autriche, Albert, fils de Rodolphe. Adolphe, ayant marché contre son ennemi, perdit la bataille & la vie; & Albert, sans concurrent, fut proclamé empereur dans une diète tenue à Francfort.

En 1286, Eric VII, roi de Danemarck, avoit été assassiné, &

les conjurés avoient encore attenté à la vie d'Eric VIII, son fils & son successeur. Quelques-uns furent punis, d'autres se retirèrent en Norwège, & quelques années après, l'archevêque de Lunden fut mis en prison, comme suspect d'entretenir des intelligences avec eux : mais il s'échappa en 1297, & vint à Rome solliciter le pape contre son souverain.

La mort de Ladislas IV, roi de Hongrie, fut aussi une occasion de troubles pour ce royaume. Marie, sœur de Ladislas & femme de Charles le Boiteux, se porta pour héritière de son frère, & céda ses droits à Charles-Martel, son fils. Ce prince fut couronné à Naples

par les légats de Nicolas IV : il se forma même un parti en sa faveur en Hongrie. Cependant il ne prit pas possession de ce royaume; car André le Vénitien, parent du dernier roi, étant sur les lieux, se fit reconnoître, & en conserva une partie. Ces deux concurrens moururent la même année 1301. Charles-Robert succéda aux droits de Charles-Martel son père, & fut soutenu par Boniface; & les Hongrois donnèrent la couronne au fils de Venceslas, roi de Bohême. Voyons actuellement comment le pape va se mêler dans toutes les affaires de l'Europe. Nous ne suivrons pas l'ordre des tems; car ce ne seroit pas l'ordre de la clarté.

Il écrivit à son légat en Hongrie : *Le pontife romain, établi de Dieu sur les rois & sur les royaumes, souverain chef de la hiérarchie dans l'église militante, & tenant le premier rang sur tous les mortels, juge tranquillement de dessus son trône, & dissipe tous les maux par son regard.* A ces mots ne diroit-on pas que Boniface a le délire, & ne voit-on pas combien il compte sur l'ignorance & sur la stupidité des peuples ?

En conséquence de la souveraineté universelle qu'il s'attribue, il décide que Venceslas, fils de Venceslas, roi de Bohême, n'a aucun droit sur le royaume de Hongrie, & qu'il n'avoit pas pu l'accepter

des hongrois mêmes ſans l'agrément du ſaint ſiége. Il prétend qu'Etienne, qui en avoit été le premier roi chrétien, l'avoit donné à l'égliſe romaine; & qu'au lieu d'en prendre la couronne de ſon autorité, il l'avoit voulu recevoir du vicaire de Jeſus-Chriſt.

Il écrivit à Venceſlas, que pour rendre juſtice à tout le monde, il ſe propoſoit de le citer à ſon tribunal, lui, ſon fils, la reine Marie & Charles-Robert. En effet, il les cita l'année ſuivante, & le roi de Hongrie n'ayant pas comparu non plus que ſon père, il le déclara contumace, décida que le royaume de Hongrie ne pouvoit être électif, & l'adjugea à Marie & à Charles-

Robert. Cette sentence ne servit d'abord qu'à fomenter la guerre civile.

Le pape fit encore de grands reproches à Venceslas, sur ce que ce prince prenoit le titre de roi de Pologne; & il le menaça des peines spirituelles & temporelles s'il ne le quittoit pas; supposant comme notoire, que la Pologne appartenoit au saint siége. Cependant après bien des troubles, les Hongrois reconnurent Charles-Robert.

Boniface avoit les mêmes prétentions sur l'Ecosse. Car lorsqu'Edouard en eut fait la conquête, il écrivit à ce prince: *Vous devez savoir que le royaume d'Ecosse a*

appartenu anciennement de plein droit à l'église romaine & lui appartient encore ; & croyant avoir assez prouvé son prétendu droit, en disant que personne n'en doute, il ordonna au roi d'Angleterre de retirer d'Ecosse tous ses officiers. Il tentoit ainsi des démarches, au hasard de les abandonner, si elles ne réussissoient pas. Celle-là fut abandonnée.

Quant au roi de Danemarck, Boniface jugea qu'il avoit offensé la majesté divine, méprisé le saint siége & blessé la liberté ecclésiastique. En conséquence, il l'excommunia, mit son royaume en interdit, & le condamna à payer neuf mille marcs d'argent à l'archevêque

de Lunden. Un légat vint en Danemarck, pour faire exécuter cette ſentence, & menaça le roi de le dépoſer & de donner ſon royaume à un autre, s'il refuſoit de ſe ſoumettre au ſaint ſiége. Cette affaire troubla le Danemarck pendant pluſieurs années.

Boniface entreprenoit de gouverner l'Allemagne avec la même autorité. C'eſt à nous, écrivit-il aux trois électeurs eccléſiaſtiques, qu'appartient le droit d'examiner la perſonne de celui qui eſt élu roi des Romains, de le ſacrer, de le couronner, ou de le rejetter, s'il eſt indigne. C'eſt pourquoi nous vous ordonnons de dénoncer dans les lieux où vous jugerez expé-

dient, qu'Albert, qui ſe prétend roi des Romains, comparoiſſe devant nous, dans ſix mois, par ſes envoyés ſuffiſamment autoriſés & munis des pièces juſtificatives de ſes droits, pour ſe purger, s'il le peut, du crime de leze-majeſté commis contre le roi Adolphe, & de l'excommunication qu'il a encourue, en perſécutant le ſaint ſiége & les autres égliſes, & pour faire ſur tous ces points ce que nous lui preſcrirons. Autrement nous défendrons étroitement aux électeurs & à tous les ſujets de l'empire de le reconnoître pour roi des Romains; nous les déchargerons du ferment de fidélité, & nous procéderons contre lui & ſes partiſans avec les armes ſpirituelles

ſpirituelles & temporelles, comme nous le jugerons à propos.

Les trois électeurs eccléſiaſtiques entreprirent d'exécuter les ordres du pape : mais Albert réprima leur audace, & les fit rentrer dans le devoir.

Cette hauteur avec laquelle Boniface traite les rois, peut faire juger de ſa conduite avec les Colonnes : il publia pluſieurs bulles contr'eux ; il les déclara incapables de toutes charges eccléſiaſtiques ou ſéculières, infâmes, ſchiſmatiques, hérétiques, excommuniés, & fit prêcher une croiſade contr'eux avec les mêmes indulgences que pour la Terre Sainte. Les Colonnes, quoiqu'alliés de Fréderic, roi de

Sicile, ſuccombèrent ſous les armes de Boniface. Le pape ſe rendit maître de toutes leurs places : il ruina entièrement Paleſtrine, qui en étoit la principale ; & ils furent réduits à ſe retirer en Sicile ou en France. Cette guerre fut terminée en 1299.

Auparavant, en 1296, le pape voyant qu'Edouard, Adolphe & Philippe continuoient la guerre, bien loin d'obéir à ſes ordres, & de ſoumettre leurs différens à ſon tribunal, donna la bulle *Clericis laïcos*, pour leur enlever les ſecours qu'ils retiroient du clergé. Il défendit donc à tous les gens d'égliſe de fournir de l'argent aux princes, ſoit par manière de prêt, de don-gratuit, de ſubſide, ou à

quelque autre titre que ce fût, ſans la permiſſion du ſaint ſiége; excommuniant les rois, les princes & les magiſtrats qui en exigeroient d'eux, tous ceux qui ſeroient chargés d'en faire la levée, & les eccléſiaſtiques mêmes qui auroient la condeſcendance de ſe prêter à ce prétendu abus. Il diſoit que les ſouverains n'ont aucun droit ſur la perſonne ni ſur les biens des eccléſiaſtiques; & que la puiſſance qu'ils uſurpoient, étoit un effet de la haine ancienne des laïques pour les clercs. Cependant cette averſion, comme le remarque l'abbé Fleuri, ne remontoit pas à une ſi grande antiquité; puiſque pendant les cinq ou ſix premiers ſiècles le clergé

s'attiroit le respect & l'affection de tout le monde par sa conduite charitable & désintéressée.

Aussi-tôt que cette bulle eut été publiée, Philippe-le-Bel rendit une ordonnance, par laquelle il défendoit de transporter hors du royaume de l'argent monnoyé ou non monnoyé & autres choses de prix ; c'étoit tarir une des sources des revenus du saint siége.

Le pape répondit par une nouvelle bulle, où après s'être arrogé la puissance la plus étendue sur tous les fidèles, il déclare que si la défense du transport d'argent hors du royaume s'étend jusqu'aux ecclésiastiques, c'est une entreprise téméraire, insensée, & qui mérite

l'excommunication. Il ajoute enſuite que la défenſe qu'il a faite lui-même eſt conforme aux canons; que néanmoins il ne prétend pas priver le roi de tous les ſubſides que le clergé peut lui donner; mais ſeulement qu'il n'en peut rien exiger qu'avec le conſentement du ſaint ſiége; & qu'au reſte, le ſaint ſiége ne refuſera jamais aux rois de France les ſecours que les beſoins de l'état rendront néceſſaires.

On voit par la réponſe de Philippe, que l'on commençoit à réfléchir ſur les prérogatives de la royauté & ſur les limites des deux puiſſances. Les yeux s'ouvroient enfin; & c'eſt une obligation qu'on avoit à Boniface, dont les entre-

prifes devoient à cet égard, hâter les progrès de la raifon. On murmuroit dans toute la France contre lui. Le peuple demandoit pourquoi les clercs, jouiffant des priviléges des citoyens, ne partageroient pas les charges de l'état : s'il étoit plus convenable qu'ils dépenfaffent leur argent en habits, en feftins, en bouffons, que de payer à Céfar ce qui appartient à Céfar : fi avant qu'il y eût des clercs, il n'y avoit pas des rois & des fujets ; & fi les fujets en devenant clercs, ceffoient d'être fujets & d'être foumis aux loix & aux charges ? Les feigneurs montroient leur mécontentement avec encore plus de chaleur ; car fi le peuple fe flattoit de pouvoir

être ſoulagé, lorſque les clercs porteroient une partie des impoſitions, les ſeigneurs voyoient avec plus de certitude, qu'ils ſeroient moins riches, lorſque les clercs ne payeront rien. Enfin le clergé, qui gémiſſoit lui-même ſous le deſpotiſme de la cour de Rome, mêloit ſes plaintes à celles de toute la nation; & il ne faut pas s'en étonner; car s'il y avoit quelques bulles qui l'exemptoient de payer des ſubſides au roi & aux ſeigneurs, il y en avoit beaucoup plus qui le forçoient d'en payer au ſaint ſiége. Dans ce tems-là même, il arriva deux légats chargés de lever de l'argent ſur les eccléſiaſtiques, avec pouvoir d'excommunier Philippe,

s'il s'y oppoſoit. Ils apportoient auſſi une bulle, par laquelle le pape ordonnoit une continuation de trève au roi d'Angleterre & au roi de France : car il ſe portoit toujours pour juge du différent de ces ſouverains, fondé ſur ce qu'un des deux commettoit un péché en continuant la guerre, puiſqu'un des deux avoit tort.

Juſqu'alors les papes avoient toujours ménagé quelques puiſſances ; ils ſe conduiſoient au moins de manière à s'aſſurer des vaſſaux contre le ſuzerain. Boniface, moins adroit, attaque en même tems le roi & les ſeigneurs ; il offenſe le peuple, jaloux des exemptions qu'il accorde au clergé ; il mécontente

le clergé même, qu'il charge d'impôts : en un mot, il soulève la nation entière, il force tous les sujets à n'avoir d'autres intérêts que ceux du roi : au moins ce pontife là n'étoit pas politique.

Les légats, témoins du cri de la France, eurent la sagesse de suspendre les excommunications, & le pape lui-même fut contraint de céder. Il se plaignoit qu'on eût mal interprété sa bulle ; & il l'interpréta lui-même, en donnant une autre bulle, qui disoit tout le contraire. Car il déclara qu'il n'avoit pas entendu défendre les dons ou prêts volontaires, faits par le clergé au roi ou aux seigneurs ; ni les services ou redevances dont les ecclé-

ſiaſtiques étoient chargés à cauſe de leurs fiefs ; & il reconnut que le roi pouvoit demander au clergé un ſubſide & le recevoir, ſans même conſulter le ſaint ſiége.

Cette nouvelle bulle parut en 1297, c'eſt-à-dire, dans un tems où Boniface avoit beſoin des ſecours de la France contre les Colonnes & contre Frédeiic, roi de Sicile. Charles, comte de Valois & frère de Philippe-le-Bel, fut chargé de conduire les troupes deſtinées à cette guerre. Albert régnoit alors en Allemagne. Mais Boniface, qui ne vouloit pas le reconnoître, crut que s'il ne pouvoit pas exercer le droit qu'il s'arrogeoit, de créer un empereur, il pouvoit au moins

nommer en Italie un vicaire de l'empire, & Charles de Valois accepta ce titre. C'est ainsi que les princes françois, dans le tems même qu'ils résistoient au pape, l'autorisoient dans ses entreprises sur les princes étrangers. Tant il est vrai qu'ils se conduisoient moins par principes que par intérêt : mais c'étoit un intérêt mal entendu. Les papes n'auroient pas tenté d'ôter des couronnes, si aucun prince n'avoit voulu en recevoir d'eux.

Boniface fit épouser au comte de Valois Catherine de Courtenai, petite-fille de Baudoin, que Michel Paléologue avoit détrôné. En conséquence de ce mariage, il le reconnut pour empereur d'Orient, &

il lui accorda des décimes extraordinaires ſur tous les biens eccléſiaſtiques de France, d'Angleterre, d'Italie, de Sicile, de Sardaigne, de Corſe, de la principauté d'Achaïe, du duché d'Athènes & des îles voiſines.

Ce comte fit des préparatifs pour faire valoir ſes droits ſur l'empire de Conſtantinople. Il ſe rendit à Florence, où le pape l'envoya avec le titre de pacificateur de la Toſcane, & où il ne fit qu'entretenir les factions & les troubles. Peu de tems après, il tourna ſes armes, avec auſſi peu de ſuccès, contre Fréderic. Son deſſein étoit de faire rentrer la Sicile ſous la domination de Charles le Boiteux, qui pro-

mettoit de l'aider de toutes ſes forces à la conquête de Conſtantinople : mais il fut contraint de faire un traité, par lequel Fréderic reſta maître de la Sicile, avec le titre de roi de Trinacrie. En un mot, Charles de Valois ne fut heureux ni ſage dans ſes entrepriſes; *tanto che vituperato, con perdita di molti ſuoi, ritorno in Francia*, dit Machiavel. Il laiſſa aux héritiers de ſa femme le vain titre d'empereur d'Orient : titre avec lequel ils formèrent toujours de grands projets, & n'entreprirent jamais rien. Quant à Charles le Boiteux, il employa le reſte de ſon règne à rendre floriſſans la ville & le royaume de Naples.

Pendant que Charles de Valois entroit dans toutes les vues de Boniface, ce pape reprenoit ses premières démarches avec la France. Ne pardonnant point à Philippe d'avoir donné retraite aux Colonnes, & de reconnoître Albert pour roi des Romains, il publia en 1300 une nouvelle bulle, par laquelle il rétractoit l'interprétation qu'il avoit donnée de la bulle *Clericis laïcos*; disant que cette interprétation avoit été une grace, & qu'il pouvoit révoquer ses graces comme il pouvoit les accorder.

Il y avoit en France un évêque de Pamiers, insolent, intriguant & rebelle. Boniface le choisit pour son légat, & le chargea de ses

ordres. Il s'agiſſoit entr'autres choſes d'engager le roi à ſe croiſer pour la Terre Sainte. On s'attendoit ſans doute à un refus, & c'eſt ce qu'on demandoit ; car le pape ſe croyoit en droit de ſévir contre un prince, qui refuſoit ſes armes à l'égliſe. L'évêque eut l'audace de dire à Philippe, que la conduite qu'il tenoit depuis long-tems, méritoit des peines qu'on n'avoit que trop différées ; & qu'il verroit bientôt ſon royaume en interdit, & ſa perſonne frappée d'anathême & d'excommunication. Enfin il ſoutint les prétentions des papes, dont il ſe diſoit le ſujet, & leur puiſſance temporelle ſur tous les ſouverains.

Un pareil attentat méritoit ſans

doute d'être puni. Déterminé à faire le procès à ce ſujet rebelle, le roi le fit mettre en priſon, & il nomma des commiſſaires pour le juger. Il fallut néanmoins uſer de ménagemens, & avoir la condeſcendance de le remettre entre les mains de ſon métropolitain, l'archevêque de Narbonne. La puiſſance du clergé étoit telle, que le ſouverain ne pouvoit pas, ſans imprudence ſévir, de ſa ſeule autorité, contre un de ſes membres.

Le pape réclama, & ce fut le ſujet de pluſieurs bulles. Il ſe dit établi ſur les rois & ſur les royaumes, avec plein pouvoir d'arracher, de détruire, de diſſiper & d'édifier. « Mon cher fils, écrivoit-il à Phi-

» lippe, ne vous laiſſez pas per-
» ſuader ce qu'on veut vous faire
» croire, que vous n'avez point de
» ſupérieur ſur la terre, & que
» vous n'êtes point ſoumis au chef
» de la hiérarchie eccléſiaſtique :
» c'eſt être inſenſé que de penſer
» de la ſorte ; & celui qui s'obſ-
» tine à demeurer dans cette erreur,
» ceſſe d'être fidèle, & n'eſt plus
» dans le bercail de ſon paſteur ».
Par d'autres bulles, il ordonna aux évêques, aux chapitres & aux univerſités de ſe rendre à Rome, afin de délibérer ſur les réformes à faire en France, & il ſomma le confeſſeur du roi de venir lui rendre compte de ſa conduite & de celle de ſon pénitent.

Mais les états ayant été assemblés, l'indépendance de la couronne fut généralement reconnue. Le roi renouvella la défense de porter de l'argent hors du royaume : il défendit à tous les sujets de sortir de France, sans sa permission ; & Guillaume de Nogaret présenta une requête, dans laquelle il déclara Boniface intrus, & convaincu de simonie, d'héréfie & de plusieurs autres crimes.

Les seigneurs écrivirent ensuite aux cardinaux, pour les assurer de l'intention où ils étoient de défendre le roi contre les entreprises du pape. Le clergé écrivit la même chose à Boniface même, quoique avec des termes plus ménagés. Enfin

le tiers-état fit auſſi connoître par une lettre, qu'il étoit dans les mêmes diſpoſitions.

Alors le pape tint à Rome un concile, dans lequel il éclata contre Philippe-le-Bel; & il donna une bulle par laquelle il déclara que ceux qui prétendent que la puiſſance temporelle ne dépend pas de la puiſſance ſpirituelle, ſont Manichéens, puiſqu'ils admettent deux principes. C'eſt ainſi qu'il abuſoit des termes.

Cependant il ne comptoit pas aſſez ſur la force de ſes mauvais raiſonnemens, pour négliger de ſe fortifier par quelque autre voie. Il crut qu'Albert pouvoit être favorable à ſes deſſeins; & dès-lors cet uſurpateur, cet homme indigne du

trône devint à ses yeux un souverain légitime. Il le reconnut pour tel par une bulle datée du 30 avril 1303. Albert, qui auroit pu se prévaloir du besoin que le pape avoit de le ménager, acheta cette bulle par les soumissions les plus basses. Il reconnut que l'empire romain avoit été transféré par le saint siége, des grecs aux allemands, en la personne de Charlemagne; que le droit d'élire le roi des romains, destiné à être empereur, avoit été accordé par le saint siége à certains princes ecclésiastiques & séculiers; & que les rois & les empereurs reçoivent du saint siége la puissance du glaive matériel: enfin il promit de défendre les droits du saint siége contre

tous ses ennemis, quels qu'ils fussent, rois ou autres souverains; de ne faire avec eux aucune alliance, & de leur déclarer la guerre, si le pape l'ordonnoit. Cependant malgré ces engagemens, il vécut toujours en parfaite intelligence avec Philippe. Ce prince sacrifioit l'empire à ses intérêts particuliers. Il n'étoit occupé que de l'agrandissement de sa maison; & pour procurer des établissemens à ses fils, il ne craignoit pas de commettre des injustices. Elles lui coûterent enfin la vie : car il fut assassiné quelques années après.

Si le pape trouvoit peu d'obstacles en Allemagne, il en trouvoit tous les jours de plus grands en

France. Dans une assemblée que Philippe tint le 13 juin 1303, Guillaume du Plessis présenta une requête, qui contenoit vingt-sept articles d'accusation contre Boniface; & il offrit de les prouver dans un concile général, dont il demanda la convocation, & auquel il appela de toutes les procédures que Boniface avoit faites, ou pouvoit faire. Tous ceux qui composoient cette assemblée, sans en excepter les ecclésiastiques, adhérèrent à la convocation du concile & à l'appel. Depuis ce jour jusqu'au mois de septembre inclusivement, le roi obtint plus de sept cens actes d'adhésion. Les universités, les communautés des villes, les évêques, les

chapitres, les cathédrales, les collégiales, les abbés, les ordres religieux, & même les frères mendians, presque tout le monde appela.

Par cet appel, on reconnoissoit donc que les conciles sont les juges des rois; reste des préjugés établis dans les siècles précédens. Mais on commençoit au moins à se douter que les papes sont soumis aux conciles généraux, & c'étoit déjà quelque chose.

Boniface fulmina des bulles contre le roi, contre les universités, & contre tous ceux qui adhéroient à l'appel; & les choses en étoient là lorsqu'il fut arrêté dans Anagnie par Nogaret, Sciarra Colonne &

quelques autres, que Philippe avoit chargés de l'enlever. On pilla ſon palais, on le mit en priſon, on l'inſulta même ſans égard pour ſon caractère. Cependant les habitans d'Anagnie, qui s'intéreſſoient à ce pontife, parce qu'il étoit né parmi eux, armèrent, chaſsèrent les François, lui rendirent la liberté, & le conduiſirent à Rome. Il y mourut peu de jours après, le 11 octobre 1303. Lorſqu'il fut arrêté, il devoit publier une bulle, dans laquelle il diſoit que, comme vicaire de Jeſus-Chriſt, il avoit le pouvoir de gouverner les rois avec une verge de fer, & de les briſer comme des vaiſſeaux de terre. Il la finiſſoit en diſant que Philippe avoit manifeſtement

manifeſtement encouru les excommunications portées par pluſieurs canons. Ses vaſſaux & tous ſes ſujets y étoient déliés du ſerment de fidélité ; & nous défendons, ajoutoit-il, de lui obéir, & de lui rendre aucun ſervice. ...

On doit à ce pape l'inſtitution du jubilé. En 1300, il ſe répandit un bruit à Rome que tous ceux qui viſiteroient l'égliſe de ſaint Pierre cette année, gagneroient une indulgence plénière de tous leurs péchés, & que chaque centième année avoit cette vertu. Auſſitôt tout le peuple fut en mouvement, & il y eut un concours prodigieux à Saint Pierre. Boniface, qui obſervoit cette dévotion, fit faire des

recherches pour en découvrir l'antiquité : on feuilleta bien des livres, on en lut même, & cependant on ne trouvoit rien qui pût l'autoriser, lorsque heureusement, un vieillard, qui disoit avoir cent sept ans, se souvint qu'un siècle auparavant son père étoit venu à Rome, & avoit gagné les indulgences, en visitant l'église de saint Pierre. Alors d'autres vieillards se rappelèrent qu'en effet l'an 1200 ils avoient vu des pélerins venir à cette église. A ces causes donc, & d'après ces informations, le pape, de l'avis des cardinaux, fit dresser une bulle pour confirmer l'opinion où l'on étoit, & pour assurer une indulgence plénière à tous ceux qui, bien repentans

& bien confessés, visiteroient respectueusement les églises de saint Pierre & de saint Paul chaque centième année. On assure que pendant le cours de 1300, il y eut continuellement à Rome deux cent mille pélerins étrangers. Le trésor de l'église se grossit de leurs offrandes, & les romains s'enrichirent par le débit de leurs denrées.

CHAPITRE III.

Des principaux états de l'Europe, depuis la mort de Boniface VIII jusqu'à celle de Philippe-le-Bel.

BENOIT XI, successeur de Boniface, voulant sincèrement rétablir la paix, révoqua les bulles qui avoient causé les troubles, & annulla jusqu'aux sentences portées contre les Colonnes. Malheureusement il n'occupa le saint siége que huit mois, & les cardinaux divisés le laissèrent vaquer pendant onze, ou à-peu-près.

La Flandre étoit alors le théâtre de la guerre. Lorsque Edouard fut forcé de se retirer, il abandonna

le comte de Flandre, qui, croyant pouvoir compter ſur la clémence du roi de France, vint ſe jetter à ſes pieds. Mais Philippe le fit mettre en priſon, & réunit le comté de Flandre à la couronne, déclarant que ce prince avoit mérité par ſa félonie la confiſcation de ſon domaine.

Cette entrepriſe avoit été ſuivie de pluſieurs révoltes, lorſque Gui, un des fils du comte de Flandre, vint au ſecours des révoltés avec quelques troupes allemandes. Les françois furent défaits à Courtrai : mais en 1304 Philippe remporta une victoire complète. Par le traité de paix, qui ſe fit l'année ſuivante, il demeura maître de la Flandre en-

deçà de la Lippe, & il rendit tout le reste à Robert, fils aîné du comte de Flandre, qui étoit mort dans sa prison. Peu auparavant il avoit rendu la Guienne au roi d'Angleterre.

Cependant les cardinaux, las d'être renfermés dans le conclave, étoient enfin convenus d'un moyen de conciliation. La faction, attachée à la mémoire de Boniface, voulant un pape qui entrât dans ses vues, ou qui du moins n'y fût pas contraire, nomma trois sujets, & laissa le choix d'un des trois à la faction qui vouloit un pontife favorable aux Colonnes & au roi de France.

Par cet accord Philippe, se trou-

vant maître de choisir entre les trois sujets présentés, donna la préférence à l'archevêque de Bordeaux, & ce fut à condition, 1°. qu'il le reconcilieroit avec l'église; 2°. qu'il révoqueroit toutes les censures fulminées contre lui; 3°. qu'il lui accorderoit les décimes de son royaume pendant cinq ans; 4°. qu'il annulleroit tout ce que Boniface avoit fait, & qu'il flétriroit la mémoire de ce pontife; 5°. qu'il rétabliroit dans la dignité de cardinal & dans leur première fortune Jacques & Pierre Colonne. Enfin il demanda encore une sixième chose, qu'il se réserva d'expliquer en tems & lieu. L'archevêque promit tout, & jura sur le corps de

Jesus-Christ de tenir sa promesse. Cette convention ne rendoit pas son élection bien canonique, & faisoit voir d'ailleurs que Philippe avoit encore bien des préjugés. Avoit-il besoin d'être réconcilié avec l'église? Avoit-il besoin que les censures de Boniface fussent révoquées? Avoit-il besoin de la protection du pape pour lever les décimes dans son royaume? Mais c'étoit les erreurs de son siècle.

Clément V, c'est le nom que prit le nouveau pape, transporta le siége pontifical à Carpentras, au grand mécontentement des cardinaux italiens, qui reconnurent avoir été trompés. Le clergé de France n'étoit pas plus content

du féjour que le pape faifoit dans ce royaume. Car il fe voyoit tous les jours chargé de nouveaux impôts. Clément extorquoit de toutes les églifes des fommes confidérables, pendant qu'il oublioit l'Italie, & qu'il abandonnoit le patrimoine de S. Pierre à qui le vouloit piller. Il s'appropria la première année des revenus de tous les bénéfices, qui vaqueroient en Angleterre dans le cours de deux ans, évêchés, abbayes, prieurés, prébendes, cures & jufqu'aux moindres bénéfices. De pareilles extorfions, étant devenues des droits avec le tems, font aujourd'hui ce qu'on nomme des annates.

Clément fatisfit Philippe-le-Bel

ſur toutes les promeſſes qu'il lui avoit faites : il n'y eut que la condamnation de Boniface, qu'il entreprit d'empêcher, ſans paroître néanmoins vouloir manquer à ſes engagemens. Le roi, qui la pourſuivoit avec chaleur, demandoit qu'on tînt à ce ſujet un concile général ; & le pape qui prenoit différens prétextes pour éloigner le jugement d'une affaire ſcandaleuſe, y mit tant de retardement, que Philippe enfin ſe déſiſta. Ce prince crut ſans doute la mémoire de Boniface aſſez flétrie par toutes les procédures qu'on faiſoit contre lui depuis pluſieurs années. Les eſprits ſe trouvant donc refroidis, le concile général, tenu à Vienne, dé-

clara que Boniface n'avoit point été hérétique ; & il y eut deux chevaliers catalans qui offrirent de le prouver par le combat. On ne parla point d'ailleurs des autres crimes dont ce pape avoit été accusé.

C'est dans ce même concile que l'ordre des templiers fut pour jamais proscrit & aboli. On accusoit ces moines guerriers de bien des crimes, on les poursuivoit depuis plusieurs années, & on les avoit fait arrêter en 1307. Cependant étoient-ils en effet coupables de toutes les horreurs qu'on leur imputoit ; ou leurs richesses avoient-elles excité la jalousie & l'avidité de leurs ennemis ? C'est une question assez problématique.

Mais il nous suffit de savoir qu'il y a eu des templiers, & qu'il n'y en a plus.

En Angleterre, en France, & ailleurs, les biens des templiers furent donnés aux hospitaliers de S. Jean de Jérusalem, aujourd'hui les chevaliers de Malte. En Allemagne, on leur permit de passer dans l'ordre teutonique ou dans celui de S. Jean. En Arragon, il fallut leur faire la guerre pour les détruire ; mais ils ne furent traités nulle part aussi inhumainement qu'en France. Philippe eut part à leur dépouille, & le pape ne s'oublia pas.

Vers le même-temps la ville de Lyon fut réunie à la couronne.

Depuis plusieurs siècles, détachée du royaume de France, elle avoit fait partie successivement du royaume d'Arles, de celui de Bourgogne, de l'Empire, & elle étoit enfin tombée sous la puissance temporelle de l'archevêque. Cependant comme ce souverain ecclésiastique ne jouissoit que d'une autorité contestée, les rois de France avoient eu souvent occasion de se porter pour médiateurs entre l'archevêque & les bourgeois. Par-là, ils acquirent insensiblement des droits sur cette ville; & en 1292, Philippe-le-Bel avoit pris les habitans sous sa sauvegarde. L'archevêque, protégé par le saint siége, conserva néanmoins la souveraineté jusqu'au pontificat

de Clément V. Les choses ayant changé de face sous un pape dévoué à la France, il souleva les bourgeois, lorsqu'il voulut rentrer par la force dans les droits dont il avoit joui. Alors les troupes du roi marchèrent, & l'archevêque fut contraint de céder la jurisdiction temporelle sur la ville, sur le château de S. Just & sur leurs appartenances; se la réservant seulement sur le château de Pierre-Encise, avec le droit de battre monnoie & d'avoir des troupes de pied & de cheval dans la ville. On lui accordoit ces troupes pour les guerres particulières qu'il pouvoit avoir avec des seigneurs voisins.

En Angleterre, Edouard ſongeoit aux moyens d'étendre ſon autorité. Il ſe fit diſpenſer par Clément du ſerment qu'il avoit fait au ſujet des chartes : car les papes croyoient toujours leur pouvoir au-deſſus des engagemens les plus ſacrés. Il obtint de ce pontife des décimes ſur le clergé, & il lui en envoya la moitié ; achetant de lui la permiſſion de mettre des impoſitions ſur les biens des eccléſiaſtiqnes, & reconnoiſſant qu'il n'en pouvoit pas mettre ſans l'aveu du ſaint ſiége. Il eût été plus ſage de ſe priver d'un pareil ſecours : mais alors les ſouverains n'en ſavoient pas davantage.

Le parlement ne vouloit pas que

Edouard abandonnât au pape la moitié des décimes. Ce prince n'y eut aucun égard ; & il paroissoit se disposer à mépriser les loix de la nation, lorsque l'Ecosse soulevée lui donna d'autres soins. Cette guerre l'occupa jusqu'en 1307, qu'il mourut. Son fils, Edouard II, fit la paix avec la France. Ce prince, livré à ses favoris, régna parmi les troubles, reçut la loi de son parlement, fut déposé, mis en prison, & périt dans les tourmens en 1327. Nous anticipons sur ce règne, qui ne mérite pas de plus grands détails.

Le despotisme échoue tôt ou tard. Lorsqu'en 1308, Albert reçut la mort pour prix de ses injustices,

il marchoit contre les ſuiſſes, que la dureté de ſon gouvernement avoit ſoulevés. Trois cantons, Uri, Schwitz & Underwald, commencèrent une confédération, dans laquelle de nouveaux cantons entrèrent bientôt ; parce que les empereurs furent aſſez aveugles pour rendre le joug d'autant plus peſant, qu'on le ſouffroit avec plus d'impatience.

Quelques hiſtoriens prétendent qu'après la mort d'Albert, Philippe-le-Bel eut des vues ſur l'Empire, ou qu'il voulut au moins faire élire ſon frère Charles de Valois. Il communiqua, dit-on, ſon deſſein à Clément, qui, feignant de l'approuver & d'y vouloir con-

courir, écrivit ſecrètement aux électeurs, pour les inviter à prévenir les démarches du roi de France, & à proclamer au plutôt Henri, comte de Luxembourg. Si Philippe s'ouvrit à ce pontife, il commit une grande imprudence : car il devoit bien préſumer que les papes, qui regardoient alors l'Empire comme un fief de l'égliſe, ne voudroient pas pour feudataire un prince puiſſant, qui avoit réſiſté ſi fortement à Boniface. Il devoit déjà craindre aſſez de réſiſtance de la part des princes allemands, dont l'intérêt n'étoit pas de choiſir un chef capable de leur donner la loi. Quoi qu'il en ſoit, Henri de Luxembourg fut élu & couronné à

Aix-la-Chapelle, ſous le nom d'Henri VII.

Comme les anciennes factions ſubſiſtoient toujours en Italie, Henri voulut profiter des troubles qu'elles y cauſoient; & comptant rentrer dans les droits que ſes prédéceſſeurs avoient perdus, il paſſa les Alpes en 1311. Il paroît que Clément, à qui cette entrepriſe donna de l'inquiétude, engagea Robert, roi de Naples & fils de Charles le Boiteux, à traverſer l'empereur de tout ſon pouvoir. Au lieu de ſe rendre lui-même à Rome pour le couronner, comme il l'avoit promis, il en donna la commiſſion à cinq cardinaux par une bulle, qui commençoit ainſi : « Jeſus-Chriſt, le

» roi des rois, a donné une telle » puiſſance à ſon égliſe, que les » royaumes lui appartiennent ; » qu'elle peut élever les plus grands » princes, & que les empereurs & » les rois doivent lui obéir & la » ſervir ».

Cependant Henri & les Gibelins faiſoient la guerre aux Guelfes & à Robert. Clément écrivit donc aux cardinaux, d'ordonner au moins une trève à ces deux princes, ajoutant que puiſqu'ils étoient engagés à l'égliſe par ſerment de fidélité, ils devoient être les plus diſpoſés à la défendre, & que le ſouverain pontife pouvoit les obliger à mettre bas les armes.

Henri, jugeant à ce langage que

Clément le regardoit comme vasſal du ſaint ſiége, conſulta des juriſconſultes, qui démontrèrent le peu de fondement des prétentions du pape. Il proteſta donc, il fit plus, car il déclara criminel de leze-majeſté Robert, dont il ſe prétendoit le ſuzerain. Clément de ſon côté prit la défenſe du roi de Naples, en excommuniant quiconque attaqueroit ce prince. Ainſi la guerre s'allumoit, & elle alloit cauſer de nouveaux maux, lorſque Henri VII mourut en Toſcane, l'an 1313.

Le pape publia deux bulles contre la mémoire de cet empereur. Il y ſoutenoit ſes prétentions, il ſe donnoit pour ſucceſſeur à l'Empire

pendant la vacance du trône : il caſſoit la ſentence portée contre Robert, & il le faiſoit vicaire de l'Empire en Italie. Clément qui tenoit depuis quelque tems ſa cour à Avignon, pouvoit plus impunément s'arroger toute autorité ſur les princes, parce que cette ville appartenoit au roi de Naples. Plus de quatre ans auparavant, il avoit publié une bulle terrible contre les Vénitiens qui avoient enlevé Ferrare à la maiſon d'Eſt. Ce n'eſt pas qu'il voulût prendre les intérêts de cette maiſon : il prétendoit, au contraire, que cette ville appartenoit au ſaint ſiege. Une croiſade qu'il fit prêcher, & les ſuccès du cardinal Arnaud de Pelegrue, ſon

général, réaliserent ses prétentions. Il mourut au mois d'avril 1314, & Philippe ne lui survécut que de quelques mois.

CHAPITRE IV.

Du gouvernement de France sous Philippe-le-Bel.

LORSQUE le duel judiciaire étoit reçu dans les tribunaux, le plus ignorant magistrat étoit un juge compétent : car il n'étoit pas bien difficile de déclarer vainqueur le champion qui avoit vaincu. Mais les lumières devinrent nécessaires, quand S. Louis eut proscrit cette manière absurde de rendre la justice. Il fallut entendre des témoins, consulter des titres, connoître les cou-

tumes, pénétrer l'eſprit des loix : en un mot, il fallut de l'étude & du raiſonnement.

Les ſeigneurs les plus inſtruits ſavoient à peine ſigner leur nom. Ils continuerent néanmoins de ſiéger dans les tribunaux & dans le parlement ; & on les nomma *Conſeillers jugeurs*, parce qu'ils avoient ſeuls le droit d'opiner & de faire les arrêts.

Mais comme on ne peut pas juger ſans être inſtruit, ce fut une néceſſité d'admettre dans les cours de juſtice des conſeillers rapporteurs ; c'eſt-à-dire, des hommes chargés de faire le rapport des affaires, & de ſuppléer à l'ignorance des juges. On les prit dans la bourgeoiſie &

dans le bas clergé. Ils ſavoient lire, ils ſavoient écrire, ils avoient quelque routine de la procédure, qui ſe ſuivoit dans les tribunaux eccléſiaſtiques, & on les nommoit *légiſtes*, parce qu'ils étoient cenſés ſavoir les loix. Voilà le changement qui ſe fit dans l'adminiſtration de la juſtice, ſous le règne de Philippe-le-Bel.

Ces conſeillers rapporteurs n'avoient point de voix : mais il eſt aiſé de comprendre qu'ils dictoient les arrêts, & que, par conſéquent, ils étoient les vrais juges. Ils ne tardèrent donc pas à ſe rendre maîtres du parlement, & ils donnèrent naiſſance à cet ordre de citoyens, que nous nommons *la robe*.

Les ſeigneurs n'eurent pas de peine à leur abandonner l'adminiſtration de la juſtice : trop ignorans pour la rendre par eux-mêmes, ils regardèrent au-deſſous de leur courage une fonction qui demandoit des lumières. La roture des magiſtrats, qui prenoient leur place, avilit de plus en plus à leurs yeux la profeſſion la plus noble ; & ils crurent ſe dédommager de leurs pertes par le mépris. De-là eſt venu un préjugé qui ſubſiſte encore. Nous diſons un préjugé : car ſi l'on juge de la nobleſſe d'une profeſſion par la néceſſité dont elle eſt, & par les connoiſſances qu'elle demande, l'épée ne peut pas ſe prétendre plus noble que la robe. L'épée d'ailleurs n'a-t-elle pas perdu de

ſa conſidération, &, par conſéquent de ſa nobleſſe, en perdant l'adminiſtration de la juſtice ?

Quoi qu'il en ſoit, les ſeigneurs furent ſi aveugles, qu'ils dédaignèrent de nommer les légiſtes, qui devoient les repréſenter & juger en leur nom. Ils en laiſſèrent le choix au roi, qui, n'ouvrant le parlement qu'à des hommes à lui, acquit tous les jours plus d'autorité.

A la tenue de chaque parlement, le roi en nommoit les magiſtrats. Les gens de robe ne ſongeoient donc qu'à plaire au prince, qui ſeul les pouvoit employer ; & ils s'appliquoient à dégrader la nobleſſe, dont le mépris les offenſoit. Il s'agiſſoit cependant de ſe faire des

principes pour étendre les prérogatives royales aux dépens de celles des ſeigneurs ; & voici comment ils ſe conduiſirent.

Ils avoient lu la bible. Voyant donc que le titre de roi étoit commun à David & aux Capétiens, ils conclurent de ce ſeul mot, que les Capétiens devoient jouir en France des mêmes droits dont David avoit joui en Judée ; comme ſi chaque nation n'avoit pas ſes loix, & que l'une ne puiſſe pas limiter l'autorité de ſon chef, parce qu'une autre accorde au ſien une autorité plus étendue.

Ils avoient encore lu le code Juſtinien, que S. Louis avoit fait traduire. Ils jugèrent donc des droits

de France d'après ceux des empereurs du bas Empire; quoiqu'alors ils ne puſſent pas s'appuyer ſur la reſſemblance des titres.

Vous avez vu quelle étoit la puiſſance d'Auguſte & comment elle ſe forma. Ce n'étoit pas ce prince qui faiſoit les loix : c'étoit le ſénat ou le conſeil qu'Auguſte avoit choiſi, & dont le ſénat autoriſoit les décrets. Avant Dioclétien, nous ne voyons pas qu'aucun empereur ſe ſoit arrogé ouvertement la puiſſance législative : ils la partageoient ſeulement par la grande influence qu'ils avoient ſur les délibérations. Tout changea lorſque Conſtantin parvint à l'empire. Les empereurs, ſans égard pour les

droits du sénat firent les loix & les firent seuls. Alors elles se multiplièrent plus que jamais, & l'empire fut aussi toujours plus mal gouverné.

En effet, lorsque la nation ou le premier corps de la nation fait les loix, elles suivent d'ordinaire toujours le même esprit ; elles sont l'effet des circonstances qui en font sentir le besoin ; elles sont plus respectées, parce que tout le monde en connoît mieux la nécessité. Mais lorsqu'un despote se plaçant sur son trône comme le seul organe de la justice, donne son ignorance, ses caprices & ses passions pour des loix, il n'y a plus de règle, & le gouvernement change de forme à

chaque ſouverain, où même à chaque changement de miniſtre, de favori, de maîtreſſe, de valet. Alors les abus naiſſent continuellement des abus : les loix, qui ſe font ſans plan & ſans objet, ſe multiplient au gré des intérêts particuliers : comme les intérêts, elles ſe contredisent, ſe confondent, s'oublient, ou ſe reproduiſent. Elles ſe prêtent donc à toute ſorte d'interprétation : ſans force contre le citoyen puiſſant, elles oppriment le foible avec une apparence de juſtice ; la juriſprudence même ſe fait un art de les éluder.

Les gens de robe, conſidérant les rois de France comme autant de Davids, ou comme autant d'empe-

reurs du bas empire, diſtinguèrent dans leur perſonne le roi & le ſeigneur ſuzerain. Ils reconnurent que comme ſuzerains ils n'avoient d'autorité que ſur leurs vaſſaux; & ils dirent que comme rois, ils avoient ſur les ſeigneurs la même autorité que ſur les ſujets de leurs propres domaines. Cette prétention étoit évidemment contraire aux droits féodaux; mais perſonne ne les ſavoit défendre. Ils eurent donc toute liberté de raiſonner conſéquemment à ce principe. Ainſi ils regardèrent comme impropres, abuſives, ou figurées toutes les expreſſions, dont on s'étoit ſervi juſqu'alors, en parlant de la ſouveraineté d'un ſeigneur. Ils conclurent qu'en France,

le roi étoit ſeul proprement ſouverain, qu'il ne pouvoit pas y en avoir d'autre, & qu'il n'avoit pu perdre aucune de ſes prérogatives, parce qu'elles conſtituent l'eſſence de la royauté. En conſéquence, ils ne virent que des uſurpations dans les droits des ſeigneurs, & que des rebelles dans ceux qui les défendoient. Ils les attaquèrent donc; les ſuccès qu'ils eurent furent des titres pour les attaquer encore; & ils ſe firent une loi de n'avoir point égard aux droits que les ſeigneurs s'arrogeoient. Cependant on auroit eu de la peine à prouver par l'hiſtoire, que tous les ſeigneurs euſſent uſurpé ſur les Capétiens, puiſqu'ils étoient ſouverains

chez eux, avant que les Capétiens fussent rois.

Vous voyez que l'intérêt du prince étoit l'unique règle des entreprises des gens de robe. Cette règle n'a point d'inconvénient, lorsque le roi est assez éclairé pour sentir que son intérêt n'est autre que celui de la nation. Mais si ces deux intérêts se séparent, elle tend évidemment à produire le despotisme. Elle ne le produisit pas cependant, parce que les vassaux puissans y mettoient de trop grands obstacles, & qu'il ne fut pas au pouvoir de Philippe-le-Bel d'user brusquement de toute l'autorité, que les gens de robe lui attribuoient : dans la nécessité de se conduire à cet égard

avec beaucoup de circonſpection, quoique devenu légiſlateur, il oſoit à peine faire des loix.

On commence preſque toujours mal. Il ne faut donc pas s'étonner ſi les gens de robe ſe ſont d'abord fait de faux principe, ſur-tout dans un ſiècle d'ignorance. Si avant eux, on avoit conteſté à la royauté les prérogatives les plus eſſentielles, il étoit naturel qu'ils ſe jettaſſent dans une autre extrémité, & qu'ils dépouillaſſent la nation même, pour attribuer aux rois des droits ſans bornes. Il falloit que le tems, éclairant les eſprits, les ramenât peu-à-peu dans ce juſte milieu, où les rois ſont aimer leur autorité, parce qu'ils la limitent eux-mêmes, en reſpec-

tant les loix de l'état. Cependant les fausses maximes, que nous avons rapportées, firent un bien que la vérité peut être n'auroit pas pu faire : elles contribuèrent à détruire le gouvernement féodal.

Pour accréditer les nouvelles maximes & accroître par conséquent l'autorité royale, il suffisoit que le prince ne montrât sa puissance, que pour combattre les abus : il falloit, qu'en même-tems que les magistrats entreprenoient de l'établir seul souverain, il prouvât par sa conduite, que le bonheur de la France demandoit qu'en effet il n'y en eût pas d'autre : en un mot, il ne falloit qu'être juste. Il est triste de voir Philippe-le-Bel, avec de l'esprit,

l'esprit, du courage & de la fermeté, se conduire d'après une politique toute différente. Ambitieux, avare, dissimulé, infidèle, il crut s'enrichir en ruinant le peuple, & devenir plus puissant en divisant tous les ordres de l'état, & les affoiblissant les uns par les autres.

Vous comprenez néanmoins que si un souverain, qui ruine son peuple, paroît s'enrichir pour un moment, il tarit en effet pour l'avenir la source de ses richesses. Vous concevez encore qu'il sera bien foible au dehors, lorsqu'il ne sera puissant au-dedans, que parce qu'il aura divisé tous les ordres. Rien n'est plus simple dans la théorie que ces réflexions, rien n'est plus trivial mê-

me ; le ſens commun le dicte. Mais rien n'eſt plus rare dans la pratique. Philippe-le-Bel en eſt un exemple.

L'or & l'argent ſont des marchandiſes, qu'on a choiſies pour faciliter l'échange de toutes les autres ; & on en a fait des monnoies, dont la valeur dépend du poids & du titre ; c'eſt-à-dire, de la quantité d'or & d'argent fin qu'elles contiennent.

En France, ſous la première race, une livre d'argent peſoit en effet une livre, c'eſt-à-dire, douze onces ; & comme on la diviſoit en vingt pièces, qu'on nommoit ſous, vingt ſous étoient encore la même choſe qu'une livre peſant.

Il faut que chaque pièce de monnoie ait une marque qui en désigne le titre & le poids. Il faut encore que chaque citoyen puisse compter sur celui qui veille à la fabrique des espèces. Le droit de battre monnoie appartient donc uniquement au souverain ; parce qu'on présume qu'il ne veut pas tromper, qu'il ne le peut pas même, s'il consulte ses intérêts ; & que d'ailleurs en supposant le contraire, on ne sait plus en pareil cas à qui donner sa confiance.

Or, supposons que le souverain s'étant fait apporter les vieilles espèces pour en fabriquer de nouvelles, fasse quarante sous avec douze onces d'argent ; & qu'ensuite

ſous prétexte qu'on eſt dans l'uſage de compter vingt ſous pour une livre, il rende vingt ſous des nouvelles eſpèces pour vingt ſous des vieilles, il eſt évident qu'il ne rend que la moitié de ce qu'on lui a donné. Voilà donc un moyen bien commode pour mettre tout-à-coup dans ſes coffres la moitié de l'argent de ſon royaume; & pour vous faire comprendre juſqu'où cet abus a été porté, il ſuffit de remarquer que vingt ſous, qui peſoient autrefois douze onces, ne peſent pas aujourd'hui la ſixieme partie d'une once.

Tel eſt le pouvoir des mots. Parce que vingt ſous & douze onces ont été appellés une livre;

il faut qu'une livre ſe trouve encore dans telle partie de métal dont il a plu de faire vingt ſous. Ainſi le monde ſe gouverne par des ſophiſtes : on vole le peuple en ſûreté de conſcience : & l'altération des monnoies, au lieu de paſſer pour une fraude, eſt regardée comme le grand art des finances. C'eſt ainſi qu'on a penſé pendant pluſieurs ſiècles.

Il y avoit déja eu quelques abus dans les monnoies ſur la fin de la première race. Ils s'accrurent ſous la ſeconde, où chaque ſeigneur eut le droit de battre monnoie dans ſes terres ; le grand art des finances étoit tout-à-fait à leur portée.

Les ſeigneurs avoient un droit

de ſeigneuriage, qui conſiſtoit à retenir la ſixième partie des matières qu'on portoit à leur monnoie. Le peuple, victime de la variation continuelle des eſpèces, conſentit à leur en payer un ſecond, qu'on nomma *monnéage ;* & ils s'engagèrent de leur côté à n'y faire plus de changement : mais, malgré cette convention, ils en firent encore ; & ſous le regne de S. Louis, le marc, c'eſt-à-dire, huit onces, valoit deux livres ſeize ſous.

S. Louis étoit trop éclairé, pour ſuivre en cela l'exemple de ſes prédéceſſeurs. Il fit au contraire des réglemens pour rétablir la monnoie ; & on les trouva ſi ſages, que lorſque dans la ſuite elle fut affoi-

blie, on demandoit toujours qu'elle fût remise dans l'état où ce saint roi l'avoit laissée.

C'est conformément à ces réglemens, que Philippe-le-Bel, les premières années de son règne, fit fabriquer les espèces qui eurent cours. Mais bientôt il les altéra ; & depuis 1295 jusqu'en 1306, il fit plusieurs changemens dans la monnoie. En 1301 & en 1305 on faisoit huit livres dix sous avec un marc d'argent, dont au commencement de son règne on n'avoit fait que deux livres quinze sous six deniers, & un denier de l'ancienne monnoie en valut trois de la nouvelle. Les espèces n'avoient donc plus par le poids, que le tiers de la valeur

qui leur étoit attribuée par le roi.

En 1306, il fit faire une monnoie aussi forte que celle de S. Louis : mais il laissa subsister la foible & ne se mit point en peine de proportionner l'une à l'autre. Ce fut la source de beaucoup de désordres : car ceux qui devoient, vouloient payer en monnoie foible ; & ceux à qui il étoit dû, vouloient être payés en monnoie forte. Cela occasionna même une grande sédition à Paris.

Le roi affoiblit encore la monnoie en 1310. Il rétablit ensuite la monnoie forte en 1313, & il ne la laissa subsister que jusqu'au mois d'août 1314. On peut juger combien ces variations causoient de

dommages; puisqu'en 1303 le clergé offrit au roi les deux vingtiemes du revenu de tous les bénéfices, s'il vouloit s'engager pour lui & pour ses successeurs à ne plus affoiblir les monnoies à moins d'une nécessité indispensable dont les seigneurs & les prélats du royaume seroient juges. Cette proposition ne fut pas acceptée.

Lorsqu'en 1301 & 1305, la livre réduite au tiers de sa valeur, étoit cependant encore comptée pour une livre, les seigneurs ne tiroient plus qu'un tiers des droits, qu'ils levoient en argent sur leurs sujets, & par cela seul ils se trouvoient ruinés. Mais le peuple, qui payoit les deux tiers moins, se ruinoit aussi.

Car chacun étoit payé à son tour dans les mêmes espèces ; & par la circulation de l'argent, il se trouvoit enfin que tout le monde avoit perdu. Il falloit encore que le roi perdît aussi, comme les autres : car les revenus en argent qu'il tiroit de ses domaines ou des impositions, diminuoient nécessairement des deux tiers ; puisqu'on ne pouvoit le payer qu'avec les monnoies auxquelles il avoit donné cours. Enfin le grand gain qu'il y avoit à contrefaire ces monnoies affoiblies, produisit au-dedans & au-dehors du royaume quantité de faux-monnoyeurs, qui remplissoient la France de mauvaises espèces & en enlevoient toutes les bonnes. Philippe voulant au moins

empêcher des fraudes dont il ne retiroit pas le profit, engagea Clément V à publier contre les faux-monnoyeurs une bulle d'excommunication. Mais pouvoit-il se flatter qu'on respecteroit des censures qu'il méprisoit lui-même ? Il continua donc d'y avoir des faux-monnoyeurs, & tout concourut à la ruine du royaume.

Le titre & le poids des espèces est une chose arbitraire. Pourvu qu'on n'y fasse pas de changement, elles se mettent d'elles-mêmes en proportion avec les denrées ; & on fait le commerce avec une monnoie foible, comme avec une monnoie forte. Au contraire, lorsque la valeur des espèces hausse & baisse tour-à-tour,

cette proportion ne peut plus s'établir. Dans la crainte d'être trompé, chacun veut vendre cher, chacun veut acheter bon marché : le commerce ne se fait plus, & cette cessation achève la ruine de tout le monde. Voilà ce qui arriva sous Philippe-le-Bel. Par conséquent, si ce prince fit du mal, en répandant une monnoie foible, il en fit encore, lorsqu'il répandit une monnoie forte.

Lorsque j'ai recueilli d'un champ que je cultive, les denrées nécessaires à ma consommation, le surplus des productions m'est inutile, si je ne puis pas l'échanger contre des denrées qui me manquent. Je ne me croirai donc pas plus riche pour

avoir ce ſurplus ; je ne travaillerai donc pas à me le procurer ; je laiſſerai donc en friche une partie de mon champ. En effet, que m'importe d'avoir dans mes greniers une quantité de bled, que je ne pourrai ni conſommer ni échanger ? Mais lorſqu'après avoir prélevé le bled néceſſaire à ma conſommation, je puis, en échangeant ce qui me reſte, acquérir d'autres denrées & des commodités de toute eſpèce ; c'eſt alors ſeulement que ce ſurplus devient une richeſſe pour moi ; c'eſt alors qu'il m'eſt avantageux de recueillir la plus grande quantité de bled, & de donner tous mes ſoins à la culture de mon champ. Le pouvoir d'échanger rend donc

richeſſe ce qui, ſans ce pouvoir, ne ſeroit qu'un ſuperflu inutile. Voilà comment le commerce nous enrichit : il ne produit pas les richeſſes, mais il rend richeſſe ce qui, ſans lui, ſeroit inutile & par conſéquent, de nulle valeur.

Si on fait des chemins, ſi on conſtruit des ponts, ſi on creuſe des canaux, ſi on rend les rivières navigables; c'eſt afin que le tranſport des marchandiſes ſoit plus facile & moins diſpendieux; c'eſt afin qu'une quantité de denrées, qui ſeroit inutile dans le lieu qui l'a produite, devienne par l'échange une richeſſe, en paſſant dans le lieu qui ne la produit pas. Le commerce ne nous enrichit donc

qu'à proportion que les échanges ſe font avec plus de facilité ; & ſi l'on ôte tous les moyens d'échanger il ne peut plus y avoir de richeſſe.

Or l'argent monnoyé n'eſt pas une richeſſe : ce n'eſt qu'un moyen de plus pour faciliter les échanges & pour rendre richeſſe ce qui ne ſeroit qu'un ſuperflu inutile. Mais ce n'eſt un moyen, qu'autant que les eſpeces ont un prix fixe. Si ce prix varioit arbitrairement, cette variation détruiroit la confiance : car je ne vous donnerai pas ma marchandiſe pour un écu, qui demain vaudra moins qu'aujourd'hui ; & vous ne me donnerez pas votre écu, ſi vous croyez qu'il vaudra davantage. Voilà donc le commerce

arrêté. Dès lors ce qui étoit auparavant une richesse, deviendra un superflu inutile. On ne songera donc plus à se procurer ce superflu. Le fabricant démontera une partie de ses métiers : le laboureur laissera une partie de ses champs en friche : la misère se répandra donc dans les campagnes & dans les villes. Les journaliers seront forcés à mendier, parce que les cultivateurs ne les emploieront plus : les artisans abandonneront une patrie, où faute de travail, ils ne pourront plus gagner leur pain : des familles entières périront, parce qu'elles ne pourront ni trouver dans le pays, ni chercher ailleurs de quoi subsister. En un mot, la nation s'appauvrira &

ſe dépeuplera de jour en jour. Comment donc le ſouverain pourroit-il ne pas s'appauvrir lui-même? Telle eſt l'influence d'une adminiſtration qui gêne le commerce.

Cependant on ſe ſeroit mis à l'abri des pertes, que cauſoit la variation des monnoies, ſi on eût compté par marcs & ſans égard pour la valeur chimérique des eſpèces courantes. Mais ce moyen n'étoit pas praticable dans le commerce continuel des petites denrées; & lorſqu'on le tenta dans les contrats de vente & d'emprunt, Philippe, comme s'il eût juré la ruine de ſon peuple, ordonna de compter, ſuivant l'ancienne coutume, par livres, ſous & deniers.

Si ce prince trouvoit une ressource dans l'affoiblissement des monnoies, elle n'étoit que passagère, puisqu'il partageoit bientôt les pertes. La ruine des seigneurs étoit l'avantage le plus réel qu'il retiroit de cette misérable politique : cependant c'étoit un moyen bien étrange que de ruiner la France même, pour ruiner les seigneurs françois.

Les désordres étoient au comble : on murmuroit, mais le roi ne craignoit pas un soulevement général, parce que les grands vassaux suivoient son exemple, & faisoient les mêmes fraudes dans leurs terres. Les seigneurs les plus puissans paroissoient avoit formé une ligue,

pour opprimer le reste de la nation.

Philippe se conduisit pourtant avec adresse, pendant que les autres ne daignoient seulement pas pallier leur brigandage; il publia que l'affoiblissement des monnoies étoit une suite des circonstances où il se trouvoit. Il supplia ses sujets de recevoir avec confiance les mauvaises espèces, auxquelles il donnoit cours; il promit de les retirer en dédommageant ceux qui les rapporteroient, & engagea à cette fin ses domaines présens & à venir, & tous ses revenus.

Il parut tenir sa parole, lorsqu'en 1306 il fit fabriquer des espèces à deux livres quinze sous six deniers

le marc. Le peuple qui à la première lueur, croit voir la fin de ses maux, fut assez dupe pour applaudir à la générosité du roi. Cependant Philippe prouva par sa conduite qu'il avoit d'autres vues que de soulager la misère publique. En effet, à peine se vit-il assuré de la confiance de la nation, que sous prétexte d'empêcher les fraudes qu'il avoit faites lui-même, & qu'il devoit faire encore, il entreprit d'enlever à tous les seigneurs le droit de battre monnoie. Bientôt ses officiers firent dans chaque seigneurie l'essai des espèces qui s'y fabriquoient, pour reconnoître si elles étoient du poids & du titre dont elles devoient être. Il défendit ensuite aux pré-

lats & aux barons d'en frapper jufqu'à nouvel ordre. Il ordonna à tous leurs officiers monétaires de fe rendre dans fes monnoies fous prétexte qu'il avoit beaucoup d'efpèces à faire fabriquer. Il enjoignit au duc de Bourgogne de fe conformer aux ordonnances qu'il avoit faites au fujet des monnoies ; & des commiffaires qu'il envoya dans le duché d'Aquitaine, s'y comportèrent à cet égard avec toute l'autorité qu'il s'arrogeoit. Ainfi par la manière dont il traitoit d'auffi grands vaffaux, on peut juger combien il ménageoit peu les autres.

Les feigneurs fe foumirent, parce qu'ils craignoient que leur réfiftance

ne les exposât au soulevement de leurs sujets. En effet, le peuple s'imaginoit que Philippe songeoit sincèrement à remédier aux abus ; tandis qu'il vouloit jouir seul du droit de les commettre. Le droit que ce prince acquit par-là sur les monnoies seigneuriales, le rendit maître de la fortune des seigneurs. Il pouvoit les appauvrir, s'il changeoit encore le prix de l'argent, & il le changea.

L'exemple de Philippe-le-Bel auroit dû faire comprendre à ses successeurs, qu'il n'y a rien de plus ruineux pour un état, que la variation des monnoies. Ils ne le comprendront pas cependant. Ils regarderont, au contraire comme une

grande reſſource de pouvoir s'approprier une partie de l'argent de leurs ſujets. Mais avec cette conduite ils tiendront la France dans un état de foibleſſe, d'où elle aura bien de la peine à ſortir. Philippe paroît avoir enfin reconnu lui-même les conſéquences de cet abus : car peu avant ſa mort, il fit des réglemens pour y remédier; & il recommanda fort à ſon fils le rétabliſſement de la monnoie.

Pendant que Philippe-le-Bel établiſſoit ſa puiſſance ſur la ruine des vaſſaux, il ſongeoit à profiter des diviſions qui étoient entre les trois ordres, ou même à les fomenter afin de les aſſujettir les uns par les autres.

A force de tyrannie les ſeigneurs

s'étoient rendus odieux au tiers-état; qui étoit déjà dans l'usage de se mettre sous la protection du roi ; & le clergé dont les biens excitoient l'envie du peuple, haïssoit les seigneurs laïques, & n'en étoit pas moins haï.

Aucun des trois ordres ne connoissoit ses vrais intérêts. Le clergé seul formoit un corps, parce qu'il s'assembloit quelquefois. Il pouvoit donc mieux concerter ses démarches. Mais il se trouvoit entre deux puissances, qui paroissoient se disputer ses dépouilles. Tantôt il se mettoit sous la protection des papes, pour ne pas contribuer aux charges de l'état ; & d'autres fois il avoit

recours à celle des rois, pour se soustraire aux exactions de la cour de Rome.

Entre ces deux écueils également dangereux, il ne savoit comment diriger sa manœuvre; de sorte qu'il échoua contre tous deux à la fois, après avoir heurté tour-à-tour contre l'un & contre l'autre : en un mot, il fut en même tems la proie des rois & des papes : car vous avez vu que Clément V accorda les décimes à Philippe-le-Bel, & que Philippe souffrit toutes les extorsions de Clément. Dans de pareilles occasions où il étoit si difficile de prendre un bon parti, le clergé se divisoit, & s'affoiblissoit encore lui-même.

Les ſeigneurs étoient dans la plus grande ignorance. Ils ne formoient pas un corps. Il ne pouvoit plus y avoir de concert parmi eux, depuis qu'ils avoient ceſſé de venir au parlement. En un mot, aucun intérêt commun n'étoit capable de les réunir : car chacun depuis long-tems ne connoiſſoit que le ſien propre. Quant au tiers-état, il ne ſe ſoutenoit que par la protection du roi.

Philippe jugea qu'il n'en feroit pas de ces trois ordres, s'il les raſſembloit, comme de la diète d'Allemagne ou du parlement d'Angleterre. Il vit qu'ils ne ſe rapprocheroient que pour ſe plaindre les uns des autres : qu'ils s'aigriroient

de plus en plus; qu'ils se pousseroient à l'envi sous le joug; qu'en jouant lui-même le personnage de médiateur, il seroit sûr de plaire à deux, lorsqu'il en humilieroit un; que par conséquent, il pourroit les humilier tour-à-tour; & qu'en offrant à tous sa protection, sans jamais l'accorder à aucun, il les mettroit dans la nécessité d'avoir pour lui des complaisances, c'est-à-dire, de lui accorder des subsides.

Ce prince assembla donc les états généraux du royaume, & tout lui réussit, comme il l'avoit prévu. La nation entière concourut, sans le savoir, à tous ses desseins. Il obtint des dons-gratuits; il fut en état d'avoir toujours sur pied une

armée confidérable, & il éleva l'autorité royale à un degré de puiffance, qui ne pouvoit manquer d'achever la ruine du gouvernement féodal. Il eft évident que les barons alloient perdre le droit de guerre, le feul qui leur fût refté jufqu'alors.

On ne peut pas nier qu'il n'y ait beaucoup d'adreffe dans la conduite de Philippe-le-Bel. Mais, S. Louis dans les mêmes circonftances eût fait de plus grandes chofes, & il eût été jufte. C'eft cependant la politique de Philippe qu'on fuivra dans la fuite. On verra la puiffance royale s'accroître, parce que les différens ordres fe détruiront mutuellement. On remarquera qu'on

aura pour maxime : *divisez & vous commanderez*. Cependant on verra combien le souverain est foible, lorsqu'il n'est puissant qu'en divisant son peuple ; & l'événement vous fera voir si c'est ainsi qu'on doit régner.

Philippe-le-Bel, par son mariage avec Jeanne de Navarre, réunit à la couronne le royaume de Navarre & les comtés de Champagne & de Brie. Il rendit sédentaires à Paris le parlement, à Troyes les grands jours, & à Rouen l'échiquier, trois cours souveraines auxquelles ressortissoient les jurisdictions subalternes.

CHAPITRE V.

Des principaux états de l'Europe depuis la mort de Philippe IV, dit le Bel, jusqu'à celle de Charles IV, dit le Bel.

A LA mort de Philippe-le-Bel, tous les ordres de l'état & même toutes les provinces portoient avec impatience un joug qui s'étoit appesanti sur toute la nation. Le mécontentement étoit général : mais chacun se plaignoit séparément, suivant ses intérêts particuliers ; & il ne pouvoit y avoir d'accord entre le clergé, les seigneurs & le peuple, puisque toujours divisés, ils n'avoient jamais cessé de se

nuire. Voilà ce qui maintint l'autorité royale. Il faut convenir qu'un ſouverain qui ſe rend odieux, a beſoin de diviſer les ordres de l'état.

Les règnes foibles & courts des trois fils de Philippe-le-Bel, qui montèrent ſucceſſivement ſur le trône, étoient un tems bien favorable à une révolution. Si les trois ordres avoient ſu ſe réunir, il leur auroit été facile de mettre des bornes à la puiſſance du monarque, & de recouvrer une partie de leurs droits. Mais comme ils agiſſoient chacun ſéparément, ils menaçoient plutôt de ſe ſoulever, qu'ils ne ſe ſoulevoient; & parce que dans cette poſition, ils ſentoient leur

foibleſſe, chacun d'eux ſaiſiſſoit l'occaſion de traiter avec le roi ; & ils ſe ſoumettoient tour-à-tour, ſouvent ſur des promeſſes vagues, dont rien n'aſſuroit l'exécution. Si les ſeigneurs, par exemple, demandent que les baillis ſoient deſtitués, lorſqu'ils auront entrepris quelque choſe contre les coutumes établies, le roi l'accorde ; mais c'eſt en inſérant pour clauſe, que les coupables ne perdront pas leur emploi, s'ils ont agi de bonne foi, ou s'il veut leur faire grace. Il n'accordoit donc rien. D'ailleurs il étoit bien difficile de déterminer ce que c'étoit que les *coutumes établies*, chez un peuple, où il n'y avoit jamais rien eu de fixe, & où un

ſeul exemple tenoit ſouvent lieu de coutume & de loi. Les ſeigneurs obtinrent encore comme une faveur, que le roi enverroit tous les trois ans des commiſſaires dans les provinces, pour réformer les abus commis par les baillis : ils ne prévoyoient pas que les réformateurs, étant officiers du roi, s'occuperoient uniquement des moyens d'accroître l'autorité royale. Ainſi toutes leurs précautions tournoient contre eux-mêmes, tant ils étoient ignorans des droits qu'ils avoient eus, de ceux qu'ils conſervoient encore, & de ceux qu'ils étoient menacés de perdre. Leur aveuglement fut le bonheur de la France : car avec plus de lumières ils au-

roient pu ramener tous les désordres du gouvernement féodal.

Une autre cause contribuoit à mettre les seigneurs assujettis dans l'impuissance de se relever. Les états généraux, établis par Philippe-le-Bel, avoient proprement partagé le royaume en deux parties : parce que les ducs de Bourgogne, d'Aquitaine, de Bretagne & le comte de Flandre, ayant négligé de se rendre à des assemblées, où ils n'étoient appelés que pour contribuer, s'accoutumèrent à se regarder comme étrangers à la France, & la France les regarda bientôt comme ennemis. Ils auroient dû prévoir que la ruine des barons entraîneroit tôt ou tard la leur. Il étoit donc de leur

intérêt de les protéger, & par conséquent, de se rendre aux états. En tenant une conduite différente, ils s'exemptèrent, à la vérité, de porter les charges, mais ils aigrirent contr'eux les barons qu'ils abandonnoient. Ils croyoient, sans doute, avoir gagné beaucoup, parce qu'ils n'avoient pas été assujettis comme les autres, & que le roi ne conservoit sur eux que les droits de suzerain : cependant ce suzerain devenoit bien redoutable, puisqu'il étoit monarque dans tout le reste du royaume, & qu'il n'y trouvoit qu'une foible résistance à ses ordres. Tel a été l'état de la France sous les fils de Philippe-le-Bel.

Louis X, dit Hutin, ayant ſuccédé à ſon pere, appaiſa les mécontens en faiſant des promeſſes aux grands qui revenoient à lui, & en ſacrifiant à la haine publique Enguerrand de Marigni, qui avoit été miniſtre de ſon pere, & qui fut pendu pour des crimes qu'il n'avoit pas commis. Ce prince enſuite ſurchargea le peuple d'impôts, vendit les offices de judicature, leva des décimes ſur le clergé & força les ſerfs de ſes terres à racheter leur liberté : ce ſont les moyens qu'il imagina pour fournir aux frais de la guerre qu'il vouloit faire au comte de Flandre. Il fit en effet cette guerre; mais ſans ſuccès. Il mourut la ſeconde année de ſon règne.

Un édit par lequel il déclara que le droit de battre monnoie n'appartenoit qu'à lui, fait voir combien Philippe-le-Bel avoit enhardi ses successeurs à dépouiller les barons.

Les seigneurs, avides de saisir toutes les occasions de faire de l'argent, vendirent, à l'exemple de Louis Hutin, la liberté à leurs serfs. Les serfs différoient des esclaves, en ce qu'ils avoient ou pouvoient avoir des terres ou d'autres biens en propre : mais ils étoient attachés à la glèbe, comme on s'exprimoit alors, c'est-à-dire, qu'ils ne pouvoient point sortir du domaine de leur seigneur, qui exerçoit sur eux une puissance arbitraire. On

jugera par-là qu'en général leur ſujétion étoit dure, & que cependant elle n'étoit pas la même partout.

Les ſeigneurs en affranchiſſant les ſerfs de leurs terres, firent par avarice une fauſſe démarche : car ces hommes, qu'ils avoient vexés juſqu'alors, devoient devenir leurs ennemis, en devenant libres, & chercher par conſéquent dans la puiſſance du roi une protection contr'eux.

A la mort de Louis, Philippe-le-Long, ſon frere & ſon héritier, étoit à Lyon, où il avoit eu bien de la peine à raſſembler les cardinaux, & où il n'en avoit pas moins à les accorder ſur le choix d'un pape.

Depuis deux ans & trois mois que Clément étoit mort, on ne lui avoit pas encore donné un ſucceſſeur. Les cardinaux s'étoient d'abord aſſemblés à Carpentras, ſans pouvoir s'accorder; parce que les gaſcons & les italiens vouloient chacun un pape de leur nation. Mais le peuple, las de la longueur du conclave, imagina pour le faire finir, de mettre le feu au lieu où il ſe tenoit, & les cardinaux ſe diſpersèrent. Sans les précautions que prirent Philippe-le-Bel & Louis Hutin, il y auroit eu, ſans doute, un ſchiſme. Enfin Philippe-le-Long mit les cardinaux dans la néceſſité de terminer: car il les enferma dans le couvent des frères prêcheurs de

Lyon ; & il donna ordre de ne les point laiſſer ſortir, qu'ils n'euſſent élu un pape.

Il eut lui-même d'autres conteſtations au ſujet de la couronne, à laquelle Jeanne, fille de Louis, prétendoit avoir droit ; car je ne parle pas de Jean I, dont la reine douairière accoucha, & qui ne vécut que huit jours. Les prétentions de Jeanne ayant été examinées dans une aſſemblée, il fut décidé que la loi ſalique exclut les femmes du trône. On n'avoit pas eu occaſion depuis Hugues-Capet d'agiter de pareilles queſtions, parce que la couronne avoit toujours paſſé en ligne directe de père en fils.

L'édit, par lequel Louis Hutin

s'étoit attribué à lui ſeul le droit de battre monnoie, trouva tant de réſiſtance, que ce prince avoit été obligé de ſe borner à preſcrire aux barons le poids, le titre & la marque des eſpèces qu'ils fabriqueroient. Mais bien loin d'obſerver ſes réglemens, ils avoient affoibli les monnoies, ils avoient même contrefait celles du roi; & la fortune des particuliers étoit à la diſcrétion de ces tyrans aveugles, qui ruinoient leurs ſujets, ſans ſonger qu'ils ſe ruinoient eux-mêmes par contre-coup.

Philippe-le-Long, voulant arrêter ce déſordre, envoya des commiſſaires dans toutes les provinces pour examiner la conduite des ſei-

gneurs, & pour les forcer à se conformer aux réglemens. Le roi d'Angleterre ne fut pas exempt de cette recherche : car on saisit à Bordeaux & dans toute la Guienne ses coins & les espèces qu'il faisoit fabriquer.

Un prince qui commandoit ainsi, n'étoit pas bien loin d'enlever aux barons le droit de battre monnoie : mais pour y trouver moins d'obstacles, il crut devoir traiter avec les plus puissans. Il acheta donc de Charles son oncle, comte de Valois, les monnoies de Chartres & d'Anjou ; & de Louis de Clermont, seigneur de Bourbon, celles de Clermont & du Bourbonnois. Il projettoit d'établir dans toute la

France un ſeul poids, une ſeule meſure, une ſeule monnoie; projets qui s'évanouirent avec lui: ſa mort précipitée ne lui permit pas d'en eſſayer l'exécution.

Philippe avoit pris des meſures qui le mettoient en état de tout oſer. Il avoit rempli le royaume de ſes ſauve-gardes: il s'étoit attaché des familles roturières, qu'il avoit annoblies par de ſimples lettres. Les bourgeois ne pouvoient plus armer que pour lui, parce qu'il leur avoit fait dépoſer leurs armes dans des arſenaux; & elles ne devoient leur être rendues que pour marcher ſous les ordres des capitaines qu'il avoit mis dans les villes principales. Enfin il avoit

placé dans chaque bailliage un capitaine général, qui, étant à la tête des milices, tenoit les ſeigneurs dans la ſoumiſſion. Ce dernier établiſſement avoit encore l'avantage de diminuer la puiſſance des baillis qui pouvoient s'être rendus ſuſpects ; parce que juſqu'alors ils avoient réuni la juſtice, les finances & la guerre.

Sous le règne de Charles IV, dit le Bel, qui ſuccéda à Philippe IV ſon frère, pluſieurs ſeigneurs vendirent le droit qu'ils avoient de battre monnoie ; jugeant que le roi étoit aſſez puiſſant, pour le leur enlever tôt ou tard : ainſi leur avarice hâta une révolution qui paroiſſoit avantageuſe. Nous di-

ſons, *qui paroiſſoit ;* car il eût fallu que les rois n'euſſent pas commis eux-mêmes les abus qu'ils reprochoient aux barons. Or, Charles-le-Bel affoiblit les monnoies, pour fournir aux frais de la guerre de Guienne contre le roi d'Angleterre.

Cet expédient ſi ruineux ſera encore une reſſource pour ſes ſucceſſeurs ; & l'on eſt étonné, ſans doute, de l'aveuglement de tous ces rois. C'eſt l'effet de leur ignorance : c'eſt qu'incapables de connoître par eux-mêmes leurs vrais intérêts, ils ſe livrent à des miniſtres qui, partageant les dépouilles des ſujets, ne ſe mettent pas en peine des pertes que fera bientôt

leur maître. C'eſt aſſez pour leur juſtification, qu'ils ne faſſent que les fautes qu'on a faites avant eux. Car lorſqu'il s'agit d'adminiſtration publique, il ſemble que l'exemple ſuffiſe pour autoriſer les abus.

En 1325, Charles-le-Bel porta ſes vues ſur l'empire : mais ſes petites intrigues furent ſans ſuccès; elles nous fourniſſent ſeulement une tranſition, pour paſſer aux affaires d'Allemagne & d'Italie.

Après un interrègne d'environ quatorze mois, les électeurs partagés donnèrent en 1314 deux ſucceſſeurs à Henri VII, Louis, duc de Bavière, & Fréderic, duc d'Autriche. La guerre que ſe firent ces deux concurrens, agita non-ſeulement

toute l'Allemagne : elle alluma encore les factions en Italie ; les Gibelins & le roi de Sicile s'étant déclarés pour Louis, tandis que les Guelfes & le roi de Naples prenoient le parti de Fréderic. Jean XXII, successeur de Clément V, voyoit ces troubles d'Avignon où il tenoit sa cour. Il ne se déclaroit encore ouvertement pour aucun des deux empereurs : mais il penchoit pour Fréderic dont il étoit plus ménagé, & dont les Guelfes avoient épousé les intérêts. Cette guerre dura huit ans, & fut terminée par la défaite de Fréderic, qui fut fait prisonnier.

Alors le pape déclara l'empire vacant, somma Louis de se soumettre

au ſaint ſiège, défendit de reconnoître ce prince pour roi des Romains, & raiſonna comme ſes prédéceſſeurs, en pareil cas. Mais une diète, tenue à Nuremberg, n'eut pas de peine à réfuter des raiſonnemens qui devenoient bien foibles, depuis que les lumières commençoient à ſe répandre. Les allemands ſuivirent l'exemple que les françois leur avoient donné; ils appelèrent au futur concile général.

Le pape publia des bulles, fulmina des excommunications, & une nouvelle diète l'accuſa de troubler l'empire, d'attenter ſur les droits des princes, de piller les égliſes & d'enſeigner une doctrine hérétique.

Les armes ſpirituelles n'étant pas ſuffiſantes,

ſuffiſantes, Jean leva des troupes avec des indulgences plénières. Elles marchèrent contre les Gibelins, elles furent défaites, & la guerre ne pouvoit plus ſe continuer ſans argent. Le clergé de France en fournit : car le pape ayant accordé les décimes au roi, obtint la permiſſion de lever une taxe ſur les égliſes. Elle fut ſi exorbitante, qu'elle emporta preſque le revenu d'une année de tous les bénéfices. Ce fut dans cette conjoncture que Charles, à la ſollicitation du pape, négocia inutilement pour ſe faire élire roi des Romains.

Cependant le parti des Gibelins prévaloit en Italie ; les romains avoient chaſſé de leur ville les par-

tisans du pape, & Louis V, profitant de ces circonstances, avoit passé les Alpes. Ayant été couronné roi d'Italie à Milan, il vint à Rome, où il fut reçu au milieu des acclamations du peuple, & couronné empereur.

Il y avoit déjà quelque tems que les romains avoient invité Jean à venir faire sa résidence à Rome, & l'avoient menacé, sur son refus, d'élire un autre pape. Ils demandèrent donc à l'empereur qu'il leur fût permis de procéder à cette élection, & ce prince y consentit sans peine, irrité d'ailleurs contre Jean, qui ne cessoit de publier des bulles, où il le traitoit d'hérétique & d'excommunié.

Il fit une loi, par laquelle le

pape, qui feroit élu, ne pourroit réfider ailleurs qu'à Rome, & feroit déchu du pontificat s'il s'éloignoit plus de trois journées, & s'il demeuroit plus de trois mois abfent. Ce fut fans doute, une condefcendance qu'il voulut avoir pour le peuple romain : car un empereur n'avoit point intérêt que les papes réfidaffent à Rome, & il eût été avantageux pour toute la chrétienté, qu'ils n'euffent jamais remis le pied en Italie. Il dépofa enfuite dans une affemblée Jacques de Cahors. C'eft ainfi qu'il nommoit Jean XXII. Il le condamna même à mort, comme convaincu d'héréfie & de crime de lèze-majefté. Enfin il fit élire Pierre Rainal-Luci de

Corbario, de l'ordre des freres mineurs. Cet antipape prit le nom de Nicolas V.

Nous allons nous arrêter un moment sur les héréfies qu'on attribuoit à Jean XXII; car elles feront connoître la frivolité des queftions dont on s'occupoit alors. Mais il faut reprendre les chofes de plus haut.

En 1215, le concile de Latran défendit de fonder de nouveaux ordres religieux; & dès le quatrième fiècle, les abus qui pouvoient naître de leur multitude étoient fi connus, que S. Bafile, quoique fondateur de monaftères, penfoit qu'on ne devoit pas fouffrir dans un même lieu deux communautés différentes,

ni même deux maiſons d'une même congrégation. En effet, tous les ordres ſont autant de petites républiques, qui ayant des intérêts différens, ſement leurs diviſions dans l'égliſe & dans l'état ; & qui méconnoiſſant toute autorité, lorſque leurs prétentions ſont menacées, ſe ſoulèvent aiſément contre les princes, contre les évêque & contre les papes mêmes. Il ne falloit que réfléchir légèrement ſur le cœur humain, pour prévoir que de ces inconvéniens devoient naître de pareilles inſtitutions, & l'hiſtoire ne prouve que trop qu'on auroit bien prévu.

Malgré la défenſe du concile de Latran, les communautés religieu-

ſes ſe multiplièrent plus que jamais. Bientôt on vit paroître les frères mendians, nommés frères mineurs; les premiers fondés par S. Dominique, & les ſeconds par S. François.

Sans préjudice de la ſainteté de ces deux fondateurs, on peut ſe défier de leurs lumieres, dit l'abbé Fleuri. Ils crurent que leur règle étoit l'évangile même, parce qu'ils prirent à la lettre ces paroles: *Ne poſſédez ni or, ni argent;* & ils conclurent qu'il falloit être pauvre & mendier. Leurs diſciples mêmes s'imaginèrent atteindre à une plus haute perfection, en renonçant au travail, que ces ſaints leur avoient recommandé. Ils voulurent ne vivre

que d'aumônes, & ils regardèrent la mendicité comme l'état le plus saint. Ainsi s'établirent des ordres, qui devinrent à charge aux peuples déjà trop foulés.

On subtilisa sur cette pauvreté, jusques-là que les frères mineurs pensèrent qu'ils n'avoient pas la propriété de leur pain, lorsqu'ils le mangeoient, ou même lorsqu'ils l'avoient mangé. Ils jugèrent que la vie évangélique, que Jesus Christ & les apôtres avoient suivie, consistoit dans cette désappropriation entière: en conséquence, ils donnèrent généreusement au saint siège la propriété de toutes les choses qu'ils consommoient par l'usage, sans songer que si les papes accep-

toient ce don, ils s'écarteroient eux-mêmes de la vie évangélique. Ils l'acceptèrent cependant, & plusieurs donnèrent des bulles, par lesquelles ils décidèrent, que les frères mineurs n'avoient pas la propriété des choses qu'ils consommoient.

On en étoit là lorsque Jean XXII fût élevé au pontificat. Ce pape, ne trouvant aucun profit pour lui dans cette propriété, jugea avec raison qu'il étoit ridicule en pareil cas de distinguer la propriété de l'usage; que si ces frères vouloient réellement renoncer à toute propriété, ils seroient obligés d'aller nus, de n'avoir ni feu ni lieu, de mourir de faim; & que leur intention n'étant pas que le saint siège

profitât des choſes dont ils uſoient eux-mêmes, leur pauvreté abſolue n'étoit qu'une illuſion. En conſéquence, il donna deux décrétales, dans leſquelles il condamna les opinions de ces moines, il décida que ni Jeſus-Chriſt, ni les apôtres n'avoient jamais ſongé à cette pauvreté chimérique, & que c'étoit une héréſie de ſoutenit que Jeſus-Chriſt n'avoit pas eu de propriété ſur les choſes dont il avoit eu l'uſage. Mais les frères mineurs, s'obſtinant dans leurs ſubtilités, ſoutinrent que ce qu'ils conſommoient ne leur appartenoit pas ; que c'étoit la vraie doctrine de l'évangile, & que le pape qui la condamnoit, étoit un hérétique.

Ces moines, qui ne vouloient point du pain qu'ils mangeoient, avoient formé un grand schisme sur les habits qu'ils usoient, comme s'ils avoient été à eux. Les uns qui, comme plus rigides, se faisoient appeler les frères spirituels, portoient un petit capuchon pointu, une robe étroite & courte, & d'une très-grosse étoffe; tandis que les autres, qu'on nommoit frères de communauté, portoient scandaleusement un grand capuchon, une robe large, longue & d'une étoffe moins grossière. Nicolas IV & Clément V tentèrent inutilement de réunir ces moines divisés sur la grande question de la forme, du volume & de la qualité de leur vê-

tement. Ils ne firent que les aigrir de plus en plus, & les frères ſpirituels ſe ſéparèrent tout-à-fait des autres.

Ce ſchiſme eût ceſſé bien vîte, ſi l'on eût voulu ne pas s'appercevoir comment tous ces moines étoient habillés : car l'attention du public donne de l'importance aux choſes les plus frivoles. Je ſuis étonné que la cour de Rome avec toute ſa politique, n'ait pas eu occaſion de découvrir cette vérité triviale. Les papes ne ſavoient-ils pas qu'ils n'auroient jamais eu de cour, ſi on ne leur avoit jamais donné que l'attention qu'ils méritoient comme chefs de l'égliſe ? Pourquoi donc Nicolas IV & Clé-

ment V traitent-ils férieufement une queftion de cette nature ? Pourquoi Jean XXII, à leur exemple, publie-t-il une bulle contre les frères fpirituels ? Pourquoi leur ordonne-t-il de quitter leur capuchon pointu, & leur habit court ? Il arriva ce qui devoit arriver : ces frères dirent que leur capuchon & leur habit étoient leur règle ; que leur règle leur tenoit lieu d'évangile ; que, par conféquent, vouloir faire un changement à leur capuchon & à leur habit, c'étoit enfeigner une doctrine contraire à la foi ; & ils prêchèrent qu'il ne falloit pas obéir au pape.

Alors l'affaire devint férieufe ; il eût été indécent que la puiffance

des papes, ſi terrible pour les couronnes, ſe fût émouſſée contre les capuchons. L'inquiſiteur eut donc ordre de pourſuivre les rebelles, & cet inquiſiteur étoit un frère de communauté. Quatre frères ſpirituels furent ſaiſis : ils perſiſtèrent dans leur déſobéiſſance. Ces malheureux qu'il falloit enfermer aux petites maiſons, c'eſt à-dire, dans leur couvent, furent condamnés au feu, comme hérétiques, & exécutés à Marſeille en 1318.

Martyrs de leurs robes, ils paſsèrent pour martyrs de la foi aux yeux de leurs confrères, qui ſe déchaînèrent ſans retenue contre Jean XXII : ils publièrent qu'il n'étoit pas pape, qu'il étoit le précurſeur

de l'antechrift même ; que l'églife de Rome étoit la fynagogue de fatan. Enfin ils annoncèrent hautement qu'ils étoient prêts à fouffrir la mort pour la défenfe de ce qu'ils appeloient la vérité ; & quelques-uns furent affez fous pour fe préfenter au martyre. C'eft ainfi que les frères mineurs fe foulevèrent contre le faint fiège, eux qui dans les commencemens en avoient été les plus zélés défenfeurs, & avoient foutenu & prêché par-tout les prétentions des papes. Si la bulle fur les habits n'en aliéna qu'une partie, les décrétales fur la propriété les révoltèrent prefque tous. Ils fe mirent en Allemagne fous la protection de Louis V, & ce font eux

qui donnèrent à ce prince la liste des erreurs de Jean XXII. On peut juger par-là ce que c'étoit que ces prétendues héréſies qu'on imputoit à ce pontiſe. On lui faiſoit, par exemple, un crime d'avoir dit que Jeſus-Chriſt a eu quelque choſe en propre, & on l'accuſoit d'être ennemi de la pauvreté évangélique. Mais il n'eſt pas néceſſaire d'entrer dans de plus grands détails à ce ſujet.

Le ſchiſme cauſé par l'élection d'un antipape, dura peu : car en 1330, Nicolas ſaiſi, conduit à Avignon & livré à Jean XXII, reconnut ſa faute & ſe ſoumit. Quant à la ſuite des démêlés entre le ſacerdoce & l'empire, nous en par-

lerons, après avoir vu ce qui va ſe paſſer en France, où Charles-le-Bel étoit mort au commencement de 1328.

CHAPITRE VI.

De l'état de la France ſous les règnes de Philippe de Valois, de Jean II, de Charles V; & de l'Angleterre, ſous celui d'Edouard III.

TOUTE l'Europe eſt diviſée. Il n'y a encore de loix nulle part : il n'y a pas même de puiſſance capable de faire reſpecter aucune coutume. Le clergé, la nobleſſe, le peuple & le ſouverain, par-tout ennemis, cèdent tour-à-tour aux circonſtances; & on doit prévoir qu'il

arrivera encore de grands défordres, avant que les états de l'Europe puiſſent prendre une meilleure forme de gouvernement.

Charles-le-Bel ayant laiſſé ſa femme ençeinte, deux concurrens prétendirent à la régence du royaume. L'un étoit Edouard III, fils & ſucceſſeur d'Edouard qui avoit été dépoſé, & qui étoit mort l'année précédente 1327. Il ſe fondoit ſur ce qu'étant fils d'Iſabelle, fille de Philippe-le-Bel, il avoit, comme plus proche parent, plus de droit que perſonne à la couronne de France. L'autre étoit Philippe de Valois, fils de Charles, comte de Valois, frère de Philippe-le-Bel, & qui par conſéquent étoit dans un degré plus

éloigné, mais qui tiroit ſon droit par les mâles.

La régence fut donnée à Philippe, & la reine ayant accouché d'une fille, il fut reconnu roi, à l'excluſion d'Edouard. La loi ſalique fut encore citée, comme elle l'avoit été après la mort de Louis Hutin.

Ce n'eſt pas qu'il y eût alors une loi écrite, par laquelle les filles fuſſent formellement exclues du trône; c'eſt qu'elles n'avoient jamais eu occaſion d'y monter. Or, parce que parmi les françois un exemple faiſoit loi, ils crurent qu'une choſe n'étoit ſans exemple, que parce que la loi l'avoit défendue.

Cette loi ſalique n'étoit donc

qu'une coutume immémoriale : coutume que la force auroit pu changer, si les circonstances l'avoient permis, & il ne falloit qu'un exemple. C'est ce que nous voyons être arrivé dans la succession aux fiefs; car tantôt les filles y étoient appelées, & tantôt elles en étoient exclues.

Philippe-le-Long & Philippe de Valois ont été assez puissans pour défendre les droits que la coutume leur donnoit. Il en coûtera cher à leurs successeurs pour les conserver : mais enfin la loi salique ne sera plus sujette à aucune contestation; & ce sera un bonheur pour la France. L'histoire des autres royaumes fait voir, que les droits des filles

à la couronne, font la fource de bien des maux.

Edouard étoit dans fa feizième année. Quoique le parlement eût nommé les régens qui devoient gouverner, Ifabelle fa mère s'étoit faifie de toute l'autorité. Les paffions de cette femme avoient été une des principales caufes des troubles de l'Angleterre & des malheurs du dernier roi. Elles causèrent encore des défordres jufqu'en 1331, qu'Edouard ouvrant les yeux fur les crimes de fa mère, la fit enfermer dans le château de Rifing. Il prit alors les rênes du gouvernement, & il gagna l'affection des peuples, qu'Ifabelle avoit aliénés.

Edouard, dans les premières an-

nées d'un règne aussi troublé, ne pouvant faire valoir les prétentions qu'il formoit sur la France, avoit rendu hommage à Philippe pour la Guienne; & dissimulant ses desseins sans y renoncer, il avoit fait alliance avec le duc de Brabant & avec plusieurs autres seigneurs. En attendant une conjoncture qu'il pût saisir, il arma contre l'Ecosse, pour se relever d'un traité honteux que sa mère avoit fait.

Philippe-le-Long & Charles-le-Bel avoient conservé le royaume de Navarre, ou du moins l'avoient gouverné comme régens, pendant la minorité de Jeanne, fille de Louis Hutin; Philippe de Valois, dès la première année de son règne, ren-

dit à cette princesse la couronne qui lui appartenoit. Par-là, le comte d'Evreux, qui l'avoit épousée, devint roi de Navarre.

La même année, il prit les armes pour le comte de Flandre, contre les flamands qui s'étoient soulevés. Il les soumit, & après avoir représenté au comte que sa conduite pouvoit avoir donné lieu à la révolte, il lui conseilla de mieux gouverner son peuple. Ces premières démarches annonçoient un prince juste, & prévenoient favorablement pour la suite de son règne.

On a vu comment se sont établis les tribunaux ecclésiastiques, & comment, à l'ombre de l'ignorance

& de l'anarchie, le clergé, sous différens prétextes, attirant à lui toutes les causes, usurpoit continuellement sur les juges laïcs. Cependant le différend entre Philippe-le-Bel & Boniface VIII avoit commencé de faire ouvrir les yeux. Puisqu'on avoit osé résister au pape, il n'étoit pas naturel que les magistrats abandonnassent la jurisdiction temporelle aux évêques. Déjà Philippe-le-Long avoit donné une ordonnance par laquelle il excluoit tous les prélats du parlement; disant qu'il se faisoit conscience de les empêcher de vaquer au gouvernement de leur église. Il est vrai que, par une contradiction où les princes tombent quelquefois, il

conserva dans son conseil ceux qui s'y trouvoient, & que plusieurs prirent encore séance au parlement. Mais les magistrats & les baillis, plus conséquens, continuoient de former des entreprises sur les justices ecclésiastiques. On ne parloit que des violences qu'ils commettoient, & des excommunications méprisées que les évêques fulminoient contr'eux.

Philippe de Valois, voulant faire cesser ce scandale, convoqua, dès la première année de son règne, les évêques & les officiers de justice, pour entendre les plaintes qui se faisoient de part & d'autre, & terminer, s'il étoit possible, cette grande contestation. Pierre de Cugnière,

gnière, chevalier & conſeiller du roi, expoſa dans ſoixante-ſix articles, les abus que commettoient les tribunaux eccléſiaſtiques, & débita ſur les deux puiſſances, des lieux communs qui ne prouvoient pas grand'choſe. L'archevêque de Sens & l'évêque d'Autun répondirent pour le clergé, après avoir proteſté qu'ils ne prétendoient pas ſoumettre les droits de l'égliſe à aucun tribunal, & qu'ils parleroient ſeulement pour éclairer la conſcience du roi. Ayant ainſi ſuppoſé ce qui étoit en queſtion, ils parlèrent long-tems ſur ce dont il ne s'agiſſoit pas, & ils prouvèrent que les deux juriſdictions ne ſont pas incompatibles, quoique le point qu'on

agitoit, fût de ſavoir à quel titre ils prétendoient avoir une juriſdiction temporelle. Etoit-ce comme ſeigneurs ? Ils l'avoient de droit dans leurs terres. Etoit-ce comme évêques ? Ils l'avoient de fait, puiſqu'ils l'exerçoient dans leurs diocèſes. Mais la nation leur avoit-elle accordé cette puiſſance, ou l'avoient-ils uſurpée ? Etoit-ce un droit qu'il falloit reſpecter, ou un abus que le ſouverain devoit réprimer ? C'eſt ce que le clergé n'examinoit pas : il prétendoit que la juriſdiction temporelle lui appartenoit de droit divin, comme la juriſdiction ſpirituelle. Il le prouvoit par des maximes & par des uſages, que les préjugés ne permettoient

presque plus d'examiner ; & il le prouvoit encore par des écrits, auxquels l'ignorance avoit donné de la célébrité, & dont elle avoit fait des livres classiques.

Tel est entr'autres un ouvrage, qui parut vers le milieu du douzième siècle, & qui avoit pour titre : *La concorde des canons discordans*, ou *le décret*. Gratien, religieux bénédictin, auteur de cet ouvrage, l'avoit fait pour établir, ou même pour étendre les prétentions de la cour de Rome & des ecclésiastiques. Il vouloit prouver que le pape est au-dessus des canons, que les clercs ne sauroient être soumis au jugement des laïcs, &c. Il s'appuyoit sur les fausses décrétales, sur des

citations infidèles, fur de mauvais raifonnemens ; & il comptoit fans doute encore fur l'ignorance de fon fiècle, ainfi que fur l'intérêt des eccléfiaftiques qui paffoient pour favans, & dont le fuffrage pouvoit, par conféquent, faire la fortune d'un livre. Il ne fe trompoit pas, fon décret eut le plus grand fuccès, il fut enfeigné dans les écoles : il fut commenté par des canoniftes : & les papes lui durent une partie de l'autorité, qu'ils ont exercée dans le treizième fiècle & dans les fuivans.

L'évêque d'Autun, qui avoit profeffé le droit à Montpellier, paffoit pour un des grands canoniftes de l'églife. Il avoit fans doute étudié

le décret, & il raiſonna comme Gratien. Des paſſages de l'écriture mal interprêtés, & la double puiſſance des prêtres de l'ancienne loi, étoient les principes d'où le clergé concluoit que ſes immunités & toute ſon autorité étoient de droit divin. Une raiſon de bienſéance venoit à l'appui : une grande partie de nos revenus conſiſte, diſoient les prélats, dans les émolumens de nos juſtices. Nous ſerions donc ruinés, ſi l'on nous ôtoit nos tribunaux. Le royaume n'auroit donc plus que de pauvres évêques. Il perdroit donc un de ſes plus grands avantages : car peut-on douter que l'éclat d'un clergé riche ne contribue à la ſplendeur du royaume ? Mais

ce raiſonnement ne prouvoit pas que les richeſſes des eccléſiaſtiques ſont de droit divin : il prouvoit ſeulement que les évêques du quatorzième ſiècle ne penſoient pas comme les apôtres.

Pour décider cette queſtion, il auroit fallu remonter d'abord aux ſix premiers ſiècles de l'égliſe : on auroit vu quels étoient alors les véritables droits du clergé. En étudiant enſuite les ſiècles poſtérieurs, on auroit découvert, ſans doute, des priviléges & des biens qu'il avoit acquis par des voies juſtes, qui lui appartenoient moins comme clergé, que comme corps de citoyens, & que par conſéquent, il pouvoit conſerver. On auroit

reconnu des usurpations ou des concessions arrachées à l'ignorance des peuples & des rois.

Philippe de Valois ne savoit pas l'histoire. Personne dans ces tems de ténèbres n'étoit en état de l'éclairer. Il fut effrayé : confondant comme les évêques, les intérêts spirituels de la religion avec les intérêts temporels de ses ministres, il crut qu'on attaquoit la religion même. Accoutumé sans doute, à se croire un David, il n'eut pas de peine à penser que les évêques étoient des Moyse, des Aaron, ou des Samuel. Il ne soutint donc pas les magistrats. Il semble pourtant qu'il auroit voulu ne pas décider : il avoit de la peine à don-

ner une réponse positive; mais enfin le clergé se retira vainqueur.

Cette victoire étoit un foible avantage : elle préparoit, elle annoncoit même une défaite. Les magistrats n'avoient pas porté leurs regards sur les prétentions des prélats, pour cesser tout-à-coup les hostilités. Ils continueront donc leurs entreprises : ils s'appliqueront à les tenter avec plus de succès : ils acquerront enfin des lumières : & cependant le clergé tenant toujours le langage des siècles d'ignorance, parlera encore dans des siècles éclairés, d'un droit divin, dont on ne parloit point dans les six premiers siècles de l'église.

La France & l'Angleterre furent

en paix jusqu'en 1338, mais la guerre se préparoit depuis quelques années. Edouard songeoit aux moyens d'augmenter le nombre de ses alliés; lorsque les flamans soulevés par Jacques d'Artevelle, qu'on dit brasseur de bière, se déclarèrent pour lui. Ils exigèrent seulement qu'en conséquence de ses prétentions il prît le titre de roi de France; jugeant que c'étoit un expédient pour se révolter, sans être rebelles.

Cette guerre, interrompue par quelques trêves, désola toute la France jusqu'à la mort de Philippe, arrivée en 1350. Ce prince en 1346 perdit la bataille de Créci, quoiqu'il eût près de cent mille hom-

mes, & qu'Edouard n'en eût que quarante mille. Les environs de Paris furent ravagés par les anglois, ainsi que tout le pays, depuis l'extrémité de la basse Normandie jusqu'aux frontières de Picardie. Ils ne firent pas de moindres maux dans le Poitou, dans la Saintonge & dans les autres provinces méridionales. On remarque qu'ils avoient de l'artillerie: on en faisoit déjà quelque usage depuis peu d'années.

On commence ici à voir sensiblement les effets de cette politique, par laquelle les rois croyoient se rendre puissans, en semant la division dans le royaume. Philippe de Valois put connoître toute sa foiblesse, lorsqu'il eut la guerre

avec Edouard. Il ne trouva pas dans ſes ſujets cet accord & cette obéiſſance qui font la force des armées. Il avoit plus de ſoldats : mais il n'oſoit mettre un frein à leur inſolence. La nobleſſe étoit encore plus intraitable. Chacun paroiſſoit penſer à profiter des déſordres : & la licence des troupes étoit un nouveau fléau pour le royaume. C'eſt ainſi que le roi étoit mal ſervi par ceux mêmes qui lui reſtoient fidèles. Combien n'eût-il pas été plus puiſſant, ſi ſes prédéceſſeurs avoient été capables de prendre pour modèle la politique de S. Louis !

Pour fournir aux frais d'une guerre qu'il faiſoit mal, & qu'il ne lui étoit peut-être pas poſſible de

bien faire, il accabla le peuple d'impôts : il en mit entr'autres un ſur le ſel ; il fit dire à Edouard, qui joua ſur le mot, que Philippe de Valois étoit le véritable auteur de la loi ſalique.

L'affoibliſſement des monnoies, dont ſes prédéceſſeurs lui avoient donné l'exemple, fut encore ſa grande reſſource. Elles varièrent beaucoup ſous ſon règne. Il s'attribua même à ce ſujet le droit le plus arbitraire. *Nous ne pouvons croire*, dit-il dans une de ſes ordonnances, *ne préſumer qu'aucun ne puiſſe, ne doive faire doute, qu'à nous & à notre majeſté royale ne appartienne ſeulement, & pour le tout en notre royaume, tout le métier, le fait, l'état,*

l'état, la provision & toute l'ordonnance des monnoies ; & de faire monnoyer telles monnoies, & de donner tel cours & pour tel prix, comme il nous plaît & bon nous semble, pour le bien & profit de nous, de notredit royaume & de nos sujets. On voit par cette confiance de Philippe de Valois, quels progrès avoient fait les entreprises formées par Philippe-le-Bel. Cependant ce prince croyant devoir quelquefois cacher ses fraudes, prenoit des mesures pour qu'on ne s'apperçût pas qu'il altéroit le titre des espèces. Il exigeoit le secret de ceux qui travailloient dans ses monnoies, & il le leur faisoit jurer sur l'évangile.

L'Angleterre étoit mieux gouvernée que la France : il n'y avoit pas la même diviſion parmi les ordres de l'état. Il eſt vrai qu'ils ſe réuniſſoient d'ordinaire contre le ſouverain : mais Edouard III étoit alors un grand roi ; remarquez que nous diſons *alors*. Il ſavoit ſe faire aimer, il ſavoit ſe faire reſpecter. Il s'attachoit ſur-tout le parlement, dont il obtenoit des ſubſides. Enfin il avoit l'art de maintenir les prérogatives de la nation. On comprendra donc qu'il ne pouvoit manquer d'avoir des ſuccès, en faiſant la guerre à Philippe.

Les déſordres s'accrurent ſous Jean II, fils de Philippe VI. Ce prince renchérit ſur toutes les fau-

tes de ſon père, & il en fit de nouvelles. Les abus ſur les monnoies furent ſi grands, que les eſpèces hauſſant & baiſſant alternativement, changeoient de prix d'une ſemaine à l'autre, ou même plus ſouvent; & que le marc d'argent, qui, au commencement de ſon règne, valoit cinq livres cinq ſous, valut quelquefois juſqu'à cent-deux livres. On revenoit continuellement d'une monnoie forte à une monnoie foible, & d'une monnoie foible à une monnoie forte. Souvent encore le roi honteux de ſes fraudes, prenoit, comme ſon père, des meſures pour les cacher.

Dès la première année de ſon règne, il avoit aliéné les grands,

en faiſant décapiter, ſans obſerver aucune forme de procédure, le connétable Raoul, comte d'Eu & de Guignes, accuſé d'intelligence avec les anglois. Quelque temps après, il montra ſa foibleſſe, en pardonnant à Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, l'aſſaſſinat de Charles d'Eſpagne de la Cerda, qu'il avoit fait connétable après l'exécution de Raoul. Il montra encore ſa foibleſſe, lorſque, ſoupçonnant le roi de Navarre de vouloir exciter des troubles, il s'en ſaiſit par ſurpriſe, fit trancher la tête, encore ſans aucune procédure, à quatre ſeigneurs qui ſe trouvèrent avec lui, & le fit enſuite conduire au châtelet de Paris.

Il eſt vrai que Jean n'étoit pas aſſez puiſſant, pour s'aſſurer de pouvoir punir ſans s'écarter des règles, un criminel tel que le roi de Navarre. Mais quand on ne peut pas ſe faire craindre, il faut gagner ceux qu'on craint. Les pardons, les ſurpriſes & les voies de fait rendent tout-à-la-fois mépriſable & odieux. La conduite de Jean donna donc de nouveaux alliés au roi d'Angleterre.

La guerre avoit recommencé en 1355, dans un tems où le mécontentement général pouvoit cauſer des révoltes, ſi l'on mettoit de nouveaux impôts, ou ſi l'on touchoit aux monnoies. Cependant, comme l'argent manquoit, le roi

convoqua les états généraux, & leur repréſenta ſes beſoins.

Ces états, les plus nombreux qu'on eût encore vus, imposèrent une taxe pour entretenir trente mille gendarmes, outre les communes du royaume : mais, à l'exemple du parlement d'Angleterre, ils entreprirent de régler le gouvernement. Ils arrêtèrent la nature des impôts, leur durée & le prix des eſpèces. Jean promit tout ce qu'on exigea de lui. Il jura, ſur-tout, pour lui & pour ſes ſucceſſeurs, de ne donner jamais cours qu'à une monnoie forte, de la conſerver ſans altération, de faire prêter le même ferment à ſes fils, à ſon chancelier, aux gens de ſon con-

feil, aux officiers de fes monnoies, en un mot, à tous ceux qui avoient quelque part à l'adminiftration. Il déclara même qu'il priveroit de leurs offices, ceux qui lui donneroient des confeils contraires. Cependant, malgré cet engagement folemnel, il affoiblit les monnoies fix mois après : ce qui fait voir que lorfque les états faifoient des réglemens, ils ne favoient ou ne pouvoient pas prendre des mefures pour en affurer l'exécution.

Avec une plus fage conduite, la France auroit pu fe relever : car l'Angleterre commençoit à fe laffer de donner des fubfides, & d'ailleurs l'Ecoffe faifoit une diverfion. Il eft vrai qu'Edouard, qui conti-

nuoit d'être grand, trouvoit des ressources; il en trouvoit sur-tout dans le prince de Galles son fils, plus grand peut-être encore. Il le chargea de la guerre de France, pendant qu'il marchoit lui-même contre les Ecossois.

Jean, à la tête d'une armée quatre fois plus nombreuse, joignit le prince de Galles à Maupertuis, à deux lieues de Poitiers. Il pouvoit envelopper l'ennemi, l'affamer, & le forcer à se rendre. Il l'attaqua, & il fut vaincu, fait prisonnier & emmené à Londres.

Pendant la prison du roi, Charles, dauphin (1), gouverna d'abord

(1) Le Dauphiné & le comté de Viennois

avec le titre de lieutenant du royaume, & ensuite avec celui de régent. Quoiqu'il n'eût encore que dix-neuf ans, il avoit heureusement toute la prudence & toute la modération que demandoient les circonstances où il se trouvoit. Sa première démarche fut de songer à se procurer les secours qui lui étoient nécessaires; & dans cette vue, il assembla les états à Paris.

Ce n'étoit plus le tems où la politique pût tirer quelqu'avantage des divisions. Charles ne pouvoit

avoient été cédés à Philippe de Valois, par Humbert II, dernier prince de la Tour-du-Pin. C'est à Charles que les fils aînés de France commencèrent à porter le titre de Dauphins.

pas, comme Philippe-le-Bel, offrir tour-à-tour ſa protection aux différens ordres, afin de les gagner ſéparément & de les tromper tous enſemble. Les malheurs de la guerre décélèrent tous les vices de cette miſérable politique. Charles, ſans autorité, ſe vit dans la dépendance de tous les partis, & ſe crut trop heureux de trouver un prétexte pour rompre les états. En effet ils ne furent qu'une aſſemblée de factieux, qui, ſous prétexte de réformer le gouvernement, excitoient de nouveaux troubles; reſpectant peu le dauphin, qui attendoit tout d'eux, & de qui ils n'attendoient rien.

Les états ſe raſſemblèrent encore la même année. Le dauphin les

convoqua malgré lui, & ne fut pas le maître de les rompre. Marcel, prévôt des marchands, commandoit dans Paris, & lui faisoit la loi.

Le désordre régnoit dans la capitale, où le peuple & la noblesse formoient deux partis toujours prêts à se soulever l'un contre l'autre. Les autres villes offroient à peu près les mêmes spectacles. Les campagnes étoient remplies de voleurs, qui marchoient par troupes sous différens chefs, & qui commettoient toutes sortes de brigandages. Enfin les paysans, qui s'étoient d'abord armés pour leur défense, faisoient indistinctement la guerre à tous les partis, exerçoient les plus grandes cruautés, & pa-

roiſſoient avoir juré d'exterminer la nobleſſe.

Sur ces entrefaites, le roi de Navarre, échappé de priſon, vint à Paris ſe joindre aux mécontens; & Marcel forma le projet de l'élever ſur le trône. Les troubles s'accrurent donc encore. Cependant ils finirent à Paris en 1358; le prévôt des marchands, qui en étoit l'auteur, ayant été tué par un bourgeois nommé Maillard.

On peut conjecturer que la guerre avoit épuiſé les reſſources du roi d'Angleterre: car au lieu de profiter de la ſituation malheureuſe de la France, il avoit fait une trève de deux ans en 1357.

Dans des circonſtances auſſi cri-

tiques, le dauphin eut la sagesse de dissimuler les maux qu'il ne pouvoit empêcher. Il ne précipita rien, il attendit des conjonctures plus favorables, & il sut les saisir. Lorsque la trêve avec l'Angleterre étoit sur sa fin, il fut assez heureux pour faire la paix avec le roi de Navare, qui lui avoit déclaré la guerre d'abord après la mort de Marcel.

Le roi d'Angleterre arma, & parut en France à la fin d'Octobre. Le dauphin qui n'avoit pas assez de troupes pour tenir la campagne, se contenta de mettre des garnisons dans les places. Il attendoit que l'armée ennemie se consumât d'elle-même. La chose arriva comme il l'avoit prévue. Les Anglois qui

ſouffroient beaucoup des rigueurs de la ſaiſon, ſouffrirent encore plus de la diſette, qu'ils trouvèrent dans un pays tout-à-fait ruiné : & Edouard qui craignit de trouver de trop grands obſtacles à ſa retraite, fut contraint d'entrer en négociation. La plupart des hiſtoriens attribuent ſon changement à un orage miraculeux, ſans doute avec bien peu de fondement ; en effet, qu'il y ait eu un orage, qu'un prince en ſoit effrayé, & qu'il croye que le ciel lui ordonne de ceſſer la guerre : tout cela ſe peut ſans un miracle. Mais il ſeroit bien étonnant que l'intrépide Edouard eût été ce prince là.

Quoi qu'il en ſoit, par un traité

figné à Brétigni près de Chartres, au mois de mai 1360, on céda au roi d'Angleterre en toute fouveraineté, le Poitou, la Saintonge, la Rochelle, l'Agénois, le Périgord, le Limoufin, le Querci, le Rouergue, l'Angoumois, les comtés de Bigorre & de Gaure, ceux de Ponthieu & de Guignes, la ville de Montreuil & Calais. De leur côté, Edouard & le prince de Galles renoncèrent à leurs prétentions fur la couronne de France, & à leurs droits fur la Normandie, la Touraine, l'Anjou, & le Maine. Enfin la rançon du roi Jean fut fixée à trois millions d'écus d'or.

Jean étoit délivré: mais les défordres continuoient dans tout le

royaume. Les brigands s'y multiplièrent, & s'y enhardirent à un tel excès, qu'un d'eux osa prendre le titre de roi de France. Sur ces entrefaites, on prêcha une croisade pour la Palestine, & le roi prit la croix des mains du pape. Il ne lui manquoit plus que d'entreprendre cette guerre pour achever la ruine de ses états; & il s'y disposoit, parce qu'il la regardoit comme un moyen propre à purger la France de tous les brigands : il auroit mieux valu ne les avoir pas fait naître, en gouvernant comme il avoit fait.

Cependant on se plaignoit en France & en Angleterre, que les articles du traité de Brétigni n'é-

toient pas exécutés. Jean vouloit néanmoins remplir ſes engagemens, & lorſqu'on lui diſoit que la néceſſité où il avoit été de contracter, les rendoit nuls, il répondit que quand la bonne foi ſeroit bannie de la terre, elle devroit ſe trouver encore dans la bouche & dans le cœur des rois. Cette maxime eſt auſſi belle, qu'elle eſt peu ſuivie ; & Jean lui-même avoit violé le ſerment qu'il avoit fait de ne pas altérer les monnoies. Lorſque les rois ne ſont pas juſtes, ces maximes ne ſont que des mots dans leur bouche : Jean parloit comme S. Louis agiſſoit.

La France & l'Angleterre étoient ſur le point d'en venir à une rup-

ture, lorſque Jean ſe rendit à Londres, pour terminer les différens qui s'élevoient. Il y mourut quelques mois après; laiſſant à Philippe ſon quatrième fils, le duché de Bourgogne, qu'il avoit réuni à la couronne deux ans auparavant. La ſuite vous fera voir que cette diſpoſition prépara un nouvel ennemi à la France.

Les états n'ont jamais été plus fréquens, que pendant le règne de Jean II; il y en eut de généraux ou de provinciaux preſque chaque année. Ils ne reſſembloient pas à ce champ de mars, dont Charlemagne avoit été l'ame. Sans aucune vue du bien public, les françois ne ſe raſſembloient, que pour op-

poſer des intérêts particuliers à des intérêts particuliers. Tout dégénéroit en factions ſous un prince foible qui ne ſavoit ni ſe paſſer des états, ni en tirer aucun avantage; & l'autorité royale, en butte à tous les partis, s'affoibliſſoit, en les voyant cependant s'attaquer & ſe détruire les uns les autres.

Telle étoit la ſituation de la France: lorſque Charles V monta ſur le trône, tout y paroiſſoit déſeſpéré: mais la conduite du régent vous répond de la ſageſſe du roi. En effet, ce prince ne fera ni les fautes de Philippe de Valois, ni celles de Jean II; cependant Edouard ceſſera d'être un grand homme. Il négligera tout-à-fait des favoris

avides, dont il ſe laiſſera obſéder : il multipliera les impôts : il aliénera ſes peuples. Enfin il ne trouvera plus de ſecours dans le prince de Galles dont la ſanté va s'altérer. On prévoit donc que tout doit changer, & que la France à ſon tour aura des ſuccès.

Charles donna tous ſes ſoins à bien régler les monnoies. Il ſe fit une loi de ne les jamais altérer. Il remit l'ordre dans les finances ; & s'il leva des impôts, il prit les meſures les plus ſages, pour prévenir les murmures du peuple.

Depuis 1341, la Bretagne étoit déchirée par une guerre civile, à laquelle les anglois & les françois avoient pris part, & qui pouvoit

encore les armer de nouveau. Le comte de Blois, à qui Charles donnoit des ſecours ſous main, & le comte de Montfort qui en recevoit d'Edouard, prétendoient l'un & l'autre à ce duché : mais le premier ayant été tué dans un combat, Charles ſe hâta de donner à Montfort l'inveſtiture de ce fief ; craignant que ce ſeigneur ne voulût reconnoître le roi d'Angleterre pour ſuzerain, & ne fût l'occaſion d'une guerre, qu'il vouloit prévenir. Il fit auſſi la paix avec le roi de Navarre, & ſut s'attacher ce prince, qui avoit fait tant de mal à la France, & qui venoit de recommencer la guerre.

Dès l'an 1365, Charles n'avoit

plus d'ennemis au dehors, & il ne lui reſtoit qu'à délivrer le royaume des brigands qui l'infeſtoient. On prétend qu'il y en avoit plus de trente mille. Ils formoient différens corps, qui ſe réuniſſoient au beſoin, & ils étoient conduits par des chefs expérimentés. Il eut été triſte d'être obligé de lever une armée contre cette canaille.

Don Pedre ou Pierre, ſurnommé le Cruel, régnoit en Caſtille; & Henri, comte de Tranſtamare, ſon frère naturel, avoit ſoulevé la nobleſſe. Tous deux cherchoient à ſe faire des alliés, lorſque le pape déclara le roi légitime, indigne du trône, & donna la couronne au prince rebelle. Le prince de Galles,

qu'Edouard III avoit fait duc de Guienne, la vouloit conſerver à Don Pedre, & pouvoit rendre nul le jugement du pape. Il falloit donc d'autres ſecours au comte de Tranſtamare. Il les trouva dans Charles V, qui ſe déclara d'autant plus volontiers pour lui, que le duc de Guienne s'étoit déclaré pour Don Pedre; & qui d'ailleurs voulut ſaiſir l'occaſion de délivrer la France des *compagnies* : c'eſt ainſi qu'on nommoit les troupes de brigands.

Ces malheureux avoient été excommuniés pluſieurs fois, & cependant ils n'avoient pas ceſſé de piller le royaume : on ſe flattoit qu'ils feroient plus de cas des cenſures eccléſiaſtiques, lorſqu'elles

pourroient s'allier avec le brigandage. C'eſt ainſi que penſa Bertrand du Gueſclin, qui ſe chargea de les engager à le ſuivre en Caſtille. Il leur offrit l'abſolution, & il appuya ſur la bonté du pays où il vouloit les conduire. *Si nous vaut mieux ainſi faire*, diſoit-il en finiſſant ſon diſcours, *& pour nos ames ſauver, que de nous damner & de nous donner au diable ; car trop avons fait de péchés & de maux, comme chacun peut ſavoir en droit ſoi, & tout nous conviendra finir.* On voit par-là dans quel eſprit on entreprenoit cette guerre ; & comment alors le brigandage changeoit de nature d'un côté des Pyrenées à l'autre.

Les brigands voulurent l'abſolution,

tion, dès qu'on n'exigea plus d'eux qu'ils renonçassent au brigandage, & qu'au contraire on leur proposa de la mériter, en le continuant ailleurs qu'en France. Ils remirent donc au roi les forteresses dont ils étoient maîtres, & ils suivirent du Guesclin.

Ils prirent leur route par Avignon, afin d'obtenir l'absolution, chemin faisant, & de demander cent mille francs au pape, pour achever leur voyage. De ces deux choses, la seconde souffroit seule des difficultés, que du Guesclin leva. Il ne faut pas refuser, disoit-il, ces cent mille francs. Nous avons ici des gens qui se passeront sans peine de l'absolution, mais

qui ne peuvent pas ſe paſſer d'argent. Nous tâchons de les faire gens de bien, malgré eux. Nous les menons en exil, afin qu'ils ne faſſent plus de mal aux chrétiens. Nous ne les pouvons contenir ſans argent, & il faut que le ſaint père nous aide à les rendre plus dociles, & à les conduire hors de ce royaume.

En attendant que le pape voulût compter cent mille francs, pour concourir à rendre ces brigands gens de bien malgré eux, ils couroient la campagne, & ils dévaſtoient tous les environs d'Avignon: il fallut donc les ſatisfaire. Mais du Gueſclin ayant ſu qu'on avoit levé cette ſomme ſur les habitans,

déclara qu'il vouloit qu'elle fût uniquement prise sur les biens du pape, des cardinaux & des autres eccléſiaſtiques ; & il fallut encore obéir. Le pape n'avoit pas prévu qu'il feroit une partie des frais de cette guerre.

Du Guesclin, qui étoit un grand capitaine, étoit encore un des plus honnêtes hommes de son siècle : on est donc étonné du rôle qu'il joue à la tête de ces brigands. Mais il ne songeoit qu'à les conduire hors du royaume, soit pour en purger la France, soit, comme il le dit, pour en faire des gens de bien ; & pensant que le pape devoit contribuer à une si bonne œuvre, il l'y força, parce qu'il crut devoir l'y

forcer. Où auroit-il pris des sentimens plus délicats ? La loi du plus fort n'étoit-elle pas de tems immémorial l'unique règle des gens de guerre ? & cette loi n'autorisoit-elle pas à tout, lorsque l'intérêt de la religion paroissoit attaché au succès d'une entreprise ?

Le comte de Transtamare fut proclamé roi de Castille : mais le prince de Galles, marchant au secours du roi détrôné, débaucha les compagnies, qui vinrent le joindre, & gagna la bataille de Navarette, que Transtamare livra, contre l'avis de du Guesclin. Ce capitaine y fut même fait prisonnier.

Don Pèdre rétabli sur le trône,

ne remplit aucun de ses engagemens : de sorte que le prince de Galles l'abandonna & revint en France, où les compagnies le suivirent. Alors Transtamare releva son parti, vainquit Don Pèdre, le fit prisonnier & le poignarda. Cependant le duc de Lancastre, un des fils d'Edouard III, prétendit au royaume de Castille, parce qu'il avoit épousé Constance, fille de Don Pèdre. Le roi de Portugal avoit aussi des prétentions, qu'il voulut faire valoir. Ceux d'Arragon & de Navarre profitèrent des troubles, pour s'emparer de ce qui étoit à leur bienséance, & ce fut-là le sujet d'une longue guerre. Mais Henri de Transtamare conserva la

couronne, & la fit paſſer à ſes deſcendans.

Quoique les compagnies fuſſent revenues en France, elles n'étoient plus ſi redoutables, parce qu'elles étoient diminuées des trois quarts; & parce que Charles V prit les meſures les plus ſages pour prévenir les déſordres qu'elles pouvoient cauſer.

Charles avoit ramené la tranquillité dans ſon royaume. Il ſe trouvoit riche, ſans ſoulever ſon peuple, par l'ordre qu'il avoit mis dans les finances, & l'on commençoit à reſpirer ſous un roi qui ſe faiſoit aimer & reſpecter. D'ailleurs la France n'avoit plus d'ennemis redoutables. L'eſprit brouillon du

roi de Navarre avoit de quoi s'occuper en Caſtille. Le prince de Galles étoit revenu d'Eſpagne avec une ſanté délabrée ; & Edouard, livré à l'amour depuis quelques années, étoit tout entier à Alix Perrers, ſa maîtreſſe.

On peut donc prévoir de quel côté feront les avantages, s'il s'élève une nouvelle guerre entre l'Angleterre & la France. Conſidérons ſur-tout que Charles ſait choiſir ceux qui méritent ſa confiance. Il aura de bons miniſtres, il aura de bons généraux ; & toujours maître de lui-même, il ne fera point de démarches, qu'il n'ait pris toutes les meſures pour s'aſſurer du ſuccès. Le traité honteux de Brétigni ſera

donc effacé, s'il se présente une occasion de déclarer la guerre. Le roi l'attendoit, & elle se présenta.

La guerre d'Espagne avoit épuisé les finances du prince de Galles. Pour les réparer, il voulut mettre une nouvelle imposition sur ses sujets, il souleva plusieurs de ses vassaux qui, déclarant cette entreprise contraire à leurs privilèges, présentèrent contre lui leurs plaintes au roi de France.

Il est certain que par le traité de Brétigni, Charles ne pouvoit pas se porter pour juge dans ce différent; parce qu'il avoit renoncé à toute suzeraineté sur les états qu'il avoit cédés au roi d'Angleterre. Mais de part & d'autre on se plai-

gnoit que ce traité avoit été violé en plusieurs points, & peut-être avoit-on raison de part & d'autre.

On agita en France, si ce traité devoit être considéré comme nul; & le roi fut un an sans paroître se déclarer, parce qu'il ne vouloit se déclarer qu'à propos. Enfin tout étant préparé, le prince de Galles fut cité, pour être jugé à la cour des pairs. Il répondit qu'il viendroit à la tête de soixante mille hommes: sa santé ne lui permit pas de faire une seule campagne.

La guerre commença, elle fut suivie de succès; & de nouvelles dispositions préparoient de nouveaux avantages, lorsqu'un arrêt de la cour des pairs déclara con-

fisquées & réunies à la couronne toutes les terres qu'Edouard & le prince de Galles possédoient en France.

Charles n'avoit pas fait une démarche aussi hardie, sans avoir auparavant bien jugé des conjonctures, & pris toutes les précautions nécessaires pour la soutenir. Tout lui réussit donc encore; & les conquêtes furent rapides dans plusieurs provinces jusqu'en 1375, qu'on fit une trêve.

Le prince de Galles étant mort l'année suivante, Edouard songeoit à faire une paix durable, lorsqu'il mourut lui-même. Ce roi malheureux fut abandonné de tout le monde dans sa maladie. Alix elle-

même, qui écartoit de lui tout secours, lui enleva ce qu'il avoit de plus précieux, & se retira, lorsqu'il respiroit encore. Voilà souvent comment les princes sont aimés d'une maîtresse, à laquelle ils sacrifient tout. Cependant on ne peut s'empêcher de plaindre l'aveuglement d'Edouard, quand on compare ce qu'il est à la fin de son règne, avec ce qu'il avoit été pendant un si grand nombre d'années. Sa valeur, sa prudence, sa grandeur d'ame, sa constance, sa générosité, son humanité, sa bienfaisance, son affabilité paroissoient concourir pour en faire un prince accompli : Alix rendit inutiles tant d'excellentes qualités.

La trève venoit de finir dans une circonſtance d'autant plus favorable à la France, que l'Angleterre n'avoit pour roi qu'un enfant de onze ans, Richard II, fils du prince de Galles. Charles trouva même encore un ſecours dans le roi d'Ecoſſe, qui, quoique ſon allié, n'avoit pas encore oſé ſe déclarer ouvertement, & qui pour lors fit une diviſion. Il mit ſur pied lui-même cinq armées. Une fut envoyée en Guienne, une autre en Auvergne, la troiſième en Bretagne, la quatrième en Artois; la cinquième fut un corps de réſerve, prêt à ſe porter par-tout; & une flotte ravagea les côtes de l'Angleterre. Les anglois, attaqués de toutes parts n'éprouvèrent

n'éprouvèrent donc plus que des revers. Il ne leur reſtoit que Calais, Bordeaux & quelques autres places peu importantes, lorſque Charles V mourut. La même année étoit mort du Gueſclin, après s'être fait la réputation la plus éclatante, & avoir été comblé des graces d'un prince, qui ſavoit diſcerner les hommes de talens, & qui ne craignoit pas de les employer.

Nul roi n'a moins tiré l'épée que Charles, diſoit Edouard, & cependant aucun n'a fait de plus grandes choſes, & ne pouvoit me donner plus d'embarras. En effet, c'eſt du fond de ſon cabinet, que Charles étoit l'ame de tous les bras qu'il faiſoit mouvoir. Toujours appli-

qué, quoique d'une santé fort mauvaise, il donnoit ses soins à toutes les parties du gouvernement. Il régloit tout par lui-même ; & il préparoit ses entreprises avec une prudence si singulière, qu'il paroissoit envoyer ses généraux à des victoires assurées. Sobre, économe, juste, pieux, il s'intéressoit aux malheureux : il donnoit un libre accès aux hommes de mérite, il aimoit à montrer sa générosité, lorsqu'il s'agissoit de récompenser la vertu. Que vous êtes heureux, lui disoit un de ses courtisans ! *Je ne le suis*, répondit-il, *que parce que je puis faire du bien.* On juge qu'avec cette façon de penser, il ne faisoit pas consister la politique

à semer la division parmi les ordres de l'état. Il défendit, au contraire les guerres particulières que les seigneurs se faisoient encore : il réunit tous ses sujets, en les attachant à sa personne. Il sut même gagner jusqu'aux compagnies de brigands, qui combattirent pour lui contre les Anglois. C'est ainsi qu'il tournoit à l'avantage de la France, ce qui, sous un autre prince, en auroit fait le malheur. Quand on réfléchit sur cette conduite, on n'est pas étonné qu'en 1377 il ait eu cinq armées & une flotte, lui qui pendant la prison de son père ne pouvoit pas mettre une troupe en campagne, & qui au milieu des tumultes de Paris n'avoit pas seu-

lement une garde pour ſa perſonne : on lui a donné le ſurnom de Sage. C'eſt lui qui a fixé la majorité des rois de France à quatorze ans commencés. Son deſſein étoit de prévenir, autant qu'il eſt poſſible, les troubles trop ordinaires dans les tems de régence.

CHAPITRE VII.

De l'Allemagne, depuis le différend de Louis V & de Jean XXII, jusqu'en 1400.

JEAN XXII qui mourut en 1334, laiſſa dans le tréſor de l'égliſe d'Avignon la valeur de vingt-cinq millions de florins d'or. Ce fait eſt rapporté par un hiſtorien contem-

porain sur le témoignage de son frere qui étoit à portée d'en être instruit. Jean auroit donc amassé cette somme dans le cours de son pontificat ; c'est-à-dire, dans l'espace de dix-huit ans ; & s'il n'y a pas de l'exagération, on peut juger des revenus que les papes s'étoient faits ; ils exigeoient des tributs de l'Angleterre, de la Suède, du Danemarck, de la Norwège, de la Pologne, & de tous les états de la chrétienté : tributs qui étoient toujours bien payés, quand un pontife savoit saisir les circonstances, prendre des prétextes pour intéresser la religion à ses entreprises, & intimider les peuples par des excommunications. Ils ne trou-

voient alors nulle part moins d'obſtacles qu'en France : car, en accordant les décimes au roi, ils pouvoient mettre impunément telle taxe qu'ils vouloient ſur le clergé. Il y avoit encore pour eux une autre ſource de richeſſes.

Les papes s'étoient quelquefois réſervé la diſpoſition de quelques bénéfices, ſous prétexte des troubles qu'occaſionnoient les élections; & ces exemples leur firent bientôt un droit d'étendre la réſerve ſur de nouveaux bénéfices. Clément V uſa ſur-tout de ce droit, pour donner des évêchés à ſes parens : il y fut même autoriſé par Philippe-le-Bel, qui le voyant dans ſes in-

têtês, jugea qu'il disposeroit lui-même des principaux siéges, ou qu'il n'y verroit que des sujets qui lui seroient agréables.

Jean XXII étoit trop entreprenant, pour ne pas étendre encore ce droit. Il établit la réserve de toutes les églises collégiales de la chrétienté, disant qu'il le faisoit pour ôter les simonies, d'où cependant, remarque l'abbé Fleuri, il tira un trésor infini. De plus, ajoute le même auteur, en vertu de la réserve, il ne confirma quasi jamais l'élection d'aucun prélat : mais il promouvoit un évêque à un archevêché, & mettoit à sa place un moindre évêque : delà, il arrivoit souvent que la vacance d'un arche-

vêché ou d'un patriarchat produisoit six promotions ou davantage, & il en venoit de grandes sommes à la chambre apostolique. Car le pape exigeoit quelquefois la première année du revenu des bénéfices, auxquels il nommoit; & il établissoit des taxes pour les secrétaires qui expédioient les provisions. C'est ainsi que Rome s'est arrogé des annates & autres droits sur les bénéfices.

Ces réserves faisoient peu à peu passer d'usage les élections canoniques. Le pape qui disposoit de tout, pouvoit tout vendre; & il augmentoit d'autant plus ses revenus, que pour un bénéfice vacant, il en conféroit, par le moyen des tran-

ſlations, tout autant qu'il vouloit. Ces raiſons, jointes au peu de dépenſe que Jean XXII faiſoit pour ſa perſonne, font comprendre comment il avoit pu amaſſer un grand tréſor.

Benoît XII, ſon ſucceſſeur, parut d'abord diſpoſé à donner l'abſolution à Louis V. Cependant il tira cette affaire en longueur, dans la crainte de déplaire à Philippe de Valois. Ce prince voulant ſe venger de l'empereur, qui avoit excité les flamands à la révolte, exhortoit le pape à ne pas ſe déſiſter, & le menaçoit même, s'il ſe rendoit à la demande de Louis. Il reconnoiſſoit donc l'autorité que les papes s'arrogeoient ſur les ſouverains.

Louis, qui avoit été obligé de revenir en Allemagne, & qui n'avoit eu qu'une domination passagère en Italie, où les troubles avoient recommencé, tenoit des diètes qui portoient des décrets contre les bulles de Jean XXII, & qui déclaroient que celui qui a été élu roi des romains par les princes électeurs, ou par la plus grande partie, même en discorde, n'a pas besoin de l'approbation, de la confirmation, ni du consentement du saint siège, pour prendre le titre d'empereur, ou pour prendre l'administration des biens & des droits de l'empire. Cependant il négocioit toujours pour obtenir son absolution, lorsque Benoît mourut, laif-

ſant les choſes dans l'état où il les avoit trouvées.

Clément VI, qui lui ſuccéda, dit que ceux qui avoient occupé le ſaint ſiège juſqu'alors, n'avoient pas ſu être papes. Pour lui, il ſut étendre ſes droits de réſerve, vivre dans le luxe, & ſoutenir toutes les prétentions de la cour de Rome. Nous ne parlerons pas des bulles qu'il publia contre Louis V : car ce ſeroit toujours répéter les mêmes choſes. Nous remarquerons ſeulement, que marchant ſur les traces de Jean XXII, il vint à bout de faire élire roi des romains, Charles, marquis de Moravie, fils de Jean de Luxembourg, roi de Bohême, & petit-fils de Henri VII.

Ce prince avoit promis au pape, que s'il étoit élu, il déclareroit nuls tous les actes faits par Louis de Bavière; qu'il ne viendroit à Rome que le jour marqué pour son couronnement, qu'il en sortiroit le jour même, qu'il n'occuperoit aucune des terres qui pouvoient appartenir à l'église de Rome; & que même il n'entreroit sur aucune, qu'avec la permission du saint siége.

Pendant que le pape causoit des troubles en Allemagne, la mort de Robert, arrivée en 1343, en préparoit d'autres dans le royaume de Naples. Il avoit marié Jeanne sa petite-fille & son héritière au prince André, fils de Charles-Robert, roi de Hongrie, son neveu. Il rendoit

par ce mariage la couronne aux descendans de son frère aîné, Charles-Martel, & il crut l'assurer dans sa famille. Mais cette précaution, toute sage qu'elle paroisse, produisit un effet tout contraire. Nous en parlerons bientôt.

Charles de Luxembourg n'étant soutenu que par un parti très-foible, fut défait, & eût été hors d'état de former de nouvelles tentatives, si Louis V ne fût pas mort la même année.

Cependant les princes qui étoient restés fidèles au dernier empereur, offrirent l'empire à Edouard III, qui le refusa. Ils élurent ensuite Fréderic, marquis de Misnie, & landgrave de Thuringe, qui se désista

pour une ſomme conſidérable qu'il reçut de Charles. Ils élurent encore Gunther, comte de Schwartzbourg : mais ce prince étant tombé malade peu de tems après, & ſe ſentant près de ſa fin, conſentit à renoncer à tous ſes droits, moyennant vingt-deux mille marcs d'argent. Enfin Charles gagna les électeurs, qui lui étoient oppoſés, & fut reconnu.

Après avoir employé quelques années à rétablir l'ordre en Allemagne, il obtint d'Innocent VI, ſucceſſeur de Clément, la permiſſion d'aller à Rome pour être couronné ; & il ſortit de cette ville, le jour même de ſon couronnement, comme il l'avoit promis.

Cette conduite ſoumiſe fit enfin ceſſer les guerres qui s'étoient élevées entre le ſacerdoce & l'empire.

Alors les papes parurent avoir vaincu ; & ſi Clément VI eût été vivant, il ſe fût ſans doute applaudi de ſa victoire : mais l'avantage n'en étoit que momentané, & devoit même accélérer la chûte de l'autorité uſurpée par le ſaint ſiége.

En effet, cette autorité n'étoit qu'une illuſion, que les querelles du ſacerdoce & de l'empire avoient entretenue ; parce qu'il eſt naturel de juger d'une puiſſance, par la puiſſance qu'elle combat & qu'elle balance. L'illuſion devoit donc ceſſer avec les querelles. Dès que les papes n'avoient plus un ennemi

dans l'empereur, ils perdoient nécessairement de leur considération. L'opinion qui les avoit fait redouter, s'affoiblissoit insensiblement; & les yeux, tous les jours moins fascinés, se préparoient peu-à-peu à leur résister, ou même à les braver.

Charles IV ayant repassé les Alpes, trouva l'Allemagne fort agitée. L'ambition d'une multitude de princes, parmi lesquels les uns vouloient dominer, les autres ne vouloient pas céder, étoit une source intarissable de désordres. La coutume qui obéit à la force, & qui par conséquent change souvent, n'avoit pu fixer les rangs parmi ces princes; & il s'étoit établi l'opinion d'une égalité chimérique: opinion

que les guerres auxquelles elle donnoit lieu, sembloient devoir détruire, & que cependant elles ne détruisoient pas. On ne savoit seulement pas quels étoient les princes qui avoient seuls droit de concourir à l'élection du roi des Romains. Tout avoit à cet égard varié suivant les tems, & il n'y avoit rien de déterminé.

Charles voulant remédier à ces abus, convoqua une diète. Elle fut composée des électeurs, des comtes, des seigneurs, & des députés des villes libres. C'est-là que fut faite une constitution qu'on nomma *bulle d'or*, & qui fixa le nombre des électeurs à sept, régla leurs fonctions, leurs droits, leurs pri-

vilèges, la manière dont l'élection du roi des Romains devoit être faite; & en général, tout ce qu'on jugea néceſſaire pour mettre quelqu'ordre dans le gouvernement de l'empire.

Les tems antérieurs à cette bulle n'offrent que de la confuſion. Elle eſt proprement la première loi fondamentale du corps germanique; & c'eſt l'époque à laquelle il faut remonter, ſi l'on veut ſuivre le gouvernement d'Allemagne dans ſes progrès juſqu'à préſent.

Voilà tout ce que Charles fit d'avantageux pour l'empire. Il le ſacrifia d'ailleurs à ſon avarice, & à l'agrandiſſement du royaume de Bohême, ſon patrimoine. Il ſe mit

ſi peu en peine d'en défendre les droits contre les papes, qu'il parut agir de concert avec eux, pour détruire les prérogatives des empereurs.

Il négligea de même ſes droits ſur l'Italie; & s'il y paſſa à la tête d'une armée, ce fut moins pour les faire valoir, que pour les vendre aux républiques & aux tyrans qui s'étoient fait des ſouverainetés. Il en revint avec les tréſors qu'il avoit amaſſés: il en employa une partie à faire élire roi des Romains ſon fils, Venceſlas; & il mourut peu de tems après.

Charles IV, en ſe ſoumettant aux papes, a contribué, ſans le ſavoir, à leur abaiſſement: il a, d'un autre

côté, travaillé à l'avantage de l'empire, en ſacrifiant à ſon intérêt les droits des empereurs. En effet, n'eût-il pas été à deſirer que ſes prédéceſſeurs euſſent fait de plus grands ſacrifices encore, & que ſe bornant à gouverner l'Allemagne, ils euſſent renoncé à l'Italie & à l'empire, qui n'étoit qu'un titre de plus ?

Venceſlas avare, lâche, crapuleux, s'enivra, vendit les domaines de l'empire, & ne s'occupa point du gouvernement. Voyant les villes impériales liguées contre les princes qui les opprimoient, il crut qu'il étoit de ſa politique de laiſſer faire les deux partis. Il fomenta même leurs diviſions, comptant qu'ils ſe détruiroient mutuellement,

& qu'il en régneroit avec plus d'autorité. Bientôt il fut obligé de former une ligue lui-même ; il en vit ensuite naître d'autres, & il finit par être déposé.

Les guerres civiles de ce règne méritent peu de nous arrêter : elles n'ont point eu d'influence sur le reste de l'Europe ; & il n'est pas nécessaire d'en savoir les détails, pour continuer d'étudier l'histoire d'Allemagne. Nous voilà donc débarrassés des empereurs pour quelque tems.

LIVRE SEPTIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

De l'Eglise & des principaux états de l'Europe pendant le grand schisme.

ROBERT, roi de Naples, prince sage & qui avoit rendu ses états florissans, nomma par son testament un conseil de régence, pour gouverner le royaume, jusqu'à ce que Jeanne, sa petite-fille, âgée de seize ans, en eût vingt-cinq. Mais Clément VI déclara nulles toutes les dispositions de ce prince; défendit sous peine d'excommunication aux tuteurs d'exercer aucune

autorité; & jugeant que le gouvernement de ce royaume n'appartenoit qu'à lui pendant la minorité de la reine, il y commit le cardinal Aiméric de Chaſtelus.

Cependant un moine franciſcain, nommé frère Robert, qui avoit été chargé de l'éducation d'André, vouloit uſurper lui-même toute l'autorité, & il écartoit ceux qui pouvoient être un obſtacle à ſes deſſeins. Bientôt dans la crainte de ſuccomber ſous le parti qui ſe formoit contre lui, il trahit ſon maître; & il ſollicita Louis, roi de Hongrie & frère aîné d'André, mari de Jeanne, à prendre poſſeſſion du royaume de Naples, comme plus proche héritier de ſon grand-père.

Contre ſon attente, Louis refuſa; il négocia même auprès du pape, pour faire donner l'inveſtiture à ſon frère, non à titre de mari de Jeanne, mais comme héritier de Charles-Martel. La négociation réuſſit, après avoir ſouffert cependant bien des difficultés.

Ces conteſtations diviſèrent les deux époux: chacun prétendit régner de ſon chef; & il y eut à Naples deux cours & deux ſouverains. Du côté d'André étoient les hongrois, qu'on regardoit comme des barbares, & du côté de Jeanne étoient les princes du ſang & les barons du royaume. André fut étranglé dans ſon palais.

Ce crime qui en devoit produire d'autres,

d'autres, fut la ſource des malheurs de Jeanne, & attira ſur ſon royaume une longue ſuite de calamités. Elle n'avoit alors que dix-huit ans; & ſi elle a conſenti à l'aſſaſſinat de ſon mari, ce qui n'a jamais été prouvé, elle étoit moins coupable que ceux qui l'entouroient, & qui abusèrent de la foibleſſe de ſon âge & de ſon ſexe.

Comme il étoit de l'intérêt de ſes ennemis qu'elle ne fût pas innocente, il lui fut difficile de ſe juſtifier. On indiſpoſa les eſprits contre, & elle ſe vit menacée des forces du roi de Hongrie, qui marchoit pour venger la mort de ſon frère.

Dans cette conjoncture, elle

épousa Louis de Tarente, prince du sang & son proche parent. Mais ce nouveau roi qu'on avoit toujours regardé comme ennemi d'André, étoit trop suspect pour gagner l'affection des peuples. A l'approche de Louis de Hongrie, il fallut fuir; & Jeanne se retira dans son comté de Provence, avec son nouvel époux.

Le roi de Hongrie se vengea sur tous ceux qu'il jugea coupables. Il semble même qu'il n'ait pas eu d'autre objet dans son expédition: car, quatre mois après, il s'en retourna dans ses états, sans avoir pris des mesures pour conserver le royaume de Naples.

Cependant Jeanne plaidoit elle-

même ſa cauſe devant le pape, qui la déclara innocente. Ce jugement & encore plus la haine que les napolitains avoient conçue contre les hongrois, diſposèrent les eſprits à la recevoir. Mais cette reine avoit beſoin d'argent. Elle en demandoit au pape, & Clément VI n'en donnoit pas comme des abſolutions.

Si Avignon appartenoit à Jeanne, les papes s'en étoient en quelque ſorte rendus maîtres par la réſidence qu'ils y faiſoient depuis long-tems. Cette princeſſe crut donc faire un bon marché, en offrant de céder tous ſes droits de ſouveraineté ſur cette ville, moyennant quatre-vingt mille florins d'or; & Clément VI n'en crut pas faire un mauvais, en

acceptant cette ſouveraineté pour quatre-vingt mille florins ; ſur-tout, ſi comme on le dit, il les promit & ne les paya pas. Le contrat paſſé fut approuvé & autoriſé par Charles IV, qui conſentit que les papes tinſſent Avignon en franc-aleu. Le conſentement de l'empereur étoit néceſſaire, parce que le comté de Provence étoit alors un fief de l'empire.

Jeanne comptant ſur l'affection des napolitains, s'embarqua avec l'argent qu'elle obtint de ſes ſujets de Provence, & remonta ſur le trône après une guerre vive & ſanglante. Louis ſon mari mourut en 1362, ſans laiſſer de poſtérité. Elle épouſa l'année ſuivante Jac-

ques d'Arragon, , infant de Majorque, dont elle n'eut point d'enfans, & qui mourut en 1365. Alors renonçant au mariage, elle désigna pour son héritier Charles de Duras dernier prince de la maison d'Anjou à Naples.

Cependant quelques années après, de nouveaux troubles s'étant élevés, Jeanne croyant ne pouvoir soutenir seule le poids du gouvernement, crut devoir se marier pour la quatrième fois, quoique âgée de quarante-six ans ; & elle épousa Othon, duc de Brunswick, prince de l'empire. Ce mariage donna de l'inquiétude à Charles de Duras, qui craignit de se voir frustré de la couronne.

Telle étoit la ſituation des choſes dans le royaume de Naples : mais le reſte de l'Italie offroit encore de plus grands déſordres. Là, une ville obéiſſoit à un tyran, qui ſe diſoit duc, comte, ou marquis. Ailleurs c'étoit une république, remplie de diſſentions. De côté & d'autre, on trouvoit des chefs de troupes, dont les armes & le ſang ſe vendoient à l'enchère ; & par-tout la campagne étoit infeſtée de brigands.

L'anarchie étoit encore plus grande dans Rome, où il y avoit peu de forces & beaucoup de prétentions. Le peuple, ne voyant pas qu'il n'avoit de romain que le nom, avoit la manie de prétendre encore à l'empire de l'univers. La popu-

lace, la nobleſſe & les prêtres toujours diviſés, faiſoient prendre toujours de nouvelles formes au gouvernement. Des ſénateurs, des patrices, des préfets, des conſuls, & des tribuns ſe ſuccédoient tour-à-tour; & il n'y avoit proprement ni liberté ni maître. L'hiſtoire d'un tribun de cette ville fera connoître à quel point de délire les eſprits s'étoient portés.

En 1357, Nicolas Rienzi, fils d'un meûnier, fait tribun par acclamation du peuple, & chargé ſeul de toute l'autorité, donna une déclaration où il parloit ainſi: Nous, Nicolas, chevalier candidat du S. Eſprit, ſévère & clément libérateur de Rome, zélateur de l'Italie, ama-

teur de l'univers & tribun auguste; voulant imiter la liberté des anciens princes romains, faisons savoir à tous, que le peuple romain a reconnu, de l'avis de tous les sages, qu'il a encore la même autorité, puissance & jurisdiction dans tout l'univers, qu'il a eu dès le commencement, & qu'il a révoqué tous les privilèges donnés au préjudice de son autorité. Nous donc, pour ne pas paroître ingrat, ou avare du don & de la grace du Saint-Esprit, & ne pas laisser dépérir plus long-tems les droits du peuple romain & de l'Italie, déclarons & prononçons que la ville de Rome est la capitale du monde & le fondement de toute la reli-

gion chrétienne ; que toutes les villes & tous les peuples d'Italie sont libres & citoyens romains. Nous déclarons aussi que l'empire & l'élection de l'empereur appartiennent à Rome & à toute l'Italie : dénonçant à tous rois, princes & autres, qui prétendent droit à l'empire ou à l'élection de l'empereur, qu'ils ayent à comparoître devant nous, & les autres officiers du pape & du peuple romain, en l'église de S. Jean de Latran, & ce dans la Pentecôte prochaine, qui est le terme que nous leur donnons pour tout délai. De plus, nous faisons citer nommément Louis, duc de Bavière, & Charles, roi de Bohême, qui se disent élus empe-

reurs, & les cinq autres électeurs.

D'après cette déclaration, on juge que Nicolas étoit un extravagant. Mais la multitude de Rome partageoit sa folie. Plusieurs peuples d'Italie avoient fait alliance avec lui; & son autorité étoit si reconnue, que Louis de Hongrie cita Jeanne au tribunal de ce visionaire. Ce tribun soumit tous les nobles de Rome & des environs. Il fit arrêter ceux qui donnoient retraite aux voleurs, & il rétablit au moins la sûreté pour quelque tems.

Chassé de Rome par une faction, il y rentra en 1359, & il y auroit joui de la même puissance, si les romains n'avoient craint que Clé-

ment VI irrité, n'eût révoqué la bulle par laquelle il avoit réduit à la cinquantième année l'indulgence du jubilé, que Boniface VIII avoit établi pour la centième (1). Nicolas ayant eu l'imprudence d'aller en Bohême, il y fut arrêté, & Charles VI l'envoya au pape.

Le jubilé produisit l'effet pour lequel les romains l'avoient demandé; c'est-à-dire, qu'il laissa

(1) La bulle que Clément donna pour le jubilé, assuroit sur-le-champ la rémission des péchés & le ciel à quiconque mourroit en allant à Rome Voici l'ordre qu'il donnoit aux anges : *Prorsùs mandamus angelis paradisi, quatenus animam illius à purgatorio penitùs absolutam, in paradisi gloriam introducant.*

beaucoup d'argent dans leur ville. Les pélerins y vinrent en ſi grand nombre, que les jours où il y en avoit le moins, on en comptoit deux cens mille, & que d'autres fois on eſtimoit qu'il y en avoit un million ou davantage.

Cette multitude laiſſa beaucoup d'argent en Italie, & cauſa auſſi beaucoup de diſette; parce que le gouvernement n'avoit pas pourvu à la ſubſiſtance de tant de bouches. De-là naquirent de nouveaux déſordres, les voleurs ſe multiplièrent, & il n'y eut plus de ſûreté.

Alors preſque toutes les villes de l'égliſe romaine étoient occupées par des tyrans. Lorſqu'en 1353, Innocent VI voulut ſe faire reconnoître

noître dans les places dont il se croyoit souverain, son légat ne fut reçu que dans Montefiascone & dans Montefalco. Voilà tout ce qui restoit aux papes d'une souveraineté pour laquelle ils avoient bouleversé toute l'Europe. Innocent rendit la liberté à Nicolas, espérant que ce fanatique feroit rentrer Rome sous sa domination. En effet, Nicolas fut encore tribun ; mais la noblesse ayant soulevé la populace contre lui, il fut mis en pièces.

Quand on compare la puissance des papes, parmi les orages de Rome & de l'Italie, aux richesses dont ils jouissoient tranquillement en France, on n'est pas étonné que l'ambition d'être souverain à Rome

cédant à l'avarice, plusieurs ayent préféré le séjour d'Avignon.

Cependant les romains qui, avec de pareils sentimens, préféroient l'argent à la liberté, invitoient chaque pape à faire sa résidence à Rome. Urbain V, successeur d'Innocent VI, se rendit à leurs instances en 1367; mais en 1370, il revint sous différens prétextes à Avignon, où il ne vécut que trois mois. Grégoire XI, qui fut alors élevé sur la chaire de S. Pierre, eut la même complaisance en 1377; & dès l'année suivante, ne s'accommodant pas mieux qu'Urbain d'un séjour où il trouvoit trop de contradictions, il formoit le projet de revenir en France, lorsqu'il mourut.

Le séjour d'Avignon étoit beaucoup plus agréable aux papes, parce qu'ils n'y étoient pas moins desirés & qu'ils y étoient plus maîtres. On avoit même fait en France tout ce qu'on avoit pu pour y retenir Urbain & Grégoire.

Les romains, qui vouloient fixer enfin le siége apostolique dans leur ville, demandoient un pape qui fût de Rome ou du moins d'Italie : mais parce que sur seize cardinaux qui composoient le conclave, il n'y eut que quatre italiens, ils ne crurent pas pouvoir obtenir leur demande, s'ils ne menaçoient; & ils menacèrent.

Les cardinaux cédant à la violence, élurent Barthelemi Prigna-

no, napolitain, archevêque de Bari. Ils comptoient que cet archevêque ne se prévaudroit pas de cette élection. Ils écrivirent même en France & ailleurs qu'elle étoit nulle, & que leur dessein étoit d'élire un autre pape. Prignano n'en jugea pas de même : soutenu par le peuple, il se fit reconnoître sous le nom d'Urbain VI, & tous les cardinaux furent dans la nécessité de se soumettre.

Urbain aliéna les cardinaux, qu'il devoit ménager. Mal assuré sur le saint siége, il forma le projet de détrôner la reine Jeanne, qu'il avoit indisposée; & il offrit le royaume de Naples à Charles de Duras. Ce prince se refusa à cette première

invitation, ne pouvant encore ſe réſoudre à manquer à la reconnoiſſance & à la juſtice.

Cependant, les cardinaux françois s'étant retirés à Anagnia, proteſtèrent contre l'élection de Prignano, le déclarèrent excommunié, intrus, tyran, & ſe tranſportèrent enſuite à Fondi, pour procéder à une nouvelle élection.

Mais afin de prévenir toute difficulté, ils voulurent engager les cardinaux italiens à ſe joindre à eux. Dans cette vue, ils promirent à chacun ſéparément de l'élever ſur la chaire de S. Pierre. Trompés par cette eſpérance, les italiens ſe rendirent à Fundi, & furent témoins de l'élection de Robert, fils

d'Amédée, comte de Genève, qui ſe fit nommer Clément VII.

Alors toute la chrétienté ſe diviſa. Clément fut reconnu en France, en Ecoſſe, en Lorraine, en Savoie, à Naples au moins par la reine Jeanne; & l'Eſpagne, qui lui fut d'abord contraire, ſe déclara enſuite pour lui. Urbain avoit dans ſon parti preſque toutes les villes de Toſcane & de Lombardie, l'Allemagne, la Bohême, la Hongrie, la Pologne, la Pruſſe, le Danemarck, la Suède, la Norwège & l'Angleterre.

Pendant que les deux papes troubloient toute l'égliſe par les excommunications qu'ils fulminoient l'un contre l'autre, l'Italie, où les dé-

ſordres devoient être plus grands qu'ailleurs, fut le théâtre d'une guerre dans laquelle les Urbaniſtes eurent tout l'avantage. Clément, quoique protégé par la reine Jeanne, fut obligé de ſortir du royaume de Naples, où le peuple étoit pour Urbain. Il établit ſon ſiége dans la ville d'Avignon, & il y fit d'inutiles efforts pour ſoutenir le parti qu'il avoit en Italie.

Urbain, dont le caractère violent devoit ſe montrer de plus en plus dans les ſuccès, dépoſa Jeanne, la déclarant ſchiſmatique, hérétique, & criminelle de lèze-majeſté. Il s'étoit enhardi à cette démarche, parce qu'il avoit enfin vaincu les ſcrupules de Charles de Duras qui,

à la ſollicitation de ce pontife, ne craignit pas de prendre les armes contre ſa parente, ſa reine & ſa bienfaitrice.

Urbain, qui ſongeoit à l'agrandiſſement de ſa famille, vouloit faire avoir la principauté de Capoue & d'autres terres à ſon neveu François Prignano. Ce fut à cette condition qu'il donna l'inveſtiture du royaume de Naples à Charles de Duras; & pour fournir aux frais de cette guerre, il aliéna une partie des domaines du patrimoine de S. Pierre, & vendit même les calices & les ornemens des égliſes de Rome.

Le parti de Charles ne pouvoit manquer de devenir conſidérable

dans un royaume où il y avoit toujours eu des troubles, & par conséquent toujours des mécontens. Jeanne se voyant donc trop foible, demanda des secours à la France; & pour en obtenir, elle adopta Louis, duc d'Anjou, frère du dernier roi Charles V. Mais elle n'en reçut point, & elle fut réduite à se livrer à l'usurpateur.

Charles, maître du royaume, consulta Louis de Hongrie sur la manière dont il devoit traiter la reine. Louis répondit de la faire périr de la mort du roi André; & ce conseil barbare fut suivi. Ainsi finit cette malheureuse princesse, laissant par l'inutile adoption de Louis d'Anjou, une nouvelle

ſource de guerres & de calamités.

En France, Charles VI étoit dans ſa douzième année, lorſqu'il monta ſur le trône, après la mort de Charles V ſon père. Le duc de Bourbon, beau-frère du dernier roi, auroit mérité d'avoir la régence; & Charles V la lui eût donnée, s'il n'eût craint d'irriter ſes frères, le duc d'Anjou, le duc de Berri, & le duc de Bourgogne. Il voulut au moins qu'il eût part au gouvernement: mais ſes meſures ne purent prévenir les maux que devoient cauſer l'avarice, l'ambition & la méſintelligence de ſes frères.

Pour appuyer leurs prétentions, ces princes firent avancer des troupes, qui causèrent de grands déſor-

dres aux environs de Paris, parce qu'elles étoient ſans diſcipline ; & lorſqu'après avoir fait une eſpèce d'accord entr'eux, ils les eurent licentiées, elles commirent encore de plus grands déſordres, parce qu'on ne les paya pas. La campagne étoit expoſée au brigandage des ſoldats : on ſe ſoulevoit dans les villes, il y avoit ſur-tout des ſéditions à Paris ; & les princes qui ſe diſputoient l'autorité, n'en ayant pas aſſez pour rétablir l'ordre, rejettoient les uns ſur les autres des maux dont en effet leur conduite étoit la cauſe. Le plus coupable étoit ſans doute le duc d'Anjou, qui avoit été déclaré régent, quoique le moins digne de commander.

Adopté par Jeanne, un peu plus de deux mois avant la mort de Charles V, il vouloit gouverner, ou plutôt ſacrifier la France, pour s'aſſurer la conquête du royaume de Naples. Il enleva le tréſor que Charles V avoit amaſſé, & qui étoit plus que ſuffiſant pour les beſoins de l'état; & lorſque le peuple, qui ne l'ignoroit pas, refuſa les ſubſides qu'on lui demandoit, il le contraignit à les fournir, en abandonnant la campagne à la diſcrétion des ſoldats. Cependant on portoit la guerre en Flandre, & on avoit à ſe défendre contre de nouveaux efforts de l'Angleterre.

Lorſqu'un roi a du ſuperflu, il

doit l'employer à des travaux utiles, ou ſoulager ſon peuple par la diminution des impôts. Son ſucceſſeur ſera aſſez riche, s'il eſt économe, & s'il eſt prodigue, les tréſors qu'il trouve, le rendront plus prodigue encore. Charles V avoit donc fait une faute.

Cet argent qu'il avoit amaſſé, fut une perte pour la France, ſans être utile à Louis d'Anjou. Ce prince obtint de Clément VII l'inveſtiture du royaume de Naples, leva des troupes & mourut à Biſéglia, après avoir vu ſon armée ſe détruire par la diſette & par les maladies. Charles de Duras vainquit en temporiſant.

Pendant cette guerre, Urbain fut

tenté d'abandonner les intérêts de Charles, qui ne se pressoit pas de donner la principauté de Capoue à François Prignano. Mais ayant eu l'imprudence de passer dans le royaume de Naples, le roi vint au-devant de lui; & le vassal s'assura de la personne de son suzerain, en lui donnant néanmoins de grandes marques de respect. Urbain s'échappa cependant, & se retira dans la ville de Nocéra, se flattant toujours de pouvoir soulever les peuples. Il y fut assiégé. Ses excommunications repoussèrent mal les attaques de l'ennemi: il fut même en danger d'être trahi: il le crut au moins, & il fit mettre à la question six cardinaux & l'évêque d'Aquila. Il

ſortit enfin de Nocéra, traînant après lui ſes priſonniers. Comme l'évêque d'Aquila fuyoit à ſon gré trop lentement, il le fit égorger. Il gagna enſuite le rivage avec ſes cardinaux chargés de chaînes, & vint à Gênes, où il en fit périr cinq dans les tourmens. Falloit-il donc que Rome chrétienne eût auſſi des Nérons ?

Louis de Hongrie étoit mort quelques années auparavant, & avoit laiſſé la couronne à ſa fille aînée, que les Hongrois proclamèrent ſous le nom de *roi Marie*. C'eſt un expédient qu'ils imaginèrent pour concilier les droits de cette princeſſe avec leur répugnance à ſe ſoumettre à une femme.

Mais comme le roi Marie étoit encore mineure, Elisabeth sa mère fut chargée de la régence. Cependant cette princesse ayant donné toute sa confiance à un seigneur, les autres jaloux de cette préférence, se soulevèrent, & offrirent la couronne à Charles de Duras.

Charles accepta. Marguerite sa femme fit de vains efforts pour l'en dissuader; il partit la même année qu'Urbain s'étoit enfui de Nocéra; il fut couronné & assassiné quelques mois après. Sigismond, qui avoit épousé Marie, monta sur le trône, & régna parmi les troubles. Il étoit fils de l'empereur Charles IV, & par conséquent frère de Venceslas.

Marguerite voulant conserver le royaume de Naples à son fils Ladislas, se reconcilia avec Urbain. Ce pape réconnut en effet Ladislas. Ce fut pour Clément VII une raison de ne pas le reconnoître, & il donna l'investiture de ce royaume à Louis, fils de celui que Jeanne avoit adopté.

La guerre entre ces deux concurrens dura jusqu'en 1400, que Louis abandonna ses prétentions sur Naples, pour se retirer en Provence.

Dans cet intervalle moururent les deux papes : Urbain en 1389, & Clément en 1394. On avoit donc eu deux fois occasion de rendre la paix à l'église : mais ni les cardinaux de Rome, ni ceux d'Avignon,

ne la voulurent ſaiſir, chacun ſe flattant ſans doute de monter ſur la chaire de S. Pierre. Urbain eut pour ſucceſſeur Boniface IX, & Clément, Benoît XIII.

Cependant le ſchiſme jettoit l'égliſe dans une étrange confuſion. On ne ſavoit à qui obéir des deux papes, qui s'excommunioient réciproquement; le clergé, qui ſe voyoit dépouiller de ſes biens, étoit ſcandaliſé de leur avarice; & tout le reſte de leur conduite n'édifioit pas davantage le public. Ils mettoient continuellement de nouvelles impoſitions ſur les bénéfices; ils s'en attribuoient la première année du revenu; ils les chargeoient de penſions; ils exigeoient des droits con-

ſidérables pour la chambre apoſtolique ; enfin ils nommoient à des bénéfices qui n'étoient pas encore vacans, ou plutôt ils les vendoient à ceux qui vouloient d'avance s'en aſſurer la poſſeſſion après la mort du bénéficier ; & c'eſt ce qu'on appeloit des *graces expectatives*. C'eſt ainſi que pour ſe faire des créatures, ou pour amaſſer de l'argent, ces papes diſpoſoient des biens de l'égliſe. Il arrivoit même ſouvent qu'un même bénéfice étant donné à pluſieurs perſonnes, on prenoit les armes, & il reſtoit au plus fort.

C'eſt ſur-tout dans le royaume de Naples, que les abus étoient au comble. Tour-à-tour la proie de

deux rois & de deux papes, il étoit déchiré par un double ſchiſme, qui ruinoit également les eccléſiaſtiques & les laïques. Lorſqu'après la mort de Jeanne, Charles de Duras eut fait reconnoître Urbain VI, ce pontiſe ne ſe contenta pas de dépouiller les bénéficiers qui s'étoient déclarés pour Clément VII; il les fit encore enfermer dans des cachots, & il exerça ſur eux toute ſa cruauté.

Boniface IX, ſon ſucceſſeur, fit un trafic ſcandaleux des biens de l'égliſe. Jean XXII à l'exemple de Clément V, avoit établi les annates, mais pour un tems limité, & encore avoit-il excepté les évêchés & les abbayes. Boniface IV étendit ce droit ſur

tous les bénéfices, & l'établit pour toujours. Il vendoit les graces expectatives, & souvent les mêmes à plusieurs personnes, lorsqu'il s'en présentoit qui vouloient les acheter, ne sachant pas qu'elles avoient été vendues. Il y auroit eu au moins quelque ordre, si la date du jour où l'expectative avoit été accordée, eût pu régler le droit des contendans : mais tantôt il vendoit à plusieurs sous la même date ; tantôt sous une date postérieure avec la clause de préférence ; & quelquefois il révoquoit toutes les expectatives qu'il avoit données, afin de pouvoir les revendre encore.

Il en usoit de même, lorsque des bénéfices venoient à vaquer. Ses

officiers recevoient l'argent & les ſuppliques de tous ceux qui les poſtuloient ; donnant à chacun en échange la date du jour qu'il s'étoit préſenté, & abandonnant un bénéfice à une multitude de prétendans. Voilà l'origine du bureau, qu'on nomme la daterie. Il offre un moyen bien commode d'obtenir des bénéfices : car il ne faut qu'avoir de l'argent & un bon courier.

Les jubilés furent encore un objet de trafic pour Boniface. Il accorda à la ville de Cologne une année d'indulgence ſous la même forme que celle de Rome. Il fit la même grace à la ville de Magdebourg ; & il y en eut encore pluſieurs autres en Allemagne, auxquelles il

accorda des indulgences pour certains mois de l'année. Dans tous ces lieux, il avoit des collecteurs, pour recevoir une partie des offrandes que la superstition y portoit de toutes parts. On s'accoutumoit déjà si fort à tous ces abus, qu'on n'en étoit presque plus scandalisé. On commençoit même à dire, que le pape en vendant les expectatives, les bénéfices & les indulgences, ne faisoit qu'user de ses droits.

Tels étoient les désordres de l'église, & cependant il n'y avoit pas dans toute l'Europe un souverain, qui fût capable de les réprimer. On ne pouvoit rien attendre de Venceslas, qui régnoir en Allemagne. L'Espagne, depuis Henri de Trans-

tamare, avoit toujours été troublée; & ses rois trop occupés chez eux, prenoient peu d'intérêt à ce qui se passoit dans le reste de l'Europe, & ne jouissoient d'aucune considération. La France & l'Angleterre presque toujours en armes, ou au moment de les reprendre, ne les quittoient que par épuisement; d'ailleurs la situation de ces deux royaumes étoit déplorable.

Charles VI avoit pris en 1388 les rênes du gouvernement, & il songeoit à réparer les maux que l'administration des ducs de Berri & de Bourgogne avoient causés, lorsqu'en 1392 il tomba tout-à-coup en démence, pour n'avoir plus que des intervalles de raison. Ses oncles profitant

profitant de cette circonſtance, ſe ſaiſirent une ſeconde fois de toute l'autorité. Ce règne qui fut long, n'offrit plus qu'une ſuite de déſordres. Il n'y eut point de plan dans le gouvernement ; la cour fut remplie d'intrigues ; les peuples furent foulés ; ce n'eſt encore là que la moindre partie des maux qui déſolèrent la France.

En Angleterre, Richard II, fils d'Edouard III, étoit encore mineur, lorſqu'il monta ſur le trône ; & il avoit auſſi trois oncles, à qui le parlement donna ſa régence. L'adminiſtration de ces princes excita bientôt une révolte. Les rebelles s'avancèrent juſques à Londres : la populace leur ouvrit les portes ;

cette ville offrit l'image d'une place prise d'assaut ; & cette guerre civile ne finit qu'après une grande effusion de sang.

Richard enfin gouverna lui-même ; mais livré à des favoris qui le flattoient, & tout entier à ses plaisirs, pendant que la France & l'Ecosse lui faisoient la guerre, il se rendit méprisable par sa mollesse, & aliéna encore la nation dont il ne respectoit pas les privilèges. Tantôt par foiblesse il recevoit la loi de ses parlemens ; tantôt par une mauvaise politique il en corrompoit les membres : assez aveugle pour se croire plus puissant, lorsqu'un parlement révoquoit les actes que d'autres avoient faits contre son autorité.

Mais il ſemoit ſeulement la diviſion dans ſon royaume, & il animoit pour ſa propre perte les factions les unes contre les autres.

Cependant il régnoit dans une lâche ſécurité, lorſqu'en 1399 des mécontens appellent Henri, fils du duc de Lancaſtre ſon oncle. Ce prince, à la tête de plus de ſoixante mille hommes, ſe rend bientôt maître du royaume. Richard eſt dépoſé dans un parlement : il eſt forcé d'abdiquer lui-même la couronne : il eſt enfermé dans une priſon ; & Henri IV uſurpe le trône.

Quelques partiſans de Richard conjurèrent pour le rétablir, & ils ne firent que hâter ſa mort. Le

parlement l'avoit condamné à perdre la vie ſi quelqu'un armoit en ſa faveur. Il mourut en 1408.

Quoique depuis Charles V, l'Europe fût en quelque ſorte ſans ſouverains, il n'étoit pas poſſible que les papes formaſſent toujours impunément de nouvelles entrepriſes. Le clergé qui vouloit jouir de ſes richeſſes, devoit enfin ſe ſoulever contre leur avarice.

L'univerſité de Paris fit les premières démarches, pour rendre la paix à l'égliſe. En 1393 ſes députés repréſentèrent au roi les maux que produiſoit le ſchiſme ; & ils propoſèrent trois moyens pour les faire ceſſer. Le premier étoit une ceſſion que les deux contendans ſe-

roient de leurs droits ; le fecond, un compromis par lequel ils s'en remettroient au jugement des perfonnes nommées à cet effet : & le dernier, un concile général. Charles reçut d'abord favorablement ces remontrances : mais il changea bientôt, & ne voulut plus en entendre parler. L'univerfité, qu'on refufoit d'écouter dans une caufe auffi jufte, crut devoir faire ceffer fes exercices.

Cependant fur de nouvelles remontrances qu'elle fit, les prélats affemblés à Paris par ordre du roi, décidèrent tout d'une voix que la ceffion étoit l'unique moyen de finir le fchifme. La plupart des princes chrétiens, à qui l'on com-

muniqua cette décision, l'approuvèrent comme le parti le plus sage. Il ne s'agissoit donc plus que de persuader les deux papes, qui avoient voulu paroître dans le dessein de tout sacrifier au bien de la paix : ni l'un ni l'autre ne voulut céder.

Alors une nouvelle assemblée, tenue en 1398, jugea que puisque les deux papes, par leur opiniâtreté, se rendoient coupables du schisme, on devoit se soustraire à l'obéissance de Benoît, comme on l'étoit déjà à celle de Boniface. En conséquence, le roi fit publier la soustraction. Ainsi les églises de France se gouvernèrent elles-mêmes. Les bénéfices furent conférés

par élection. Enfin on ne paya plus d'annate, ni aucun droit au saint siége.

La soustraction étoit certainement le parti le plus raisonnable; & ce moyen eût réussi, si toute la chrétienté eût suivi l'exemple de la France. Mais les princes d'Allemagne & le roi d'Arragon ne l'approuvoient pas. Le duc d'Orléans, frère de Charles VI, ne cessoit de dire qu'il vaut mieux avoir deux papes que de n'en point avoir. L'université de Toulouse pensoit de même : & parce qu'il faut que les mauvais raisonnemens prévalent même sous les princes qui ont des intervalles de raison, le clergé se divisa ; l'université de

Paris n'eut plus d'avis ; celles d'Orléans, d'Angers, de Montpellier n'approuvèrent point qu'on fût soustrait ; & la soustraction fut levée, à condition néanmoins que Benoît donneroit sa cession, si Boniface donnoit la sienne, ou venoit à mourir.

L'année suivante, celui-ci étant mort, on lui donna pour successeur Innocent VII, & comme Benoît, malgré sa promesse, n'avoit pas voulu renoncer à la papauté, l'université de Paris fit renouveller la soustraction.

Cependant on continuoit de solliciter les deux papes à la cession, c'est-à-dire, Benoît & Grégoire XII qui venoit de succéder à Innocent VII : mais ils éludèrent tou-

jours; & leur mauvaiſe foi ayant aliéné juſqu'à leurs partiſans, la plus grande partie de leurs cardinaux les abandonna. Ils les remplacèrent, en faiſant chacun de nouvelles promotions. Voyant enſuite que les cardinaux qui les avoient quittés, convoquoient un concile à Piſe, ils en convoquèrent auſſi l'un & l'autre; Benoît à Perpignan, & Grégoire à Udine, dans la province d'Aquilée. Ces trois conciles ſe tinrent la même année.

Un autre ſchiſme diviſoit alors l'empire: car Venceſlas, quoique dépoſé, continuoit d'avoir un parti. Il étoit même reconnu par les pères du concile de Piſe; tandis que Robert, électeur Palatin, qu'on

avoit nommé à ſa place, avoit pour lui Grégoire XII, qu'il reconnoiſſoit. Mais il commençoit d'aliéner les allemands, & il avoit d'autant moins d'autorité, qu'il venoit d'échouer dans la guerre contre Jean Galéas Viſconti, à laquelle preſque toute l'Europe avoit pris part.

Le concile de Piſe fut compoſé d'un grand nombre d'évêques, d'abbés, de docteurs, & des ambaſſadeurs de preſque tous les princes chrétiens. Si on conſidère comment les papes ſe ſont faits pendant pluſieurs ſiècles, on aura de la peine à dire comment ils devoient ſe faire; car on ne trouvera que des uſages qui ont varié ſui-

vant les tems. Auſſi étoit-il diffi-
cile de juger de quel côté le droit
ſe trouvoit. Le concile jugea la
choſe ſi obſcure, qu'il ne la mit
ſeulement pas en queſtion. Il con-
damna cependant & dépoſa Gré-
goire & Benoît, parce qu'ils ne vou-
loient pas renoncer au pontificat, &
qu'ils devenoient les auteurs du
ſchiſme par leur obſtination.

On croiroit qu'après ce jugement,
il appartenoit au concile ſeul de
procéder à l'élection de celui qui
pouvoit occuper canoniquement le
ſaint ſiége : car enfin les droits des
cardinaux, quels qu'ils ſoient, de-
voient diſparoître devant une aſ-
ſemblée qui repréſentoit l'égliſe.
Cependant les cardinaux entrés au

conclave au nombre de vingt-quatre, élurent Pierre Philarge, frère mineur, qui prit le nom d'Alexandre V.

Alexandre fut reconnu dans presque toute la chrétienté : cependant Benoît étoit encore pape en Arragon, en Castille, en Ecosse ; & Grégoire dans le royaume de Naples, dans une partie de l'Italie ; & en Allemagne l'empereur Robert continua d'être pour lui. Il y eut donc trois papes ; & ceux qui pensoient comme le duc d'Orléans, devoient être contens.

La plupart néanmoins des princes & des prélats allemands reconnurent Alexandre, parce qu'il leur accorda toutes sortes de graces & toutes

toutes ſortes de diſpenſes contre toutes les règles. Ils formoient même une conſpiration pour ôter l'empire à Robert, parce que ce prince s'obſtinoit à reconnoître encore Grégoire XII : mais Robert mourut en 1410, & Alexandre V étoit mort quelques jours auparavant. Ce pontife ſeptuagénaire avoit augmenté les déſordres, en diſpoſant de tout ſans diſcernement. Les cardinaux du concile de Piſe élurent Balthazar Coſſa, qui ſe fit nommer Jean XXIII.

Balthazar, dans ſa première jeuneſſe, quoiqu'il fût déjà clerc, avoit fait le métier de corſaire, pendant les guerres de Naples. S'étant enſuite attaché à Gré-

goire IX, il vendit des bénéfices, des expectatives, des indulgences, & s'enrichit. Enfin le pape, son protecteur, lui donna la légation de Bologne, parce que c'étoit une ville à conquérir. Il la conquit en effet, la gouverna en conquérant, s'en attribua tous les revenus, & chargea le peuple d'impôts, qu'il exigeoit avec la dernière rigueur.

Sous le pontificat d'Alexandre, il avoit contribué à chasser de Rome les troupes de Ladislas, qui s'étoit rendu maître de cette ville. Devenu pape, sans renoncer à sa première profession, il se joignit à Louis II d'Anjou, marcha contre Ladislas, le défit, & revint triomphant à Rome. Mais Louis, abandonné

de ses troupes qu'il ne pouvoit payer, ayant été contraint de s'en retourner en Provence, Ladislas vint jusqu'aux portes de Rome, & Jean fut dans la nécessité de faire la paix. Grégoire, qui lui fut sacrifié, se retira dans le château de Rimini, sous la protection de Charles Malatesta. Il n'étoit presque plus reconnu que là, & cependant il publia encore des bulles, avec toutes les prétentions d'un chef de l'église.

L'humiliation de cet anti-pape, fut tout l'avantage que Jean retira de son traité de paix; car bientôt obligé d'abandonner Rome à Ladislas, il s'enfuit en Lombardie.

Sigismond, roi de Hongrie, prin-

ce actif, ferme, courageux, & bien différent de son frère Venceslas, étoit alors empereur. Jean rechercha son alliance contre le roi de Naples, qui étoit leur ennemi commun; & il convint avec lui de convoquer, pour la réforme de l'église, un concile général, se faisant un mérite d'entrer dans les vues des pères de Pise, qui avoient ordonné qu'il en seroit tenu un dans trois ans, & comptant que la protection de l'empereur devoit l'assurer sur le saint siége.

Le pape eût bien voulu que le concile se fût tenu dans quelque ville d'Italie, parce qu'il auroit pu s'en rendre maître. Par une raison semblable, Sigismond vouloit qu'il

ſe tînt en Allemagne. Cela étoit même à ſouhaiter pour la paix, que ce prince deſiroit ſincérement, & à laquelle il pouvoit ſeul travailler avec ſuccès. Il choiſit Conſtance, au grand mécontentement du pape, qui craignant de ſe rendre ſuſpect, n'oſa pas montrer toute ſa répugnance.

Le concile étoit convoqué pour le premier novembre 1414, lorſque Ladiſlas mourut. Jean alors eût voulu ne s'être pas tant avancé, parce qu'il n'avoit plus le même beſoin de l'empereur. Il ſe trouvoit même dans des circonſtances favorables, pour ſe rétablir dans Rome & pour renouveler toutes les prétentions du ſaint ſiége ſur le royau-

me de Naples. Le concile devenoit donc aussi inutile à Jean, qu'il pouvoit être utile à l'église. Mais il n'étoit plus tems de reculer, & il fallut partir.

Le concile de Constance s'ouvrit le 5 novembre 1414, & ne fut terminé que le 22 avril 1418. Jean eut bientôt lieu de connoître qu'il s'étoit donné des juges. Il couroit des bruits sur son élection, qu'on soupçonnoit de n'avoir pas été faite avec une entière liberté; & on répandoit un mémoire, dans lequel il étoit accusé de toutes sortes de crimes. Les pères supprimèrent ces accusations, pour ne pas déshonorer le saint siége; mais ils jugèrent que Jean devoit, ainsi que

Grégoire & Benoît, renoncer au pontificat. Contraint de se soumettre, il donna sa cession & s'enfuit. On le somma inutilement de revenir.

Sigismond fit mettre au ban de l'empire Fréderic, duc d'Autriche, qui avoit favorisé l'évasion du pape, & fit marcher quarante mille hommes, pour se saisir des états de ce prince. Fréderic dès-lors ne songea qu'à le reconcilier avec l'empereur; & Jean se vit bientôt arrêté prisonnier dans Ratolfzell, ville de Souabe, à deux l'eues de Constance. Il fut ensuite déposé comme schismatique, simoniaque, scandaleux & dissipateur des biens de l'église.

Grégoire envoya sa démission. Quant à Benoît, il persista dans son opiniâtreté, quoique abandonné des princes & des peuples de son obédience ; il ne fut plus pape qu'à Péniscole, ville du royaume de Valence. On le condamna, & on élut Odon Colonne, qui prit le nom de Martin V.

Cependant le schisme ne finit pas encore : car Alphonse d'Arragon, mécontent de Martin, revint à Benoît, qui eut un successeur nommé Clément VII. Mais Alphonse s'étant reconcilié avec le pape, Clément, dans la nécessité de céder, se désista de tous ses droits prétendus. Jean étoit mort depuis quelques années.

Digitized by Google

L'Angleterre & la France avoient peu contribué à rendre la paix à l'église. Ces deux royaumes déchirés par des guerres intestines, s'armoient encore l'un contre l'autre pour leur ruine réciproque.

Nous avons vu qu'à la fin du quatorzième siècle, Henri IV avoit usurpé la couronne sur Richard II : il n'en jouit pas tranquillement. Toujours en danger d'être précipité du trône, à peine avoit-il dissipé une conspiration, qu'il s'en formoit une nouvelle. Pendant qu'il fait la guerre au roi d'Ecosse, pour le forcer à lui rendre hommage, les gallois se soulèvent ; & bientôt les françois profitant de ces circonstances, lui enlèvent des places

dans la Guienne, & font des courses jusque sur les côtes d'Angleterre. Henri cependant n'obtenoit que difficilement des subsides; trouvant d'autant plus d'oppositions dans les parlemens, qu'il vouloit se rendre absolu, & qu'il aliénoit les esprits par sa cruauté. C'est ainsi qu'il régna jusqu'en 1414, qu'il laissa la couronne à Henri V, son fils.

Henri V s'éleva tout-à-coup à une puissance à laquelle son père n'avoit pu parvenir: aussi tint-il une conduite bien différente. Il écarta de lui tous ceux qui jusqu'alors n'avoient été que les compagnons de ses plaisirs: il se fit un devoir d'attirer à sa cour des per-

ſonnes, dont les lumières & les vertus étoient reconnues : il en forma ſon conſeil, il donna les charges au mérite ; enfin il tint un parlement, non pour faire recevoir ſes ordres comme des loix, mais pour travailler de concert avec la nation, à la réforme des abus. Telles furent ſes démarches, dès la première année de ſon règne. Il n'y eut qu'une ſeule conſpiration contre lui, & bientôt on ſe ſoumit à un prince, qui vouloit régner pour faire le bonheur de ſon peuple. Henri eut été plus grand, s'il ſe fût borné à cet objet ; mais ſon ambition, qui fut funeſte à la France, devoit l'être encore à l'Angleterre.

Il faudroit entrer dans bien des dé-

tails, pour faire voir quels étoient alors les malheurs de la France. Considérons-les dans les causes, ce sera la voie la plus courte & la plus instructive.

Pendant que les rois détruisoient d'un côté le gouvernement des fiefs, ils le rétablissoient de l'autre, en donnant à leurs cadets de grands domaines avec tous les droits féodaux. Ils auroient acquis de bonne heure une grande puissance, & ils auroient prévenu bien des troubles, si, conservant toutes ces terres qu'ils réunissoient à la couronne, ils n'avoient donné pour appanage aux princes du sang, que des honneurs & des revenus. Assez aveuglés pour tenir une conduite différente, ils dé-

membrèrent continuellement leurs domaines, pour créer de nouveaux vassaux & de nouveaux ennemis. Par un amour mal entendu, ils sembloient vouloir que tous leurs fils fussent des seigneurs puissans. Ils ne prévoyoient pas que l'ambition les armeroit les uns contre les autres, ni que la puissance de tant de princes feroit le malheur des peuples, & tendroit à la ruine même de la famille royale. On vit les effets de cette conduite sous Charles VI : alors le royaume fut un théâtre de guerres, de crimes, de calamités : & les princes du sang, sacrifiant à la discorde jusqu'à leurs propres intérêts, mirent eux-mêmes la couronne de

France ſur une tête étrangère.

Jean, duc de Berri, Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, oncle du roi, & Louis, duc d'Orléans, ſon frère, s'attachoient tour à tour la régence. Le roi étoit à plaindre, les peuples étoient malheureux ; & les régens, toujours enveloppés dans les piéges qu'ils ſe tendoient mutuellement, n'étoient que des chefs de factieux, armés pour leur ruine réciproque. La France ſe diviſoit : il ſe formoit des partis de toutes parts : les factions déchiroient ſur-tout la capitale : elles y dominoient tour à-tour, & elles commandoient ſous le nom d'un ſouverain qu'elles s'enlevoient l'une à l'autre. On peut juger des maux

qu'elles causoient, si l'on considère que leurs chefs étoient des princes qui avoient des états & des armées. Philippe-le-Hardi, sur-tout, étoit puissant ; car il réunissoit à la Bourgogne les comtés de Flandre, d'Artois, de Rétel, de Nevers, &c. qu'il tenoit de Marguerite sa femme, fille unique du comte de Flandre.

Ce n'étoit pas là les seuls ennemis, que la France nourrissoit dans son sein. Isabelle de Bavière, femme de Charles VI, avare, ambitieuse, vindicative, dénaturée, fut encore un plus grand fléau. Elle se mêla du gouvernement, elle entra dans toutes les intrigues, & sacrifia le dauphin son fils à son

reſſentiment. Telles furent les cauſes des malheurs de la France. La démence de Charles VI, qui en fut l'inſtrument, n'auroit pas été auſſi funeſte, ſi les princes du ſang euſſent eu moins de puiſſance, ou plus de vertus : mais ils ne connoiſſoient que la force & les crimes.

Philippe-le-Hardi mourut en 1404. Jean ſon fils, dit Sans-peur, également ambitieux, mais plus enhardi au crime, étoit encore plus puiſſant ; car il avoit de Marguerite de Bavière, ſa femme, le Hainaut, la Hollande, la Zélande, &c.

Quoiqu'alors en France toute l'autorité fût entre les mains du duc d'Orléans & de la reine Iſa-

belle, ils étoient mal obéis : on crioit hautement contre leur administration ; & le mécontentement du peuple de Paris leur étoit ſi connu, qu'à l'approche du duc de Bourgogne, ils ſe retirèrent à Melun. On négocia : Jean Sans-peur feignit de ſe reconcilier, & bientôt après il fit aſſaſſiner le duc d'Orléans.

Le roi n'étant pas aſſez puiſſant pour punir le coupable, lui donna des lettres d'abolition. Le duc de Bourgogne, maître de Paris, oſa non-ſeulement avouer ce meurtre ; il oſa encore faire tenir une aſſemblée, dans laquelle un docteur, nommé Jean Petit, entreprit de le juſtifier. Dans ces tems malheureux

on étoit si fort familiarisé avec les crimes, qu'on trouvoit toujours des raisons & des docteurs pour les excuser. Jean Petit soutint qu'il y a des cas où l'homicide est permis ; il le prouva par douze raisons, en l'honneur des douze apôtres, & conclut que l'assassinat du duc d'Orléans avoit été une action juste & louable.

Quelque puissant que fût le parti du duc de Bourgogne, Charles, fils aîné du duc d'Orléans, en avoit un considérable, qu'on nommoit la faction des Armagnacs, du nom du comte d'Armagnac, beau-père de Charles. La guerre civile s'alluma donc, elle dura plusieurs années, & le roi entraîné tour-à-tour d'une

faction dans une autre, marcha avec le duc de Bourgogne contre le duc d'Orléans, & ensuite avec le duc d'Orléans contre le duc de Bourgogne.

Les Armagnacs, qui traînoient Charles VI après eux, eurent des avantages. Le parti des bourguignons s'affoiblissoit, & Jean Sans-peur négocioit tout-à-la-fois avec le roi d'Angleterre pour en avoir des secours, & avec le roi de France pour obtenir la paix.

C'étoit les commencemens du règne de Henri V. Ce prince qui réunissoit les vœux de sa nation, pouvoit être assez puissant pour recouvrer, pendant les troubles de la France, tout ce qu'on avoit enlevé

aux anglois depuis le traité de Brétigni. Il venoit même d'en demander la restitution par ses ambassadeurs, & on n'ignoroit pas qu'il s'étoit mis en état de soutenir par les armes cette première démarche. Il étoit donc à desirer que les princes françois suspendissent au moins leurs querelles. Heureusement ils connurent pour cette fois leurs vrais intérêts, & les Armagnacs permirent au roi d'accorder la paix au duc de Bourgogne.

La paix avoit été faite à propos: car la même année, Henri descendit en Normandie, assiégea & prit Harfleur. Mais son armée souffrit si fort par les maladies, que ne se croyant pas en état de faire

d'autres entreprifes, il marchoit à Calais pour prendre fes quartiers d'hiver, lorfque les françois lui offrirent la bataille dans la plaine d'Azincourt.

Remarquez,* combien le même peuple eft quelquefois différent de lui-même; & cherchez-en la caufe. Avant Charles V, les françois ne paroiffoient devant les anglois, que pour être défaits. Tout changea, lorfque ce prince fut fur le trône: tout change encore, lorfqu'il n'y eft plus, & il en eft d'Azincourt, comme de Poitiers & de Créci. Dans cette bataille, les françois encore en plus grand nombre, furent encore vaincus & la déroute fut égale.

Cependant il n'étoit pas auſſi aiſé de conquérit la France, que d'y remporter des victoires. Henri pouvoit perdre ſes premiers avantages, parce que l'Angleterre pouvoit ſe laſſer de donner continuellement des ſubſides : elle devoit au moins craindre pour ſa liberté, ſi ſon roi revenoit conquérant d'un grand royaume. Ainſi c'eſt en Angleterre que Henri trouvoit les plus grands obſtacles à la conquête de la France. Quoique ſon armée fût victorieuſe, elle étoit ruinée ; & il fut obligé de repaſſer la mer.

Les diviſions des princes françois étoient ſa principale reſſource. En effet, il acquit bientôt un allié puiſ-

ſant dans le duc de Bourgogne, qui le reconnut pour roi de France, & qui jura de contribuer de toutes ſes forces à le mettre en poſſeſſion de ce royaume. Ce duc, en effet, ne négligeant rien pour ſoulever les peuples, prit les armes ſous prétexte de délivrer Charles VI de la captivité, où le tenoient ceux qui avoient le gouvernement.

Sur ces entrefaites, Iſabelle, convaincue d'une intrigue galante, eſt envoyée à Tours. Le duc de Bourgogne, qu'elle implore, la délivre; & auſſitôt elle entreprend de faire valoir une vieille ordonnance, par laquelle le roi l'avoit déclarée régente. Unie avec le duc de Bourgogne, elle devint ennemie ou-

verte de Charles, dauphin; elle étoit d'ailleurs irritée contre ce prince, parce qu'il avoit enlevé pour les befoins de l'état, les tréfors qu'elle avoit accumulés; & pour fe venger, elle juroit la perte de fon propre fils.

La France alors avoit bien des maîtres, & tout autant d'ennemis. Le comte d'Armagnac, fait connétable & furintendant des finances, étoit à Paris, d'où il gouvernoit fous le nom de Charles VI. Henri V, qui fe difoit roi de France, conquéroit ou ravageoit la Normandie; & pendant que Jean Sans-peur portoit par lui-même ou par fes lieutenans la guerre dans plufieurs provinces, Ifabelle, en

qualité de régente, caſſoit le chancelier, le connétable, le parlement de Paris, & créoit d'autres officiers & d'autres cours ſouveraines.

Cependant le duc de Bourgogne ſe rend maître de Paris. Il y fait ſon entrée avec la reine. Le comte d'Armagnac & tous ſes partiſans ſont maſſacrés. Le dauphin, qui s'échappe, fuit à Melun ; & Charles VI eſt ſous la puiſſance d'Iſabelle qu'il avoit bannie.

Le dauphin, prenant la qualité de lieutenant général, que ſon père lui avoit donnée l'année précédente, établit ſa réſidence à Poitiers. Il y créa un parlement ; & delà, il parcouroit les provinces où il conſervoit quelque autorité.

Mais il y avoit presque par-tout des partis contraires.

La confusion, qui régnoit dans le royaume, paroissoit le livrer au roi d'Angleterre; lorsque le duc de Bourgogne, ouvrant les yeux sur ses propres intérêts, se reconcilia avec le dauphin, & il fut la victime de sa confiance. Quelque tems après, s'étant rendu à Montereau en Champagne, pour concerter les moyens de repousser les Anglois, il fut assassiné par les gens du dauphin & sous ses yeux. Ce meurtre est raconté si différemment, qu'on ne peut pas assurer que le dauphin en ait été complice : mais il seroit encore plus difficile de prouver qu'il ne l'a pas été.

Il étoit coupable au moins aux yeux de ses ennemis. Les bourguignons, maîtres dans plusieurs villes, dominoient, sur-tout, dans Paris. Les principaux officiers de la cour, du parlement & de la ville, qui avoient montré leur dévouement pour le dernier duc de Bourgogne, devoient craindre de voir l'autorité entre les mains d'un prince, contre lequel ils s'étoient ouvertement déclarés. Ils conspirèrent donc la perte du dauphin, & ils s'offrirent à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, qui avoit la mort d'un père à venger.

Tout cela eût produit une guerre civile ; & peut-être que Henri V n'eût fait des conquêtes que pour

s'épuiser, & pour forcer enfin les françois à se réunir contre l'ennemi commun. Mais Isabelle ne pardonnoit pas à un fils qu'elle avoit outragé, parce qu'elle ne croyoit pas que ce fils fût capable lui-même de lui pardonner. Cette marâtre se ligua tout à la fois avec Philippe & Henri; & abusant d'un roi automate qu'elle faisoit mouvoir, elle enleva la couronne au dauphin, pour la mettre sur la tête du roi d'Angleterre. Charles VI donna à Henri, sa fille Marguerite, le déclara son successeur & légitime héritier, à l'exclusion du dauphin & de la famille royale, & le chargea en même tems du gouvernement du royaume. Cet étrange

traité fut signé à Troyes, & même approuvé par les états; tant les désordres précédens avoient confondu les droits & les idées. Isabelle qui l'avoit dicté, eut la honte d'y survivre quinze ans, haïe des françois & méprisée des anglois.

Henri V & Charles VI moururent dans le cours de l'année 1422, lorsqu'ils faisoient la guerre au dauphin. Les deux frères du roi d'Angleterre eurent la régence, le duc de Bedfort à Paris, & le duc de Glocester à Londres. Leur neveu, Henri VI, enfant de neuf mois, fut proclamé roi dans les deux royaumes: le dauphin, Charles VII, se fit couronner à Poitiers. Pendant les troubles du règne de

Charles VI, le parlement, que Philippe-le-Bel avoit rendu sédentaire, devint perpétuel, parce qu'il se tint de lui-même sans discontinuation.

La guerre se faisoit avec des avantages alternatifs, mais bien plus grands de la part des anglois, lorsque la mésintelligence se mit entre le duc de Bourgogne & le duc de Bedfort. Elle fut occasionnée par Jacqueline, comtesse de Hainaut & de Hollande, qui dégoûtée du duc de Brabant son mari, se fit enlever; & qui ayant fait casser son mariage par l'antipape Benoît XIII, épousa le duc de Glocester, frère du duc de Bedfort & régent d'Angleterre. La guerre

que le duc de Glocester entreprit pour s'emparer du Hainaut, fut une diversion d'autant plus favorable à la France, que le duc de Bourgogne prit le parti du duc de Brabant, son cousin germain. D'ailleurs le duc de Bedfort ne tira plus de secours de l'Angleterre dont les forces étoient portées dans le Hainaut. Enfin la minorité de Henri VI faisoit déjà naître des dissentions qui préparoient de grands désordres.

Cependant, Orléans assiégé, étoit sur le point de tomber au pouvoir des anglois, & Charles n'auroit plus eu d'autre ressource, que de se retirer au de-là de la Loire; lorsque Jeanne d'Arc, connue sous

le nom de Pucelle d'Orléans, se dit envoyée de Dieu pour faire lever le siège de cette ville, & pour faire sacrer le roi à Rheims. Elle tint en effet parole; & le roi fut sacré le mois de Juillet de la même année. On se souvient du dieu Neptune, du premier Africain, & de la biche blanche de Sertorius.

Cette héroïne, dont le courage méritoit au moins d'être respecté, tomba quelque tems après entre les mains des anglois, qui, manquant tout à la fois au bon sens & au droit des gens, la firent brûler comme magicienne. Il est vrai que les françois n'étoient pas moins grossiers : car on avoit attribué la maladie de Charles VI à

des fortilèges, & on avoit fait venir un magicien pour le guérir.

Les circonftances deviendront tous les jours plus favorables pour le roi de France. Le duc de Bourgogne fe réconciliera avec lui, & les anglois perdront le duc de Bedfort, feul capable de foutenir la guerre. Quelques années après le duc de Glocefter fuccombera fous la faction qui lui eft contraire, & fera étranglé dans fa prifon. Henri VI, d'une fanté & d'un efprit foibles, abandonnera le gouvernement. On ne ceffera de crier contre les miniftres. Il s'élevera une longue & fanglante guerre entre les maifons de Lancaftre & d'Yorck, qui viennent toutes deux d'Edouard

III. Henri paſſera du trône dans la tour de Londres, & le duc d'Yorck ſera couronné. Voilà les principales cauſes de la révolution, qui rendra la couronne de France à ſon légitime maître : c'eſt en Angleterre qu'il faut les chercher. Charles VII reconquerra ſon royaume, ou, pour parler plus exactement, les anglois le perdront, & ne conſerveront que Calais.

Charles mourut en 1461, la même année que Henri fut détrôné. S'il a d'abord été malheureux, il fut enſuite heureux : c'eſt tout ce qu'on peut dire. En effet, il fut heureux au point, qu'étant plus à ſes plaiſirs qu'à ſes devoirs, il eut pour maîtreſſe une femme qui s'intéreſſoit à ſa gloire.

C'étoit Agnès Sorel ; elle a mérité des éloges, qu'on ne peut lui refuser. Elle eut l'ambition d'être aimée d'un roi, c'est une foiblesse ; mais elle ambitionnoit encore plus que son amant fût digne du trône : elle le portoit au grand malgré lui-même, & lui reprochoit de préférer l'amour à la gloire. Cependant si Agnès eut pensé comme Alix Perrers, que seroit devenu Charles ?

Fin du dix-huitième Tome.

599658
SBN

Digitized by Google





